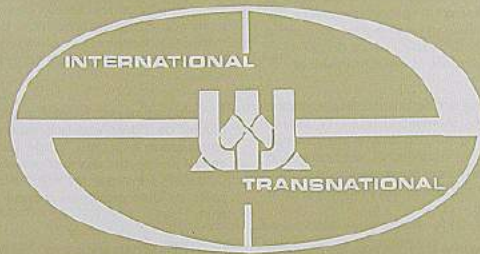


TRANSNATIONAL

ASSOCIATIONS

TRANSNATIONALES



Civil Society and
Associational Life in Africa

La coopération entre les ONG européennes
et la Communauté européenne

1991 - n° 3

The review of international
associations and meetings

Revue bimestrielle mai-juin 1991
Bureau de dépôt: Bruxelles X

La revue des associations et
des réunions internationales

TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES

43rd year

This publication, produced by the UAI, appears six times a year.

The purpose of the studies, surveys and information included in this periodical concerning the international and transnational networks of nongovernmental organizations is to promote understanding of the associative phenomenon in a human society which continues to grow and evolve regardless of the consequences.

The programme of the review, in accordance with the principles of the UAI, is intended to clarify general awareness concerning the associative phenomenon within the framework of international relations and, in particular, to inform associations about aspects of the problems which they tend to share or which are of common interest to them.

The columns of this review are open to association officers, research workers and specialists of associative questions. The articles do not of course necessarily reflect the point of view of the publisher.

43^{ème} année

Cette publication, éditée par l'UAI, se présente à ses lecteurs sous la forme d'une revue de période bimestrielle.

Son objet associatif d'études, d'enquêtes, d'informations, au service des réseaux internationaux et transnationaux d'organisations non gouvernementales, s'attache aux idées et aux faits d'un phénomène de société humaine en expansion continue et en évolution hâtée.

Son programme, conforme aux principes et aux méthodes de l'UAI, vise, en général, à éclairer les connaissances du grand public sur la vie associative dans la perspective des relations internationales et, en particulier, à informer les associations des divers aspects de leurs problèmes propres et d'intérêt commun.

Les colonnes de la revue sont ouvertes à la fois aux responsables d'associations, chercheurs, spécialistes des matières associatives, dont les articles n'expriment pas nécessairement le point de vue de l'éditeur.

UNION DES ASSOCIATIONS INTERNATIONALES UNION OF INTERNATIONAL ASSOCIATIONS	Secrétaire général / Secretary-General: Jacques RAEYMAECKERS (Belgique) Ambassadeur honoraire.	Pierre PISCATORE (Luxembourg) Ancien juge à la Cour de justice des Communautés européennes Andrew E. RICE (U.S.A.) Former Executive Secretary of the Society for International Development Cyril RITCHIE (Ireland) President, Federation of Semi-Official and Private Institutions Established in Geneva.
COUNCIL Président: August VANSTENDAELE (Belgique) Secrétaire général de Coopération et solidarité.	Members / Members: F.W.G. BAKER (U.K.) International Council of Scientific Unions. Christian DE LAEY (Canada) Instituto Gammu. Montréal	
Vice-Présidents: Paul CARON (USA) Financial expert Raymond MARTINEAU (Canada) Chargé des relations avec les ONG. Office européen des Nations Unies S.A. SAKENA (India) Former Director of the International Cooperative Alliance.	Philip EVERTS (Netherlands) Professor, Leiden University. Johan GALTUNG (Norway) Professor of Peace Studies, University of Hawaii. Frits HONDJUS (Netherlands) Directeur adjoint des affaires juridiques, Conseil de l'Europe Georges MALEMPRE (Belgique) Chef de la Division des organisations internationales non gouvernementales et des fondations. UNESCO.	Miriam SCHREIBER (Belgique) Vice-présidente de la Fédération abolitionniste internationale. Egon SLOPANKA (Germany) Vice President, Liaison Committee of Development NGOs to the European Communities Gianni Tshadi (Italy) Professeur, Università di Padova
Treasurer général / Treasurer General: Paul E. HIRSHAUX (Belgique) Président honoraire de l'Association des chambres de CHAMBRES).	Marcel MERLE (France) Professeur à l'Université de Paris 1. Gegon MOROZOV (URSS) Maître émérite des sciences de l'Institut de l'économie mondiale. Académie des sciences de l'URSS.	REPRESENTATIONS PERMANENTES DE L'UAI UAI REPRESENTATIVES Organisation des Nations Unies: New York: Andrew RICE Genève: Cyril RITCHIE Paris: Maryvonne STEPHAN

ASSOCIATIONS TRANSNATIONALES

TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS

1991 — N° 3

Rédaction/ Editorial
Jacques RAEYMAECKERS
Robert PENAUX
Geneviève DEVILLE
Anthony J.N. JUDGE
Ghislaine de CONINCK
Paul GHILS
Myriam SCHREIBER

Published by/Publié par:
Union of International Associations (UAI)
(founded 1910)
ISSN-0020-6059

Editorial and Administration:
Rue Washington 40, 1050 Bruxelles (Belgium)
Tel. (02) 640 18 08 - 640 41 09
Tx 65080 INAC B- Fax (322) 649 32 69

Editeur responsable:
Jacques Raeymaeckers
Rue Washington 40, 1050 Bruxelles
(Belgique)
Tél. (02) 640 18 08 - 640 41 09
Télécopie: (322) 649 32 69

Subscription rate: BF 1.300, or equivalent
per year (6 issues) + postage BF 270.

Abonnement : FB 1.300 ou équivalent, par an
(6 numéros) + Frais de port FB 270.

Method of payment :

Mode de paiement à utiliser:

Bruxelles: Compte-chèque postal n° 000-
0034699-70 ou Compte n° 210-0508283-55 à
la Générale de Banque, 253, avenue Louise,
1050 Bruxelles.

London: Account n° 04552334, National
Westminster Bank Ltd., 21 Lombard Street.

Genève: Compte courant n° 472.043.30 Q à
l'Union des Banques Suisses.

Paris: par virement compte n° 545150-04200
au Crédit du Nord, 6-8, boulevard Hauss-
mann, Paris 75009.

SOMMAIRE

CONTENTS

Beyond the State : Civil Society and Associational Life In Africa, by Michael Bratton	130
Foreign NGOs, Uses and Abuses: an African Perspective, by Yash Tandon	141
La contribution des OING aux programmes de l'Unesco	146
La coopération entre les ONG européennes et la Commission des Communautés européennes	163
Vie associative — <i>Association News</i>	178
Bibliography: <i>African Development Perspectives Yearbook</i>	185

Copyright © 1991 by Union of International
Associations. All rights reserved. No part of
this work may be reproduced or copied in any
form or by any means - graphic, electronic,
or mechanical, including photocopying, rec-
ording, taping, or information and retrieval
systems - without written permission of the
Secretary General, Union of International
Associations.

Beyond the State : Civil Society and Associational Life in Africa

by Michael Bratton *

- Goran Hyden, *No Shortcuts to Progress: African Development Management in Perspective*, London: Heinemann, 1983, 223 pp.
- Patrick Chabal, ed., *Cambridge Domination in Africa: Reflections on the Limits of Power*. New York: Cambridge University Press, 1986, 211 pp.
- Peter Anyang' Nyong'o, ed., *Popular Struggles for Democracy in Africa*. London: Zed Press, 1987, 288 pp.
- Larry Diamond, Juan J. Linz, and Seymour Martin Lipset, eds., *Democracy in Developing Countries: Africa*, Vol. II, Boulder, CO: Lynne Rienner Publishers, 1988, 314 pp.
- Donald Rothchild and Naomi Chazan, eds., *The Precarious Balance: State and Society in Africa*. Boulder, CO: Westview Press, 1988, 357 pp.

Introduction: The Retreat of the African State

Over the past decade, analysts of comparative politics have resurrected the concept of the state and endowed it with a theoretical prominence that it has not enjoyed since political science consisted of the formal study of legal institutions. The state development, as the principal corporate actor in the drama of economic, had appropriately captured the imagination of students of Third World politics. In all the poor countries, the state has grown into the largest domestic repository of resources for economic growth and social welfare, and this fundamental fact has altered the nature of the relationship between state and society in the process of modernization. Precisely because the state has the potential to be the dominant agent of social transformation, comparativists have been correct to ask: Who controls state power? Is their incumbency secure? Is the performance of state institutions effective?

Yet these very questions lead one to wonder whether the state is paramount to the same degree in all social set-

tings (1). The current scholarly preoccupation with the state may not be universally valid and may obscure more than it reveals in situations where states are imperfectly formed and consolidated. A theoretical approach designed to analyze postindustrial welfare structures in Western Europe and institutionalized corporatism in Latin America may cast little light on the dynamics of personalistic politics within states-in-formation in sub-Saharan Africa. Should theorists be «bringing the state back in» to theory precisely when African political leaders, to the applause of international donors and bankers, are «taking the state back out» of the economic policy arena (2)? And, most importantly, does the theory at our disposal enable us to account for state-society relations in places where the state is far from strong and dominant but is, rather, weak and reflexive (3)? In the former situation the state is capable of engaging in social engineering; in the latter it is buffeted, or at worst dismembered, by social forces beyond its control.

The disposition of a particular state would seem to be determined first and foremost by the distinctive historical experience and cultural endowments of the society in which it is embedded (4). As I understand the admonitions of statist theorists, we should not analyze state structures and elite actions in abstract isolation but in relation to «socioeconomic and sociocultural contexts» (5). Com-

* The author wishes to acknowledge helpful comments from Joel Barkan, James Bingen, Donald Crane, and Robert Jackman, but remains responsible for what is written here.
Reprinted with permission from *World Politics*, April 1989, 407-430.

© The Trustees of Princeton University.

parative analysis is best served if we aim to understand state-society *relations* rather than the state in and of itself. In this regard I favor a definition offered in one of the volumes reviewed here. The state is:

an organization *within* the society where it coexists and interacts with other formal and informal organizations from families to economic enterprises or religious organizations. It is, however, distinguished from the myriad of other organizations in seeking predominance over them and in aiming to institute binding rules regarding the other organizations' activities (6). Such a conceptualization attaches exactly the right degree of conditionality to state dominance and draws attention to political transactions between the state and autonomous organizations of citizens; between the state and civil society (7).

The harsh reality of state formation in postcolonial Africa is that, in many countries, the apparatus of governance had begun to crumble before it has been fully consolidated. There is a crisis of political authority that is just as severe as the well-known crisis of economic production. These two crises are intimately interrelated, each being both a cause and an effect of the other. We are currently witnessing in Africa a self-perpetuating cycle of change, in which weak states engender anemic economies whose poor performance in turn further undermines the capacity of the state apparatus.

Of the political causes of economic decline in Africa, the most fundamental pertains to governability. African states have not always been able to secure a monopoly of force against ethnoregional opposition movements and, on twenty occasions in the last thirty years, have seen the national territory embroiled in internal war. For the political elite, such environmental conditions breed authoritarian behavior born of profound political insecurity; for ordinary citizens — most of whom in Africa are peasant farmers — economic production and settled residence are too often disrupted by violence. Apart from the effect of drought, the hungriest parts of Africa — Ethiopia, Sudan, Angola, and Mozambique — are those stricken by armed conflict. Moreover, state elites have been more adept at consumption than accumulation. African governments have found increasing difficulty in extracting public revenue from society as terms of trade in the world economy have moved against primary products and as peasants have diverted farm sales away from heavily taxed state channels. Yet at the same time, government budgets have ballooned, more than doubling as a proportion of gross domestic product since independence. As the main employer, African governments devote a higher percentage of total expenditures to public-sector wages and salaries than in any other world region. Needless to say, the recurrent expense of sustaining swollen bureaucracies has preempted investments in new productive capacity.

On the other side of the coin are the political consequences of economic decline. African governments increasingly confront gaping fiscal deficits which seriously compromise the operation of public programs at planned levels. Across the continent, government services are breaking down or being cut back as authorities are unable to maintain or replace equipment, sustain a flow of consumable supplies, or even pay their personnel. Political penetration is thereby foreshortened from already shallow levels, as is the capacity of the state to meet popular expectations for the distribution of basic services and

income-earning opportunities. Since the leaders of the postcolonial state claimed their right to rule on the basis of promises of improved material welfare, a loss of distributive capacity is predictably met with a reduction in popular legitimacy. In many African countries, ordinary people are ceasing to regard the state as their own and are refusing to comply with official injunctions. This loss of legitimacy is manifest in numerous ways, from an irresponsible underground culture of jest at official corruption, to outright disregard of the rule of law in crime and banditry. Thus the cycle completes itself, with poor economic performance undermining popular support and reducing further the already fragile capacity of the state to perform its fundamental task of maintaining order.

This discussion leaves us with a paradox. The African state is weak by any conventional measure of institutional capacity; yet it remains the most prominent landmark on the African institutional landscape. Commentators on African politics have sought to capture this contradiction with portrayals of the state as «*a lame Leviathan*» (8), as «*omnipresent but ... hardly omnipotent*» (9), and as «*excessively authoritarian to disguise the fact that it is inadequately authoritative*» (10). Jackson and Rosberg explain the survival of the African state with reference to its «*juridical*» identity in international law and the willingness of other states to recognize it and prop it up (11). But, as these authors themselves acknowledge, a complete account of state strength also requires reference to empirical political sociology: Can the state actually govern its own society? In Africa the state projects upwards from its surrounding like a veritable Kilimanjaro, in large part because the open plains of domestic society appear to be thinly populated with alternative institutions. At first glance, African societies seem to possess few intermediate organizations to occupy the political space between the family (broadly defined by affective ties of blood, marriage, residence, clan, and ethnicity) and the state. Those civic structures that do exist are usually small in scale and local in orientation. In this lilliputian environment, even a weak state can seem to be strong.

In this article I argue that political scientists should devote more research attention to the associational life that occurs in the political space beyond the state's purview. Far from being stunted in sub-Saharan Africa, it is often vibrant. While many precolonial cultures in Africa may have lacked states, they certainly did not lack civil societies, in the broad sense of a bevy of institutions for protecting collective interests. Large areas of Africa have never experienced effective penetration by the transformative state, and rural folk there continue to grant allegiance to traditional institutions such as clan, age-set, or brotherhood. Upon these foundations, African invented fresh forms of voluntary association during the colonial period as a response to the disruptive impacts of urbanization and commercialization. Some times these new organizations were updated expressions of long-standing informal solidarities (for example, ethnic welfare associations, prophetic movements, agricultural work parties); in other cases, they gave collective shape to new occupational and class identities (peasant movements, labor unions, professional associations). Many of these voluntary associations became explicitly political by giving voice, first to protest at the indignities of colonial rule, and later, to the call for independence. Indeed, they were the building blocks of federated nationalist political parties (12).

One might, therefore, have expected a perpetuation of a trend toward institutional pluralism in the rush to modernization in the early postcolonial period. But the new African political elite gave top priority to state sovereignty and national security and chose to invest scarce power resources in the construction of one-party or military regimes (13). And yet, even centralized regimes were not universally successful at discouraging autonomous organizations from taking root within civil society. In a few cases, officials were able to nip nascent popular organizations in the bud, restructure them within a corporatist framework, and sustain - at least for a while - a controlled mass mobilization (for example, in Tanzania after 1961 and Ethiopia after 1974). More often, the state could not fill all the available political space with organizations of its own making and could only defensively preempt the entry of private citizens into the civic realm (Zaire from 1965 and Somalia from 1969, among many others). In some places, voluntary associations proved too strong to be subordinated and survived as an alternative institutional framework to officialdom. Associational life took different forms in different countries, but everywhere it provided ordinary Africans with an outlet for the political urge to combine in pursuit of shared goals: the Christian churches in Kenya and Burundi; Islamic brotherhoods in Senegal and Sudan; lawyers' and journalists' associations in Ghana and Nigeria; farmers' organizations in Zimbabwe and Kenya; and the miners' unions in Zambia and South Africa.

State-society relations now stand at a crossroads in Africa. The postcolonial trend to expand political control has peaked, with economic crisis forcing the state to retreat from overambitious commitments. The experience of other, non-African countries suggests that loosening

regulations on economic production inevitably gives rise to pressures for political liberalization. To date, the enthusiasm of African political elites for economic reform does not seem to encompass a new commitment to civil liberties and democracy. But precisely because state control of society in Africa has been tentative at best, the retreat of the state will create, willy-nilly, an enlarged political space within which associational life can occur. Under these conditions, groups within civil society will enjoy greater opportunities to attract a following, develop a bureaucratic form, and formulate policy alternatives. In Africa in the immediate future the tension between statism and pluralism is likely to intensify. As I will argue below, voluntary associations are already becoming more organized and more assertive. They may follow the common practice of disengaging from the state, but they may also choose to engage it actively in pursuit of the interests of their members. In some places engagement will lead to heightened confrontation, in others to imaginative accommodation. In short, we can expect the emergence of novel patterns of state-society relations.

All the volumes reviewed below help us to conceptualize and describe this set of issues. Associational life within civil society is not only subject with which these books deal, but I will tease this thread out of the fabric of the writers' arguments. And since four of the five books are edited volumes, I will devote most attention to the editors' theoretical frameworks, even if this means neglecting the fascinating detail of the country case studies presented by chapter authors. And, finally, I will suggest that we still need further research on the conditions which facilitate associational life in Africa and the strengths, weaknesses, and potentialities of civic organizations in promoting economic, social, and — particularly — political development.

Beyond the State: a Literature Review

The work of Goran Hyden provides ground-breaking insights to frame a discussion of state-society relations in sub-Saharan Africa (14). In *No Shortcuts to Progress* he demonstrates that the modern state in Africa has been attached, incongruously, to the foundations of an agrarian economy. Because peasant producers employ rudimentary technologies and accumulate meager economic surpluses, African societies do not automatically give birth to capitalist social classes or elaborate state structures of their own. Instead, the modern state has alien roots, having been introduced from abroad as the coercive and legal instrument of European colonial rule. This species of state faces a peasant society in which households retain an independent productive base through access to land; consequently, any extractive relations between state and society are destined to remain tributary (imposed by political force) rather than productive (integral to economic survival and development). While Hyden surely underestimates the extent to which African cultivators have become wedded to the market, his portrayal of the state is persuasive: «*African countries are societies without a state... the latter sits suspended in 'mid-air' over society*» (p. 7). Rulers — whether precolonial, colonial, or postcolonial — discover that the state is an unpromising instrument in efforts to transform peasant life, especially to induce capitalist economic development.

The fact that the contemporary state is not a product of

indigenous society should not be taken to mean that African political life is «*an almost institutionless arena*» (15). Forms of associational life have evolved in rural Africa that address the direct needs of peasant producers for survival, accumulation, and reproduction under harsh and unpredictable conditions. Catchily described by Hyden as «*the economy of affection*», traditional social relations are rooted in the moral expectation that members of extended families will support one another in times of need. The «*invisible organizations*» in this network of mutual obligation may be difficult to discern to the untrained eye because they are «*ad hoc and informal rather than regular and formalized*» (p. 9).

Moreover, society has been more effective at penetrating the state than vice versa. As Hyden suggests, public morality in Africa is derived from the particularistic values of the economy of affection rather than from the universalistic values embodied in constitutional law and rational bureaucracy (16). Political actors tend to regard access to the state as an opportunity for personal and community advancement: «*A person who can demonstrate generosity at public expense is not only forgiven by his people but also seen as having acted correctly*» (p. 38). The resultant corruption of public allocations seriously weakens the state as the guardian, sponsor, and agent of a national project of development.

Rather than attempt a comprehensive review of

Hyden's rich contribution, I will select just two points for discussion here. First, the thesis of the uncaptured peasantry, for which Hyden is best known, puts undue emphasis on the «exit» from the state arena. Hirschman has argued that clients of deteriorating organizations may also try to improve organizational performance through «voice» or «boycott» (17). As I see it, citizens in Africa have an ambivalent attitude toward the state; they are simultaneously attracted to it and wary of it. True, they resent the intrusion of the state into family life, especially when there are costs in time, money, or property. The history of rural political protest in Africa can be written in terms of the resistance of autonomous agricultural producers to the regulations and requirements of an extractive state. On the other hand, ordinary people remain drawn to the state because, even in diminished circumstances, it remains a major source of spils and one of the only available channels for getting what little there is to get. Thirty years of unpromising independence have not eradicated the deferential attitude of dependency among many local communities which expect the government to be responsible for their welfare. Citizens therefore continue to engage in state politics by seeking to influence the distribution of development resources in their own favor. This dialectic of attraction and repulsion provides a basis for arguing, as I do below, that state-society relations cannot be fully depicted by the image of peasants turning their backs on the state; rather, state-society relations ebb and flow as state and social actors each exercise a range of engagement, as well as disengagement, options.

Second, *Shortcuts* presents a seminal case for civil society as a hidden resource in Africa's struggle for economic development. Hyden shows how voluntary organizations with indigenous roots — for example, rural savings societies and nongovernmental welfare associations — are able to undertake fundamental development tasks like accumulation and distribution (pp. 119-28). In a seldom-quoted passage, he argues that state-society linkage must expand beyond the norm of «top-down» regulation by the state in order to allow nongovernmental organizations to exert policy pressure on behalf of urban and rural constituencies (pp. 128-32). Much as I agree with these recommendations, I see a knotty contradiction within them. There are distinctive problems associated with a strategy of organizational development «from below» in Africa. If the moral economy of peasant social relations is able to nibble away at, and ultimately subvert, the bureaucratic rationality of the state, what is to prevent it from devouring the less securely modernized institutions of civil society? While familial affection can be a consolidating glue for small organizations, it can create internal cleavage and factional conflict in larger structures. It can compromise the very organizational growth that is necessary to develop a capacity for an independent voice in public policy. The challenge, as Hyden himself acknowledges, lies in the discovery of original forms of organization — perhaps decentralized and shifting federations of popular associations — that can marry the advantages of both solidarity and scale.

In *Political Domination in Africa*, Patrick Chabal fathers a collection of papers prompted by Richard Sklar's optimistic and provocative essay on «*Democracy in Africa*» (18). Chabal seeks to restore hallowed concepts from political theory — accountability, representation, and good government — to the discourse on contemporary African politics, while at the same time attending to the distinctive conti-

nities of governance that Africans have inherited from their past. By carefully selecting contributors, Chabal achieves his goal of weaving an approach that is simultaneously philosophical and historical. Several leading European Africanists are represented. John Dunn makes a plea for a middle path between the intellectual fatalism induced by retrospective analysis of the defects of African regimes and the utopianism of willfully inventing prospects for democracy that do not actually exist (19). Two chapters are especially informative to political scientists wishing to expand their view of African politics beyond the confines of contemporary state institutions. John Lonsdale brilliantly rehearses African precolonial and colonial history in terms of «*cycles of violent political accumulation... (and) concessions to accountability*» (20). And Donal Cruise O'Brien interprets authority in Islamic religious institutions — whether traditional, reformist, or revolutionary — as conditional upon the master's performance in satisfying the expressed needs of disciples (21).

The notion of political accountability, curiously neglected in the literature of African politics, thereby becomes an organizing theme for the Chabal volume. A starting point for any discussion of accountability is that power is divisible, and that a political executive is only able to concentrate power legitimately with the forbearance of the ruled. As Chabal notes in his introduction, the right to hold rules responsible resides not only in formal constitutional devices but is «part of the social fabric of society... Above all else, it is embodied, symbolized in the relation between state and civil society» (p. 12; emphasis added). In situations where formal institutions of political representation — elections, political parties, legislatures — have been emasculated by executive monopoly, accountability comes to «depend almost entirely on the ability of civil society to curb the hegemony of the state» (p. 12) (22).

In order to assess this argument, we must define our terms precisely. Hegel saw «*civil society*» as an intermediate stage of social organization between the family and the state that enables the expression and protection of private interests (23). And Gramsci described civil society as an array of educational, religious, and associational institutions that guarantee the ideological ascendancy (hegemony) of a ruling class (24). Note that neither conceived of civil society as a source of opposition to the state: it was either a step on the way to state formation or a handmaiden in the state's project of domination. The classic tracts on political pluralism tend rather to portray civil society as a buffer against the state. De Tocqueville argued that autonomous intermediate associations provide the ultimate guarantee that the state will be unable to arrogate to itself any more power than an active citizenry is willing to grant (25). In my view, we require a neutral definition of civil society which does not prejudice the nature of state-society relations. Alfred Stepan's definition, derived in the contemporary context of political liberalization and democratization in Latin America, serves well: civil society is an «*arena where manifold social movements... and civic organizations from all classes... attempt to constitute themselves in an ensemble of arrangements so that they can express themselves and advance their interests*» (26).

Intentionally or not, *Political Domination in Africa* portrays civil society in Africa in pluralistic and oppositional terms. Chabal sees civil society as «*a vast ensemble of constantly changing, groups and individuals (who have)... acquired some consciousness of their externality and*

opposition to the state» (*Introduction*, 15) (27). I welcome the assertion that a political space exists beyond the state within which associational life can occur and independent interests can be expressed and combined. And I have no quarrel with a view of civil society as an arena occupied by a fluid and loosely bundled assemblage of interests at various stages of institutionalization; civil society is, by nature, plural (28). But I take issue with any view that limits associational life to activity that is at odds with the state. Just as we require a framework that enables us to account for citizen engagement as well as disengagement, we need to leave room for engagement between state and society that may be congruent as well as conflictual. And from a practical point of view, we cannot realistically expect fledgling civic associations to shoulder the onerous burden of opposition in a context where state elites are prone to equate opposition with disloyalty and treason. More subtle strategies than direct confrontation are required.

The framework guiding Peter Anyang' Nyong'o's *Popular Struggles for Democracy in Africa* leads to a portrayal of the relationship between state and society in Africa as incorrigibly rough and exploitative (29). Nyong'o's collection of contemporary African scholarship illustrates the continuing appeal of the thesis of unequal development to the intellectual imagination within the continent. According to the latest version of this thesis, a peripheral state within a world capitalist economy performs principally as an instrument of «adjustment» to the changing demands of global accumulation. The state's weakness in Africa derives from its subordination to stronger external institutions and, while the state has sponsored the formation of a bureaucratic class, it acts fundamentally as a collaborator on a project led by international capital. Internally, state elites seek to monopolize economic activity and prevent the formation of social constellations with an independent base. In Samir Amin's words, «the infatuation (of the political elite) with the public sector is the expression of... fear of civil society on the part of a state that is weak» (30).

In the book's most rigorous analysis, Mahmood Mamdani argues that prospects for democracy are dismal as long as unequal production relations persist in the African countryside (31). Citing Ugandan case materials on the scarcity of land and of agricultural technologies to bring land into production, he disputes Hyden's thesis that African peasants can avoid being drawn into relationships of exploitation. According to Mamdani, the apparent «reciprocity» of traditional exchanges is really a disguise for the transfer of surplus labor from poorer to richer households; and, through «extra-economic coercions» — forced labor, compulsory sales, land enclosures — state elites have often been able to capture the peasantry and engage in primitive accumulation. He concludes that «where direct force is an integral part of production relations, no consistent democracy is possible» (p. 91). Mamdani may well be correct that effective organization within civil society requires an independent economic resource base. But his conclusion leaves us in a cul-de-sac, from which his fellow authors can only extract themselves with ritual incantations to «smash the inherited state machinery» and establish «social relations based on the cooperation of workers» (32).

That Neo-Marxism has yet to elaborate a theory of politics or map a political strategy relevant to African conditions is made all the more poignant by the fact that the

Nyong'o volume contains some of the raw materials for doing so. The most original and informative parts of the book supersede the tired question of the class nature of the state to describe popular alliances that have arisen to challenge it. In this regard, Horace Campbell's account of the United Democratic Front (UDF) in South Africa stands out (33). He shows how state sponsorship of institutionalized racism has «called into being new forms of organizing and the mushrooming of popular groups in all spheres of life of the society» (p. 143) (34). The UDF emerged in 1983 as an umbrella for over six hundred affiliate organizations and two million adherents, with the immediate goal of boycotting the constitutional reform proposals of the Botha regime. It represented a multiclass alliance of workers, poor peasants, rich peasants, traders, students, and professionals, with a known leadership drawn from among the clergy, trade unionists, lawyers, and journalists. Organizationally, the UDF was a loose national federation of membership groups built on principles of mass participation, democratic accountability, and ideological pluralism. The most active components were the civic associations — some with full-time paid organizers — which sponsored work stoppages, consumer boycotts, and school stayaways, ultimately rendering the black urban «townships» ungovernable. The South African authorities and convicting leaders on treason charges in 1988. While repression has set back the construction of a national popular front in South Africa, the vitality of associational life among urban youth and workers seems certain to be an important factor in the endgame over apartheid.

The South African case may be relevant to sub-Saharan Africa's struggle for independence from authoritarian leadership. With reference to the removal of the Nimeiri regime in Sudan in 1985 and the emergence of a government of national unity in Uganda in 1986, Nyong'o argues in his introduction that «broad-based movements of a popular alliance type ... can restore democracy to a country run down by dictatorship» (p. 15). By the same token, such fragile oppositional coalitions of weakly organized interests have demonstrated little staying power in Africa. They remain highly vulnerable to repression by the new regime (Liberia under Doe); they are prone to dissipation of revolutionary enthusiasm (Ghana under Rawlings); and they are susceptible to internal ethnic fragmentation (Uganda under Museveni) (35). It is therefore premature to expect civic organizations to mount a credible bid to obtain state power. Rather, the first task — before any talk of alliances or coalitions — is to gain a fuller understanding of the aims and structures of civic associations and their capacity, even when aborted, to express popular interests.

The Diamond, Linz, and Lipset book on *Democracy in Developing Countries: Africa* represents the latest volley in a long standing debate in American political science about the relationship between democracy and socioeconomic development. Responding to «tremendous democratic ferment» worldwide in the 1980s, the authors wish to investigate «the factors which foster... or obstruct... the emergence, (renewal) and consolidation of democratic government» («Preface», ix, xii) (36). In order to avoid the reductionism of a simple and elegant model, the authors deliberately seek an explanation based upon a wide range of historical, cultural, social, economic, political, and international conditions. This approach necessarily encumbers a study based on twenty-six country cases (of which only

six are from Africa) with the methodological problem of «*too many variables, too few cases*». One possible solution, apart from expanding the number of cases (37), would be to explore whether certain intercorrelated explanatory variables combine into a smaller set of broader factors (for example: political pluralism, social class formation, international economic dependence). In addition, while the editors define democracy in behavioral terms (the existence of meaningful competition, participation, and liberties), the country case authors too often measure it in structural terms (electoral systems, multiparty organs, and independent legislatures and courts) (38). Under these circumstances it becomes difficult to separate the dependent variable (democracy) from one of the major explanatory variables (political and constitutional structure), and one is left with the circular argument that certain countries are democratic because they have democratic institutions.

Nonetheless, this major cross-national comparative research effort does help to expand and refine middle-range theory. Larry Diamond's summary of the African cases traces the continent's discouraging experience with democracy to familiar «*historical and structural handicaps*» including colonial authoritarianism, imbalanced ethnic populations, and poorly prepared leadership. But his account becomes most interesting when he describes the characteristics of the relationship between state and society in Africa. Because the state has often been the only available vehicle for the personal accumulation of wealth and the formation of social classes, there is «*too much at stake in the competition for power*» (39). Brutality, intolerance, and corruption can all be traced to the zero-sum nature of African politics, in which the winner takes all and the loser is consigned to the political and economic wilderness. Nor has an indigenous productive bourgeoisie emerged to counterbalance the expansion of the state and to lead a movement in support of individual rights. Instead, these historic tasks must be initiated from a different source. In this regard, Diamond reveals in his introduction that a «*rich and vibrant association life*» had developed in many African countries independent of the state» (p. 23; emphasis added). This pluralism in civil society «*has become the cutting edge of the effort to build a viable democratic order*» (p. 26; emphasis added).

The chapters that follow illustrate the diverse means through which Africans have participated, formally and informally, in civic action. In Nigeria, for example, the Nigerian Bar Association publicly opposed the government's use of military tribunals to prosecute corrupt civilian politicians and to ban critical organs in the press (40). In Senegal, some Islamic brotherhoods and the regional separatist movement in the Casamance have remained aloof from the government's experiment with multiparty competition, and their followers instead «*channel their demands through other social institutions... or through violence*» (41). And in Zimbabwe, where a productive agricultural sector has provided a base for the emergence of capitalist classes, white and black farmers have organized to «*contradict party socialist policy preferences*» and push for policies more to their own liking (42).

This comparative study also reveals how social structure is related to democracy in Africa. Politically competitive regimes do not automatically succumb simply because they sit astride societies that are rent by serious ethnic cleavages. Indeed, vocal ethnic interests have sometimes been a force for pluralism, pushing political elites to accept

constitutional safeguards and arrangements for political representation — such as federalism in Nigeria, ethnic balance in government appointments in Zambia, and minority legislative representation in Zimbabwe. Class is a more powerful explanatory variable. This absence of a true bourgeoisie had blocked the emergence, not only of capitalism in Africa, but also of democracy. Because the nascent middle classes depend on the state for economic survival, they attach an inestimably high premium to capturing and maintaining state power. With no other channels through which to advance their interests when out of power, incumbents are unable to view democratic procedures with any degree of detachment. Their immediate interest is to limit rather than promote opportunities for political competition.

Donald Rothchild and Naomi Chazan's collection, *The Precarious Balance*, may lack overall consistency but it does contain parts of striking theoretical innovation (43). Victor Azarya's introductory statement sets the tone: «*Influence and authority are not the exclusive domain of the state*»; instead, «*various segments of society manage to maintain patterns of behavior which are at variance with state codes*» (44). If official authority is marginal to the way that Africans behave politically, «*we should pay more attention to how a given society lives beyond the scope of state capabilities in urban as well as rural areas*» (p. 19). Azarya proposes a framework to account for the responses of groups in civil society to the policy initiatives of the state. Depending on whether the groups in question perceive an enhancement of the available field of opportunity, they will choose to «*incorporate*» into or «*disengage*» from the state. In this model, social incorporation and disengagement are the counterparts of state consolidation and decline when the focus of analysis moves from the state to society (p. 6).

The image of state and society as «*precariously balanced*» vividly conjures up the fluidity and tenuousness of institutional relationships in an environment where all formal structures are fragile. The authors emphasize that there are spheres of institutional separation and overlap, across and within which Africans survive by «*straddling ... (and constantly moving) between the official and the unofficial, the private and the public, the rural and urban*» (45). Naomi Chazan and other contributors present an illuminating account of the dynamics of Africa's «*informal*», «*second*», or «*parallel*» economy and the extent to which it interacts with the state (46). In some places, popular coping strategies take the form of a withdrawal into subsistence production or local entrepreneurialism, the end result being detachment from the public realm. Elsewhere, state-controlled and unofficial markets are linked, whether by public servants moonlighting at second jobs or by businessmen bribing officials to turn a blind eye to smuggling or hoarding. At the same time, the fiscal crisis of the state reduces the capacity of political patrons to maintain a following with public largesse and drives them to become kingpins in the shadowy, prebendal world of magendo (47).

Unfortunately, Chazan's account of the political dimensions of coping strategies is not as informative as her economic analysis, leaving us wondering about the modes of organization that frame informal systems of distribution and exchange. Her coeditor fills part of the gap, at least at the level of national politics. Rothchild and Foley, in inquiring how power elites might augment their capacity to govern, explore the strategy of «*inclusive coalitions*» involving the state with elites representing powerful class and ethnic

interests within society (48). They show how a «grand coalition» of major interests is most likely to arise where there is relative equality of advantage among competing social groups and where particularistic demands are modest and negotiable. In the resultant «hegemonial exchange regime», the state elite accommodates ethnoregional strongmen both in formal executive positions and through informal access and disbursements. Gradually, however, the social context for coalition building shifts, as interest groups come to combine on the basis of occupational rather than affective ties. Rothchild and Foley end on a hopeful note, foreseeing increased opportunities in Africa for «hybrid systems of interest representation and decision-making, mixing in various proportions functional and nonfunctional interest groups, some open-textured, some more corporately organized» (p. 260).

The viewpoint that «the center of political gravity has shifted» (49) is a useful corrective to the exaggeratedly statist perspective of much of the current literature. Our analyses should restore political agency to non-state actors and emphasize the need for state elites to legitimize themselves. But I would wish to see Rothchild and Chazan

refine and develop their framework further. We can agree on the need to be able to account for mutual exchanges between state and civil society, rather than exclusively of the influence of one over the other. Yet the authors' unfortunate choice of the word «incorporation» to depict an organized societal initiative to cooperate with the state carries with it the overtones of «corporatism», which usually refers to a state strategy to impose structure on interest representation within society. Far better to use a truly comparative and neutral term such as «engagement», which has the added advantage of forming a consistent conceptual variable when paired with «disengagement». The only additional piece of information then required to classify 3 broad range of political phenomena is the source of the initiative, that is, the state or societal actors.

Herein lie the seeds of an inclusive and parsimonious framework. From this theoretical vantage point, we are well placed to discuss both development planning (state-sponsored engagement) and liberalization reforms (state-sponsored disengagement); both the uncaptured peasantry (society-sponsored disengagement) and civic action (society-sponsored engagement).

Beyond the State: A Research Agenda

The state in Africa may be incompletely formed, weak, and retreating, but it is not going to wither away. There are many basic political and economic functions which must be performed for which the state is uniquely equipped, not least the guardianship of territorial integrity. Because the state has been a vehicle of personal and class advancement, its survival will be vigorously defended by all the elites — party, military, and administrative — that depend for livelihood on the commonweal. And, as reformist leaders divest the African state of obligations in society and economy, they may begin to achieve the consolidation of institutional capacity that proved so elusive when the state was overextended. We can therefore continue to learn much from a statist perspective on African politics. We should continue studying the autonomous effects of state-level politics — such as the cohesion and autonomy of the power elite, the content of ideology and policy, and the capacity of bureaucracies — on social and economic change in Africa.

At the same time, however, many Africanist political scientists now seem to agree that a statist perspective must be tempered by an account of the dynamic influence of society. With few exceptions, African political elites have been unable to engineer a lasting consolidation of power, the reproduction of a governing class, or an improvement of living standards for members of society at large. Despite efforts at inclusionary corporatism and mass depoliticization, «politics» has not become coterminous with «the state». Because of the shallow penetration of society by weak state institutions, there is a relatively larger realm of unoccupied political space in Africa than anywhere else in the world.

But this terrain has not been adequately explored and mapped. We therefore need to refocus attention on a more pluralistic array of political actions. Associational life occurs in arenas beyond state control and influence — summarized here as «civil society» — and has an independent effect upon economy and society, as well as upon

the formation, consolidation, and performance of the state itself. A reconceptualization of state-society relations along these lines is necessary to keep pace with a changing reality on the ground, to discern avenues that might lead out of the current economic crises, and to appraise the prospects for democracy in Africa.

The resulting research agenda is broad. We should begin by describing civil society itself, the extent and nature of which can be expected to vary from one African country to another. The task will not be easy because associational life on this continent most often manifests itself in informal rather than formal linkages, in affective as well as instrumental forms. The political anthropologist's concerns with traditional leadership, clanship, and patronage are highly relevant at a time when ordinary people are making innovative use of indigenous social institutions to manage the impact of Africa's multiple crises. In authoritarian regimes where opposition is outlawed, civic association will also remain difficult to study because it is forced to occur underground. Elsewhere, the informal moral economy is sprouting a superstructure that is visible to researchers: we surely need studies, for example, on ethnic development associations and old boys' networks that link political and economic elites to their home schools and villages and constitute channels to redistribute private gains into rural community development.

As for other types of formal organization in civil society, political scientists should now attend to the burgeoning sector of nongovernmental voluntary associations that has arisen across Africa to address unmet development needs. The largest and most rapidly growing voluntary associations are the churches — Christian, Islamic, and separatist — whose ministries increasingly address secular as well as spiritual concerns, and which are federated from parish to national and international levels. In addition, the expansion of educational opportunities has created a strategic elite of professionals who, through choice or circumstance, work outside the state structure, maintain international connec-

tions, and secure collective representation through professional associations. To this list we should add the employers' associations and producers' unions of the private sector, the latter in some African countries now representing not only industrial workers but market women, taxi drivers, and small farmers. These elements of civil society are expanding as the state contracts and are beginning to play a critical political role in key sectors of African economies.

While civic actors will continue to rely heavily on informal access to top state officials to influence public policy, their impact will also depend on skill at building formal organisations. We need more empirical research on factors in success and failure at organizational development in this arena. Certain classic problems are already evident. How can civic organizations define clear and attainable goals? In an institutional vacuum there is a temptation to try to do everything at once without restricting goals according to a realistic assessment of an organization's capacity and comparative advantage. How can intraorganizational conflict be managed? Ethnic heterogeneity in leadership and staffing is as relevant to maintaining legitimacy in civic organizations as in the African state itself. How to reconcile strict management standards with membership participation? Civic organizations that wish to exercise political clout in national arenas must devise complex hierarchical structures while at the same time defining transparent arrangements for accountability to grassroots supporters. The emergence of an active civil society would also appear to depend on a number of contextual conditions requiring further investigation. As a working hypothesis I would suggest that associational life is likely to be most developed in economies that have undergone the greatest degree of indigenous capitalist industrialization. In these situations, social classes are most likely to have constructed an economic base independent of the state and a set of shared interest that are best defended by autonomous political action. It is not accidental that the greatest number of intermediate activist organizations in Africa today can be observed in urban South Africa; nor is it accidental that there are more voluntary development associations per capita in Kenya and Zimbabwe than in other black African countries. One finds here the deepest penetration of capitalist production and exchange relations and the highest rates of domestic capital accumulation outside of the state. One would also therefore expect the expansion of civil society to be led by, and to accrue to the advantage of, social classes well positioned to exploit economic opportunities in a capitalist economy. These would include the industrial, commercial, and professional middle classes, large peasant farmers, and the unionized «aristocracy» of labor.

Let us now turn to the second, and most important area for future research attention: the relations between state elites and actors in civil society. I would propose, with no irony intended, that associational life is most likely to thrive in the presence, not only of a competitive market, but also an effective state. It cannot flourish amid political disorder, lawlessness, an inadequate physical infrastructure, or intermittent essential services. Civic organizations depend upon the state for the creation of certain basic conditions of existence. This implies that associational life will not automatically spring up where the state's collapse is beyond the control of the political elite. Rather, civil society is most likely to expand to fill institutional gaps where the

retreat of the state is intended, planned, and graduated.

The study of state-society relations also requires that analysts ground the sort of conceptual framework proposed in this article in firm empirical foundations. I have suggested that the engagement and disengagement of political organizations, sponsored by either state or societal actors, is an efficient device for thinking about a wide range of African political phenomena. It allows the analyst to begin to explain political behavior within different policy issue areas and across recent political history with a relatively compact set of concepts. Yet much work remains to be done in making the framework operational for research purposes. How would one recognize engagement or disengagement when one sees it? It seems to me that the highest level of meaningful measurement attainable would be qualitative scales. We might, for example, be able to identify degrees of action from disengagement to engagement, whether initiated from state sources (to ignore, register, monitor, coordinate, coopt, reorganize, or dissolve voluntary associations) or societal sources (to keep a low profile, to fulfill bare legal requirements, to collaborate selectively with government, or to engage in policy advocacy) (50).

A broader implication of this sketch of state-society relations is that interaction need not always be confrontational but, under certain circumstances, may be complementary. Civic organisations can never completely replace the state in all its manifold functions; nor should they attempt to. Instead, they are well placed to exhort and assist political elites to adapt the state's actions to accord more closely with interests expressed by groups in society. I take issue with the view expounded in several of the volumes discussed here that state-society relations are always a zero-sum game in which the holders of state office necessarily weaken themselves if they share power with other organized social interests (51). There are at least two situations in which positive-sum outcomes are available from which both political elites and ordinary citizens stand to benefit. On the one hand, a civic organization can represent the interests of a social constituency and influence the formation of official policy, thus improving the coincidence between policy and the needs of some segment of society. On the other hand, a civic organization can play an auxiliary role in policy implementation, relieving the state of part of the administrative burden of extending authority and delivering benefits to a large and scattered population. Weak states can sometimes become stronger — meaning more effective at accumulation and distribution, and more legitimate — by permitting a measure of pluralism in associational life.

Let me be clear. This argument that state-society relations can be complementary is not intended to assume away political struggle with a model of structural-functional harmony. Rather I am suggesting that we should treat the degree of conflict or congruence between state and civil objectives as an empirical variable rather than as a theoretical assumption. Conflict is likely to arise when civil actors try to engage the state in political space that state elites have already occupied and intend to hold; congruence is likely when voluntary bodies or social movements occupy space which the state has never penetrated or from which state elites have decided to retreat (52).

Thus state-society relations depend principally on the fit between the strategies of political organization adopted by the leaders of the state and civil society respectively. To more fully comprehend state-society relations we must ask

not only whether the state is authoritarian or permissive but how civic organizations assemble. One would expect, for example, that African political elites, whose prime concern is with the fragmentation of the polity under ethno-regional pressures, would be more accommodating toward organizations whose membership is defined in occupational rather than ethnic terms. Within the former group, one would expect the state to enjoy easier relations with single-issue organizations specializing in a technical policy area (for example, an association of small-scale marketers of coffee) than with multipurpose organizations with a political agenda (an association of journalists, or a human rights advocacy group). Finally, one would expect state elites to find greater affinity with groups representing middle classes (chambers of commerce, commercial farmers' unions) than with people's organizations that seek to mobilize the dispossessed (church-based development education groups, left-of-center separatist movements). By testing propositions such as these, we can begin to explain why state-society relations in Africa are not monolithic or static, but fluctuate with changing socio-economic circumstances. And state-society relations can run a gamut from mutual disengagement on the one hand to direct confrontation (conflictual engagement) or close collaboration (congruent engagement) on the other.

The last item on the research agenda concerns the big questions. Does the growth of civil society contribute to political development? Does it promote democracy? On the surface, people who live beyond the reach of the state

in Africa appear to be preoccupied with economic survival and family welfare and have little time or enthusiasm for politics. But survival is increasingly difficult to alone; it requires ties and connections to others those like oneself and those with more power than To the extent that Africans ease their daily hardship by reformulating old reciprocities or creating new organisations for collective action, we can conclude that an endogenous process of political development is under way. The question of democracy is more vexed. It hinges on whether national political leaders can be installed and deposed by popular will and held accountable while in office. At the moment, this seems too big a question for Africa, too remote a prospect. Thus, rather than taking a macroscopic perspective on elite politics, perhaps we should begin at a lower level of analysis by inquiring into local mass politics. Is there internal democracy in the organizations of civil society? Or do these structures mirror and reinforce the personalistic and authoritarian patterns of rule that prevail at the political center? Are the values of participants truly civic in the sense of recognizing the need for moderation and compromise within a broad political community? Or will an increase in institutional pluralism simply be a recipe for intensified particularism? The prospects for democracy in Africa can only be fruitfully pondered after we have gained a sound understanding of the deep politics of African social organizations. The value of the volumes under review is that, taken together, they point us in the right direction for doing so.

Notes

- (1) I am not the first to explore this avenue of inquiry. Joel Migdal has questioned the assumption that state elites can always impose their political will in *Strong Societies and Weak States: State-Society Relations and State Capabilities in the Third World* (Princeton, NJ : Princeton University Press, 1988). Samuel Huntington's classic, *Political Order in Changing Societies* (New Haven: Yale University Press, 1968), remains relevant twenty years after its publication because it explores the degree to which governments actually govern.
- (2) Peter B. Evans, Dietrich Rueschemeyer, and Theda Skocpol, eds., *Bringing the State Back In* (New York : Cambridge University Press, 1985).
- (3) Whether a state is «strong» or «weak» depends upon the existence of legitimate political institutions which are capable of winning compliance for official policies without resort to violence against domestic populations; see Robert Jackman, *Power Without Force: The Political Capacity of Nation-States* (forthcoming). For a discussion of dominant and reflexive patterns of state formation see Michael Bratton, «Patterns of Development and Underdevelopment : Towards a Comparison», *International Studies Quarterly*, 26 (September 1982), 333-72.
- (4) This point of view is shared by theorists of diverse persuasions. Fernando Cardoso and Enzo Faletto have stressed that dependency experiences vary according to the timing of insertion into the world economy and the trajectory of local class conflicts; *Dependency and Development in Latin America* (Berkeley: University of California Press, 1979), chap. 1. Huntington has recently called for a reconsideration of the role of cul-

- ture in explaining the different development paths taken for example in the Islamic, Sinitic, Latin, and African regions; see «The Goals of Development», in Myron Weiner and Samuel P. Huntington, eds., *Understanding Political Development* (Boston: Little, Brown, 1987), 21-28.
- (5) Theda Skocpol, «Bringing the State Back In: Strategies of Analysis in Current Research », in Evans et al. (fn. 2), 20 : see also Alfred Stepan, *State and Society: Peru in Comparative Perspective* (Princeton, NJ): Princeton University Press, 1978); Atul Kohli, ed., *The State and Development in the Third World* (Princeton, NJ : Princeton University Press, 1986).
- (6) Victor Azarya, «Reordering State-Society Relations: Incorporation and Disengagement », in Rothchild and Chazan, 3-21, at 10; emphasis in original. I would add that the state is a set of organizations - legal, coercive, administrative - whose functionaries do not always act cohesively.
- (7) A definition of civil society is offered below (fn. 26)
- (8) Thomas Callaghy, «The State as Lame Leviathan : The Patrimonial Administrative State in Africa», In Zaki Ergas, ed., *The African State in Transition* (Basingstoke, England: Macmillan, 1987), 87-116.
- (9) Naomi Chazan, «State and Society in Africa: Images and Challenges», in Rothchild and Chazan, 325-41, at 327.
- (10) Ali A. Mazrui, «Political Engineering in Africa», *International Social Science Journal* 25, No. 2 (1983), 293.
- (11) Robert H. Jackson and Carl G. Rosberg, «Why Africa's Weak States Persist : The Empirical and the Juridical in Statehood », *World Politics* 35 (October 1982), 1-24.
- (12) Political scientists who studied African nationalism wrote copiously about voluntary associations, especially syncretic

- churches, welfare societies, and trade unions. See, for instance, Thomas Hodgkin, *Nationalism in Colonial Africa* (London: Frederick Muller, 1956) and Immanuel Wallerstein, «Voluntary Associations», in James Coleman and Carl G. Rosberg, eds., *Political Parties and National Integration in Tropical Africa* (Berkeley: University of California Press 1964), chap. 8.
- (13) Political scientists concomitantly turned their attention away from interest groups and political parties in favor of the executive instruments of the state.
- (14) For an earlier statement of Hyden's thesis see *Beyond Ujamaa in Tanzania: Underdevelopment and an Uncaptured Peasantry* (Berkeley: University of California Press, 1980).
- (15) Aristide Zolberg, «The Structure of Political Conflict in the New States of Tropical Africa», *American Political Science Review* 62, No. 1 (1968), 70.
- (16) On the difference between «primordial» and «civic» public morality, see the thoughtful analysis by Peter P. Ekeh, «Colonialism and the Two Publics in Africa: A Theoretical Statement», *Comparative Studies in Society and History* 17 (Fall 1975), 91-112.
- (17) Albert O. Hirschman, *Exit, Voice and Loyalty: Responses to Decline in Firms, Organizations and States* (Cambridge: Harvard University Press, 1970). Hirschman argues that, as a political or economic system becomes monopolistic, so the prospect for exit declines and relevance of voice increases (p. 34). For Africans wishing to avoid a monopolistic state, the exit option is often costly and unpalatable: emigration, secession, retreat into subsistence, or illegal behavior. Because people are generally unwilling to make such heavy commitments, one would expect voice to play a large role; certainly, the various manifestations of voice — from spontaneous protest to organized lobbying — require more attention in the literature on African politics. By the same token, however, voice is also costly, either in terms of transactions required to build collective organization or the personal risk involved in confronting entrenched power. As such, «the alternative is now not so much between voice and exit as between voice from within and voice from without» (p. 104). In the African context, we need to examine the relevance of the concept of boycott, «the weapon of customers who do not have an alternative source of supply (of) goods and services... but who can do temporarily without them» (p. 86). Boycott, a hybrid of exit and voice, is a conditional form of exit which promises reengagement with the state once its performance is improved.
- (18) Chabal reprints Sklar's essay as the first chapter in his book from *African Studies Review* 26 (September-December 1983), 11-24. This essay was originally presented as a Presidential Address to the African Studies Association in November 1982.
- (19) Dunn, «The Politics of Representation and Good Government in Post-Colonial Africa», in Vhahal, 158-74.
- (20) Lonsdale, «Political Accountability in African History», in Chabal, 126-57.
- (21) O'Brien, «Wails and Whispers: The people's Voice in West African Muslim Politics», in Chabal, 71-83.
- (22) Or as Jean-Francois Bayart says in the centerpiece of the Chabal volume: «It seems most profitable to explain the continued quest for democracy as a commentary upon the relationship between state and civil society»: «Civil Society in Africa», in Chabal, 109-25, at 111.
- (23) The concept of civil society was introduced by Hegel in the *Philosophy of Right* to distinguish the family — an extended group based on clan or kinship ties — from «a community of producers... together with the public services needed to maintain order within it»; John Plamenatz, «The Social and Political Philosophy of Hegel», *Man and Society*, Vol. II (London; Longmans, 1963), 233. In civil society, rights and obligations are executed by written contract and by services for payment. Ultimately, civil society cannot maintain social harmony by methods used in the family, and a new structure of moral authority must be invented: the state. In Hegel's view, state and civil society overlap, for example by sharing administrative, coercive, and judicial institutions, «to the extent that their function is to reconcile personal and private interests, they are organs of civil society; to the extent that they serve to hold together a community whose members value it for what it is, they are organs of the State», *ibid.*, 250.
- (24) For Gramsci in *The Prison Notebooks*, the critical distinction is not between the realms of the public and the private, but rather whether political regimes and production systems are maintained by force or consent. He distinguishes «political society», which is comprised of the coercive elements of the superstructure (army, police, courts), from «civil society», which consists of ideological instruments (churches, schools, trade unions). Taken together, political society and civil society comprise Gramsci's broad definition of the state. The state has at its disposal instruments of both domination and hegemony; «< individual societies can be analyzed in terms of the balance between, and specific manifestations of, these two types of social control >»; Joseph V. Femia, *Gramsci's Political Thought: Hegemony, Consciousness and the Revolutionary Process* (Oxford; Clarendon, 1981), 29.
- (25) In *Democracy in America*, de Tocqueville saw voluntary associations as contributing to both political and civil life. An association consists of «the public and formal support of specific doctrines by a certain number of individuals who have undertaken to cooperate in a stated way in order to make these doctrines prevail»: Alexis de Tocqueville, *Democracy in America*, edited by J.P. Mayer and Max Lerner (New York: Harper and Row, 1966), 175. Associations contribute to the development of political society by policy advocacy («formulating laws which should take the place of present ones», *ibid.*) and to the development of civil society by inculcating democratic values within small-scale organizations («a civil government... (with) a place for individual independence», *ibid.*, 180). On the checking and balancing power of civic associations, de Tocqueville saw «no other dike to hold back tyranny», *ibid.*, 177.
- (26) Stepan, *Rethinking Military Politics: Brazil and the Southern Cone* (Princeton, NJ: Princeton University Press, 1988), 3-4. He distinguishes the institutions of civil society (for example, «neighborhood associations, women's groups, religious groupings») from the institutions of «political society» (political parties, elections, legislatures), in which the polity arranges itself for contestation over state power. Importantly, in authoritarian regimes, «political society is frequently absorbed by dominant groups into the state, but civil society characteristically has at least some spheres of autonomy», *ibid.*, 4.
- (27) See also Bayart (fn. 22), 117. In fairness, Bayart is nuanced on this point. In one breath he defines civil society as «society in its relation to the state... insofar as it is in confrontation with the state» (p. 111, following R. Fossaert, *La société, les états*, Vol. 5 (Paris: Seuil, 1981), 146-47; emphasis added). In the next breath he adds the rider that «the notion of civil society is thus an ambivalent and not just conflictive), complex and dynamic relation between state and society» (*ibid.*, 111; emphasis added).
- (28) As Bayart says, civil society «encompasses not only popular modes of political action ... but also the claims of those socially dominant groups (merchants, businessmen, the clergy) which are no less excluded from direct participation in political power», *ibid.*, 112.
- (29) This edited volume is the product of a dozen African scholars who met in 1985 under the auspices of the Regional Perspectives Programme of the United Nations University.
- (30) Amin, «Preface: The State and the Question of Development», in Nyong'o, 1-13, at 3.
- (31) Mamdani, «Contradictory Class Perspectives on the Question of Democracy: The Case of Uganda», in Nyong'o, 78-95.
- (32) Nyong'o, «Introduction», 14-25, at 23-24; Amin (fn. 30), 10; Harry Goulbourne, «The State, Development, and the Need for Participatory Democracy in Africa», in Nyong'o, 26-47, at 46.

- (33) Campbell, «Challenging the Apartheid Regime from Below», in Nyong'o, 142-69.
- (34) In an appendix, Campbell provides a comprehensive list of the grass-roots organizations which registered for the UDF National Conference in August 1983.
- (35) Nyong'o, «Popular Alliances and the State in Liberia, 1980-85», in Nyong'o, 209-47; Emmanuel Hansen, «The State and Popular Struggles in Ghana, 1982-86», in Nyong'o, 170-208.
- (36) The Africa volume is one of a series of four publications emanating from the project on Democracy in Developing Countries sponsored by the Hoover Institution at Stanford University and funded by the National Endowment for Democracy.
- (37) Cf. the cross-national analysis of 80 countries in Vol. 1 of the study.
- (38) In extolling the virtues of enduring political competition in Botswana, Gambia, and Mauritius, for example, Diamond equates «liberal democracy» with «multiparty regime» and «free and fair elections»; «Introduction: Roots of Failure, Seeds of Hope», in Diamond et al., 1-32, at 1, 5; see also 18-20. Are these institutions a « condition » for democracy or a «measure» of it?
- (39) As Diamond later pithily puts it: «*Democracy requires moderation and constraint. It demands not only that people care about political competition, but also that they not care too much... Throughout much of Africa... everything of value is at stake in an election, and hence candidates, communities, and parties feel compelled to win at any cost*»; «Nigeria: Pluralism, Statism and the Struggle for Democracy», in Diamond et al., 33-91, at 69.
- (40) *Ibid.*, 56, 59.
- (41) Christian Coulon, «Senegal: The Development and Fragility of Semidemocracy», in Diamond et al., 141-78, at 159; see also 164-165 on the regional separatist movement and 173-74 on Islam's new role of mobilization and protest.
- (42) Masipula Sithole, «Zimbabwe: In Search of a Stable Democracy», in Diamond et al., 217-57, at 244.
- (43) The papers were originally presented in July 1985 at an international workshop on «The Reordering of the State in Africa», held at the Harry S. Truman Research for the Advancement of Peace, Hebrew University of Jerusalem
- (44) Azarya (fn. 6), 5, 18.
- (45) Donald Rothchild and Naomi Chazan, « Preface », in Rothchild and Chazan, ix-x, at ix.
- (46) Chazan, «Patterns of State-Society Incorporation and Disengagement in Africa», in Rothchild and Chazan, 121-48, at 123; See also Rene Lemarchand, «The State, the Parallel Economy, and the Changing Structure of Patronage Systems», in Rothchild and Chazan, 149-70.
- (47) *Magendo* is a Swahili word for black marketeering.
- (48) Donald Rothchild and Michael W. Foley, «African States and the Politics of Inclusive Coalitions », in Rothchild and Chazan, 233-69. An earlier Chazan article is more explicit: «The New Politics of Participation in Tropical Africa », *Comparative Politics* 14 (January 1982), 169-89.
- (49) Chazan (fn. 9), 337. She adds : « *Viewed from above, institutional mechanisms have been undergoing a process of contraction and disaggregation. But from below, social and economic niches have been carved out and are beginning to interact and adhere in new ways* », *ibid.*
- (50) For a first step in this direction see Michael Bratton, «The Politics of Government NGO Relations in Africa», *World Development* 17 (April 1989).
- (51) Other writers have made the positive-sum case that the interests of state elites can sometimes be enhanced by political mobilization in civil society : for example, see Milton J. Esman and Norman Uphoff, *Local Organizations: Intermediaries in Rural Development* (Ithaca, NY: Cornell University Press, 1984), 40; and Alfred Stepan, «State Power in the Southern Cone of Latin America » in Evans et al. (fn. 2), 418.
- (52) Joel Barkan and Frank Holmquist conceive of peasant-style «bargaining», which nicely captures the reciprocity and indeterminacy of two-way state-society relations. They see self-help activities in civil society as «*contested terrain that has experienced a changing balance of forces and has produced different outcomes over time*»; *World Politics* XLI (April 1989), 359-380, at 362.

Foreign Ngos, Uses and Abuses: An African Perspective

by Yash Tandon *

Against the background of the failure of the state in Africa, the author questions who are the foreign (western) Ngos and what they are doing in Africa. He points out their secrecy, non-transparency of their decision-making process, non-reciprocity in relations with the southern Ngos, and their reluctance to be evaluated by their African partners. He warns that Africans should be more vigilant and concludes with two recommendations : firstly, Africans must do their own scientific studies on their history, culture, economy, and the patterns of authority and legitimacy so as to ascertain what is acceptable and achievable by the people of Africa. Secondly, northern Ngos must be made more transparent. In sum, what Africa is asking for is an alliance, not one-sided solidarity, with the progressive forces of the North.

The rise of the Ngos and the fall of the state

The African state has come under severe criticism over the last few years for its failure to deliver "development" to the people. We have no reason to come out in its defence. For all practical purposes and as far as the masses of the people of Africa are concerned, the African neo-colonial state has indeed failed. The failure, however, is presented in the journalistic media and in "policy reviewing" conferences as either an institutional failure, with very little attempts made to analyse the specific nature of the African state, or as personal failures on the part of those who are in the seat of government, with very little effort made, at a theoretical level, to distinguish between state and government. However, since this is not an issue we wish to tackle here, we simply take note of the fact that the state in Africa as an instrument of development is more or less discredited.

It is in this context that the Ngos have come to the fore. There is much talk these days about the "civil society" (as if the civil society can be understood separate from and outside of the state, although that is how matters are generally

presented by those who are critical of the state). The groundswell of opposition from citizens' associations in Eastern Europe and their role in the virtual demise of those states as we had known them, and the foreseeable demise of the South African *apartheid* government through mass action from below have further increased the prestige of "the civics" in contrast to the state. Against this background of the failure of the African and the "socialist" states, the Ngos have acquired new prominence and are enjoying unprecedented popularity.

We all know that the Ngos have proliferated in Africa in terms of both geographic spread and function. Ngos which in previous decades were limited largely to relief and refugees work are now doing all kinds of things. For example, the publication *Non-Governmental Organizations and Sub-Saharan Africa* put out by the United Nations Non-Governmental Liaison Service in July 1988 listed some 195 Ngos based in Western Europe, Australia and New Zealand (excluding, that is, those from the USA and Canada) with operational or educational activities in Sub-Saharan Africa. Of these, 60% listed themselves as working in the area of primary health care, 39% in agriculture, 33% in non-formal/adult education, 22% in training, 19% in rural and community development, 16% on women's issues, and 15% on water supply. Of course, most of these issues are interconnected and so most northern Ngos working in Africa now loosely describe themselves as "developmental". Besides developmental work in Africa, most of them are also involved in what they call "advocacy". They try to present the African case to their own home publics in an attempt to obtain support from them (usually financial) to back their operational work in Africa. Many of them are involved in what they call "solidarity" work in Africa: they have been

* 7 Dougal Avenue, The Grange, Chisipite, Harare, Zimbabwe.

This article is reprinted by permission from *IFDA Dossier*, 81, April/June 1991.

Its contents is excerpted from a paper read at the Roundtable organised by the African Association of Public Administration (AAPAM) and the United Nations Economic Commission for Africa Special Action Programme in Administration and Management - Regional Project (ECA/SAPAM), on the theme "Mobilizing the Informal Sector and Non Governmental Organizations for Recovery and Development: Policy and Management Issues", Abuja, Nigeria, December 1990.

supporting, for example, the liberation movements in Zimbabwe and South Africa. Furthermore, and increasingly these days, they are moving into the human rights field, and are becoming significant monitoring agents for the western countries on the observance (or otherwise) of human rights in Africa (1).

There are two issues of concern about these (western) Ngos in Africa: Who are they and what are they doing in Africa? Public understanding on both these issues is both superficial and uncritical, for the fact of the matter is that we do not really know what the western Ngos amidst us are doing in Africa. Are they the missionaries of a new era and therefore forerunners of a new kind of imperialism, or are they indeed allies of the people of Africa in their continuing struggle against domination and exploitation by imperialism over the last hundred and more years?

Before we make our assessment of what we think foreign Ngos are doing in Africa, we must accept the limitations of our inquiry. We are making this assessment purely on the basis of what we have seen of them in our work in southern and eastern Africa, although we do believe that our conclusions would apply to Africa generally. Secondly, and this is a point we wish to further elaborate, the foreign Ngos are a secret lot. We do not really know much about them. What we know about them is on the basis of their "field work" in Africa. We know little about "how their heart beats" in Europe or America or Canada. We shall further develop this point because one of the recommendations we shall later make is that the Ngos from the North should be made more transparent for us to know exactly what their motivations are in Africa. Much of the criticism we have of foreign Ngos in Africa stems from the fact that they work with such secrecy and opaqueness that it is right for an African to be suspicious about them *ab initio*. After all, Africa has in the past been taken for a ride many times. The generally hospitable and welcoming culture of Africa is too easily prone to taking the foreigner at his face value, and in the process Africa has lost all its lands and all its resources to the foreigners. This time Africa should be more vigilant.

Opaqueness of the western Ngos

Therefore we begin by first explaining why it is so difficult to know about northern Ngos. There are five reasons for this, possibly more:

- a) the secrecy of their decision-making processes;
- b) their relations with their own governments;
- c) the complexity of their domestic or home constituencies to which they are accountable;
- d) the historical relations of dominance between their countries and Africa; and
- e) their reluctance to be evaluated by African "partners".

Most western Ngos are shrouded in secrecy. What we know of them are the addresses of their head offices (especially, these days, their fax numbers — so that we can have quick access to their money), some of the staff working in these offices, their field representatives and staff, and their glossy magazines showing pictures of the kinds of work they do in Africa. It is also possible to get hold of the constitutions or trust deeds under which they operate, and their annual reports although few Africans bother to acquire or read these. So what we know about western Ngos are only the outward trappings of these organizations. More than the outward flummery very few Africans know much about them. In particular, it is difficult to know

exactly how these organizations take decisions on concrete issues.

One may also think that it would be out of character for the CIA not to penetrate the Ngo world when they have been able to penetrate even the inner labyrinths of African liberation movements. Besides, the Ngos provide a perfect camouflage for they are so readily trusted in Africa (and in other parts of the Third World) as "solidarity" organs created and run by people in the West who are "sympathetic" to Africans and the peoples of the Third World. We are not saying that we know that these Ngos are outposts of western intelligence. All we are saying is that we don't know but we are suspicious because of the secret manner in which they take decisions.

Western Ngos' relations with their own governments

Another factor that makes it difficult for Africans to understand western Ngos is their relations with their governments. Many of them receive direct government funds and yet they are called "non-governmental". Why? For example, in Europe, the Dutch "Ngos", Novib, Hivos and Snv are very active in Africa. Hivos gets 100% of its funds from the Dutch government, Novib gets about 70% and Snv, in fact, is a direct arm of the Foreign Ministry. What right do they have to present themselves to Africans as "non-governmental"?

In the United States, the African Development Foundation (Adf) is a congressional creation, and gets all its money from the Congress. It is, furthermore, accountable to the Congress on how it spends its money in Africa. The Adf was modelled after the Inter-American Foundation with a large network of projects all over Latin America, just as the Adf too has a widespread presence in Africa (2). Is it proper to call the Adf an Ngo?

A Canadian study, *Bridges of Hope?* brought out the fact that the Government of Canada, has increasingly taken over the funding of Canadian Ngos, as the table below shows.

Growth of revenue of a sample of Ngos, by source of funds (3)

	1975		1984	
	C\$ million	%	C\$ million	%
Government sources	16.0	39.9%	96.4	49.4%
Private sources	24.1	60.1%	98.9	50.6%
Total	40.1	100%	195.3	100%

As the table shows, government funding of Canadian "Ngos" has increased from a third to almost half between 1975 and 1984. Given this trend, the government contribution in the 1990s may well be more than half. Explaining this, the authors of the book say: "... government funding of Ngo activity has increased markedly over the past decade. For the most part, these funds are part of the official development assistance (ODA) budget, channelled through the Canadian International Development Agency (CIDA) or provincial government matching grant programs; in addition, a few agencies receive funding from other federal and provincial government programs not included in the ODA budget".

It is legitimate (or Africans to ask the question : if Canadian "Ngos" receive a greater and greater portion of their funding from their governments, and if furthermore, part of the funding that is described as "private" comes from business corporations, to what extent is it still legitimate to describe these bodies as "non-governmental"? We know, for example, that the Canadian "Ngo", CUSO, which is a major actor on the grassroots scene in Africa, is required by the Canadian government to undertake placement of what are euphemistically called "co-operants" within the grassroots organizations in Africa that they purport to service. Is this, one might ask, a way of creating jobs for young Canadian unemployed graduates?

Increasingly, the European "Ngos" get money from the European Economic Community (EEC). It is part of the new strategy of the EEC to direct portion of their "development" assistance through the Ngos, because, they say, and indeed we agree, that the state machinery in Africa is not able to deliver the goods to the people. This EEC money is "official" money. Therefore their disbursement, one must fairly surmise, is aimed at fulfilling certain economic and foreign policy objectives of the EEC countries. Under the circumstances, how legitimate is it for European Ngos administering these funds in Africa to continue to describe themselves as "non-governmental"?

Let us give an example. The best known use of this EEC money was through the Kagiso Trust in South Africa. The Kagiso Trust was specifically created to channel EEC funds to Ngos in South Africa involved in welfare activities, human rights, media work or in some form of resistance against the South African *apartheid* regime. Now we may approve of the use to which this money was put, because it strengthened the capacity of the grassroots civic and mass organizations to combat against racism and *apartheid*. But that, in the context of the present discussion, is irrelevant, because the point is that the money came through the EEC and was aimed at fulfilling certain "official" governmental objectives of the EEC countries, and the European and South African Ngos were simply used as conduits. In other words, why the EEC decided it wanted to channel funds to these "opposition" Ngos in South Africa must be part of its own broader and long-term strategy in South Africa. Most of these monies were used by the ANC-UDF backed mass and civic organizations. (In passing, we might mention in relation to the Kagiso Trust that Britain's Thatcher tried, though not successfully, to channel some of this money to Gatcha Buthelezi's Inkatha Movement, but the other members of the EEC blocked this effort for certain political reasons of their own). That still raises questions about policy. Was this EEC money given as "conscience money" or were there more subtle and long-term considerations behind it? EEC money comes into Africa through northern "Ngos" to finance rural development and grassroots projects. We have no record of any African organization which has carried out a systematic evaluation of what all this EEC money is actually doing in Africa, and whose interest it is really serving. From our own inquiry, we have found that much of this money goes into what the EEC calls "micro-projects", but the inputs that go into these projects (such as seeds, fertilizers, pesticides, tractors, consultancies and training and extension service) continue to tie Africa into the market economy of Europe. The question then to ask is whether these activities have not intensified African people's dependence on Europe rather than enabling them to become self-reliant. How, in other words, does the EEC

funding to African Ngos fit into the overall EEC's economic strategy of continuing the plunder of Africa? Or are these, once again, "charity money" to assuage the conscience of Europe?

The complexity of the domestic or home constituencies to which western Ngos are accountable

The next factor that makes western Ngos a mystery for us in Africa is the question of who really is their constituency. We are told that the people in Africa, where they work, are their "operational" constituencies, whereas we suspect that their "real" constituencies are the people (and governments) in the countries where they collect funds for their activities. In other words, their agendas are not decided in Africa but in Europe, America, Canada, etc. because it is to the people and governments of these "donor" countries to which they are primarily accountable.

Western Ngos, we must understand, are products of complex social forces in their own countries of which Africans can have only partial and ephemeral glimpses. In the Netherlands, for example, there are for major Ngos : Hivos, Novib, Icco and Cebemo. Cebemo is Catholic, Icco Protestant, and in the Dutch public Hivos is known as "humanistic" and Novib as "secular". The point to make is that the various Dutch "Ngos" are accountable to their own specific constituencies, besides the government from which they receive the bulk of their funding. How, within the complexity of Dutch society, they decide which of their Ngos should go into which African country, and for which purpose, is mystery to us. From the little information we have, evidently there is some kind of a "division of labour" amongst them so that they can "cover" as much of Africa as possible, and from different vantage points.

In the United States there are what they call Pvos — public voluntary organizations. It is easy to get a very generalised description of what they do in Africa. But some of the description is aimed at hiding, rather than revealing, the true nature of these organizations. We know that there are organizations that came into existence at the height of anti-communist national paranoia in America. Some of these organizations — and it might be libellous to mention them by name here — have now penetrated Africa in the name of "welfare" and "development", but they are clearly involved in counter-revolutionary activities. For example, some of them are known openly to support Renamo in Mozambique and the right-wing racist and fascist organizations in South Africa and Zimbabwe. Others are more subtle in their operations, and they continue with their "anti-communist" crusade in Africa — in the name of charity and "development".

In Germany, there are the "foundations" linked with the four major political parties. There is the Konrad Adenauer Foundation linked with the Christian Democratic Party, the Friedrich Ebert Stiftung (FES) linked with the Social Democrats, the Friedrich Naumann Foundation linked with the Liberals and the newly-founded Boll Foundation associated with the Greens. Each of them gets taxpayers' money in proportion to their share in the electoral vote in the Bundestag. In a sense, therefore, they are "Ngos", but then they are also closely tied with political parties, and have thus definite political agendas of their own. The Konrad Adenauer Foundation, for example, has had long historical links with the Catholic-dominated parties in many countries in

Africa, and they openly espouse the virtues of "private enterprise". The FES, on the other hand, is deeply involved in the trade unions and co-operative movement in Africa, and tends generally to push the social democratic perspectives on Africa.

Social democracy, one must remember, was a product of a compromise between certain class forces in Europe at a certain historical conjuncture, and has no real basis in Africa because those objective economic and social forces do not exist in Africa. Nonetheless, because of vast amounts of money the European social democratic Ngos spend in Africa - and the German FES and some Swedish "Ngos" are at the head of this movement - they are very influential in promoting the "European brand of social democracy" in Africa.

Thus, it is no easy for us in Africa to understand the western Ngos not only because of their secrecy but also because their ideological and philosophical orientations are products of complex historical forces within their own countries which outsiders cannot fully comprehend. They have their own "hidden agendas" which is difficult for outsiders to fathom. The only guide we have is a historical one, namely, they all come from countries that have had a history of over 400 years of plunder of Africa, first in the form of direct slavery, then in the form of colonialism and now in the form of neo-colonialism.

The western Ngos' reluctance to be evaluated by African "partners"

The secrecy and non-transparency of western Ngos is all the more impenetrable because they dogmatically refuse to allow themselves to be evaluated by African Ngos. There is a certain amount of non-reciprocity in the relations between the western Ngos and their southern "partners". We know that this inequality of relationship stems essentially from the fact that the North has money and the South has not. But this inequality is further compounded by the western Ngos reluctance to open their doors to investigation by the southern Ngos.

The fact that western Ngos provide money for "development", such as it is, gives them an easy access to African Ngos. Periodically, the western Ngos demand that their "partners" open up their books and hearts to explaining what they have been doing with "their money". This is called "evaluation". Speaking personally, I have been working with the Ngos in Africa for some eight years now, and I have yet to find one "evaluation team" sent from Europe which understands what "evaluation" really means. They are usually in a sea of confusion partly, I suspect, because they do not understand "development" and partly because they are loath to uncover the deep-rooted causes of underdevelopment in Africa. However, what this "periodic evaluation" does do is to enable the western Ngos to keep monitoring the processes of change in Africa, and even to know intimately the possible future leadership of Africa and how they think and behave.

African Ngos have no such privileged access to the hearts and minds (and accounts) of the western Ngos from which they receive money. There is an unwritten law that says that where monies are spent they must be "accounted for", but where information is supplied (as African Ngos do to western Ngos) there need not to be any accountability on how that information is used. The doctrine of financial accountability is legitimate, the doctrine of informational accountability is not.

These, then, are the reasons why we in Africa do not really know what western Ngos are and what they are doing in Africa. Their secrecy, their non-transparency, the non-reciprocity of relations between northern and southern Ngos on matters of evaluation, the complexity of the constituencies from which the western Ngos derive their agendas and to which they are accountable - all these make the western Ngos difficult for Africa to understand.

Western Ngos' agendas are their agendas, not Africa's

Under these circumstances, it is not surprising that Africans have no control over the agendas of their western "partners". If, in some cases, the western Ngos do not entirely have their own way in Africa, that is because Africans, too, have devised their own means of survival and occasionally of opposing the programmes of the western Ngos, and, we might add, ways of "cheating" the western Ngos. We have some evidence to prove this but we reserve that for another occasion.

Apart from the "development" field, the western Ngos are instruments of bringing into Africa their own value systems peculiar to European-American culture. We shall here give only three examples. The first is the issue of *gender*, the second the issue of *human rights*, and the third is the issue of *ecology*.

On the issue of *gender*, the western Ngos are obsessed about the allegedly male chauvinistic character of the African culture. This may or may not be true. Also, it may or may not be true that the African males do not care about the oppression of their women in their societies. But the concern of the Europeans about the condition of the women in Africa arises from the specificities of European experience where, in line with everything else, the relationship between men and women too is highly individualised and more or less commercialised. Africa has its own problems no doubt, and indeed, Africans must look at every area of injustice in their own societies, uncover them and combat against them. But Europeans have a way of universalising their value systems and they have a genuine difficulty contextualising and historicising Africa's problems. Europeans attempt to impose their own values as if they are universal.

Speaking personally again, I have sat through some so-called "gender awareness" workshops in southern Africa. Most of them are financed by western Ngos and subtly initiated by them through inducement of funds for these workshops. Often they are run by "animators" from the western Ngos. One of the constant difficulties they face is the problem of "contextualising and historicising" Africa's gender issues. To what extent is the gender inequality against women an "African" cultural heritage, and to what extent is it an importation from European culture and capitalist practice in Africa? When families break in Europe, they have always the social security system to fall back on, whereas in Africa broken families have nothing to fall back on by way of state social security. In the final analysis such people fall back on the larger family system for survival and sanity. In such a situation, is it proper for the western Ngos to insist that only they know how to resolve the problem of gender discrimination in African societies? Is the unitisation of the family system (ie. every person a "unit" unto himself or herself), as today found in most of Europe, the best model for Africa?

Also, within the context of Africa's struggles against domination and exploitation from the North, what kind of political system must we build in Africa to resolve the many contradictions in African society - the gender contradiction being one of them? These are concrete questions that must be resolved by the thinking and caring people in Africa based on their own priorities and contextualities, and not based on European conception of the problem.

Like with the gender issues, so with the issue related to the observation and violation of *human rights*. Once again, the western Ngos in Africa working on this issue find that they cannot contextualise and historicise Africa's human rights problems. They tend to be either "universalists" or "cultural relativists" in one-sided manner.

Amnesty International and Africa Watch are the best illustrations of the universalists. They imagine that there are certain principles of human rights that are universally valid for all time and place, and they forget that these rights, in their own countries, were products of intense struggle between the oppressed and exploited classes and the dominant classes. Even the right to vote and the right to education for working class children, among other democratic rights, were fought on the hard terrain of class struggle. Having won these rights and embodied them in "legalistic" documents, national and international, the West now thinks that these can simply be "parachuted" on to the African soil without the African masses having to struggle for them. Of course, things are not so simple or easy.

There is also a tendency on the part of the "universalists" to abstract the political rights from the economic ones, to concentrate, in other words, on the violation of political freedoms ignoring that the violations of economic rights of the people of Africa by the international capital which will not allow the African peasants and workers a just price for the labour they put into the production of crops and minerals that are exported.

The "cultural relativists" amongst the western Ngos "explain away" violations of human rights in Africa as if Africa has a "lower" standard of morality, and can be expected to kill and imprison people without causing pain and suffering. Africans do admit that there are more killings and torture of prisoners in Africa than in Europe, but they insist that these occurrences, too, should be historicized and contextualised without alleging that somehow Africans can but up with a lower standard of morality.

Also, Africans insist that Europe must squarely face their own guilt in this matter, as in others.

Finally, the question of *ecology and the environment*. Having exploited both the human and natural sources of Africa for five hundred years, Europe is awakening to the reality of the African ecological crisis. Recent scholarship is digging fresh evidence to indicate that Africa's pre-colonial relationship with nature was one of harmony and not conflict, as is the case with the manner western civilization has handled nature.

When you try to control nature, African wisdom says, nature rebels. You try to work with it and not try to enslave it. And now suddenly, European Ngos are descending on Africa offering large sums of money to save the rhino here and a lagoon there. Their perception of reality is still mechanistic, partial, undialectical and, above all, eurocentric. In their state of impecuniosity, and as one of the survival strategies, African Ngos do accept this money and try to implement the agendas of western Ngos, but if they had their way, which no doubt they will one day, then the

agenda on the ecology and on the relationship between man and nature would look different from that which is today imposed on them from outside.

Conclusion

Readers of this paper would notice that we have mostly criticised the foreign Ngos and their approaches and perception of the various issues on which they are involved in Africa — development, human rights, gender issues, ecology and so on. However, we are not being just "negative". We do have some positive things to say about them, but this is not the time to say these yet. The time is to put them on the carpet for they have become too arrogant in thinking that they have answers to Africa's many problems, and they are uncritically being accepted not only by international agencies such as the World Bank, the IMF and the CEE but also by African governments and peoples themselves as suitable vehicles to channel ideas (as well as money) into Africa. We must continue to insist for some time yet to come that the ideas emanating from Europe are eurocentric, partial, unholistic and undialectical, and therefore instead of presenting as answers to Africa's many problems, they could well compound them.

The main recommendation we have to make is that Africans must do their own scientific studies on their history, culture, economy, traditions and the patterns of authority and legitimacy in relation to what is acceptable and achievable by the people of Africa through their own efforts at self-reliance. This is a big subject, and we shall say no more here.

Our second recommendation is that western Ngos must be made to be more transparent. They must open up their hidden labyrinths and their hidden agendas. To start with they must accept the principle of reciprocity in their dealings with African Ngos. Every time a western Ngo descends on Africa with offer of funds followed a few months later with an "evaluation mission", the African Ngo, too, must supply them with whatever information is relevant for their accountability to their constituencies followed by, a few months later, an evaluation mission from Africa to go and assess what the western Ngos do with all the information they collect in Africa. The informational accountability must be accepted on the same level as financial accountability.

Only on that basis will there be an equal relationship (of sorts) between African peoples and the peoples of Europe. What Africa wants is not "solidarity" from western Ngos in relation to solving African problems, for Africa can solve its own problems. There are deep-rooted and serious problems in Europe too, an excessive materialist consumption at the cost of the people of the Third World and at the cost of nature being one of these. So what Africa is asking for is an "alliance" (not one-sided "solidarity") with the progressive forces of the North in a joint effort to deal with the common problems of humanity, whose causes and manifestations cut across boundaries and cultures.

Notes

- (1) *Non-governmental Organizations and sub-Saharan Africa* (Geneva: United Nations Non-Governmental Liaison Service, 1988).
- (2) See S. Hellinger and P.M. O'Reagan *Aid for Just Development* (Boulder & London: Lynne Rienner Publishers, 1988).
- (3) Adapted from Table 5.2 in Tim Broadhead and Brent Herbert-Copley, *Bridges of Hope ? Canadian Voluntary Agencies and the Third World* (Ottawa : North-South Institute, 1988) p. 79.

La contribution des OING aux programmes de l'Unesco

Le texte qui suit est extrait du rapport sexennal du Conseil exécutif sur le concours apporté à l'action de l'UNESCO par les organisations internationales non gouvernementales des catégories A et B présenté à la Conférence générale, vingt-cinquième session, Paris 1989.

INTRODUCTION

DISPOSITIONS CONSTITUTIONNELLES ET REGLEMENTAIRES REGISSANT LA COOPERATION DE L'UNESCO AVEC LES ONG

Le système des Nations Unies et les ONG

1. Les délégués à la Conférence de San Francisco qui ont élaboré, en 1945, la Charte des Nations reconnaissent l'importance de la contribution que les associations pouvaient apporter au regard des objectifs que s'étaient fixés les Nations Unies, particulièrement dans les domaines économique, social, culturel, éducatif, et dans celui de la santé. Aussi introduisirent-ils dans la Charte l'Article 71, autorisant le Conseil économique et social (ECOSOC) à procéder aux arrangements pertinents visant à la consultation des organisations non gouvernementales qui sont concernées par ses propres compétences.

2. Il y avait eu des précédents à ce type de coopération. La Société des Nations, qui a exercé son activité entre la première et la seconde guerre mondiale, avait régulièrement, quoique de façon informelle, consulté les organisations non gouvernementales concernées par le travail économique et social qui l'intéressait. L'Institut international pour la coopération intellectuelle, précurseur non gouvernemental de l'Unesco, avait joué un rôle de premier plan dans ces consultations. Plus tard, l'Organisation internationale du travail, instituée en 1919, avait décidé que les organisations nationales d'employeurs et d'employés seraient représentées à ses conférences et à son Conseil d'administration.

3. Au cours de ses premières sessions, celles qui suivirent l'adoption de la Charte des Nations Unies, l'ECOSOC mit en place un ensemble de Directives destinées à régir ses relations avec les ONG.

4. Plus près de nous, par sa résolution 42/211 de décembre 1987, l'Assemblée générale a invité le secrétaire général à examiner la question de l'attribution

des fonctions de liaison avec les organisations non gouvernementales dans le cadre de l'application de la recommandation 25 (du Groupe d'experts intergouvernementaux de haut niveau — Groupe des 18), et à revoir ses décisions sur ce point à la lumière des décisions que le Conseil économique et social prendra au sujet de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental compétent au sujet de la structure et des fonctions du mécanisme intergouvernemental compétent dans les domaines économique et social, dans la mesure où celles-ci auront trait au fonctionnement du Comité chargé des organisations non gouvernementales et aux services qui lui sont fournis.

5. Suite à cette résolution, une étude initiale a été entreprise par les Nations Unies afin d'examiner les possibilités de promouvoir une collaboration systématique entre l'ONU et les ONG.

6. En outre, le Secrétariat de l'ONU a organisé à Genève en janvier 1988 une réunion interorganisations des centres de liaison des ONG. Son rapport intitulé "Examen des activités opérationnelles menées conjointement par certaines organisations du système des Nations Unies et des organisations non gouvernementales" ainsi que ses recommandations ont été approuvés en avril 1988 par l'élément chargé des activités opérationnelles du Comité consultatif pour les questions de fond du Comité administratif de coordination (CAC/CCQF/OPER). Les principales recommandations ont trait à des orientations et directives spécifiques destinées aux organisations du système des Nations Unies et à la communauté des ONG, dont certaines peuvent présenter un intérêt particulier pour l'Unesco :

- Les organisations du système des Nations Unies devraient revoir leurs directives et procédures d'exécution.

tion internes afin de supprimer les obstacles superflus et d'encourager explicitement la coopération avec les ONG.

- La communauté des ONG devrait constamment s'efforcer d'acquiescer une meilleure connaissance des activités de développement appuyées par le système des Nations Unies sur le plan national et chercher à établir des contrats réguliers avec les représentants du système des Nations Unies à l'échelon national, afin de mettre en évidence les possibilités d'une collaboration plus étroite dans le cadre des priorités globales et sectorielles définies par les gouvernements en matière de développement.

7. En ce qui concerne les efforts faits par le système des Nations Unies pour développer la collaboration avec les ONG, le groupe interorganisations a reconnu qu'il fallait également être réaliste, eu égard aux différences tenant à l'origine, à leur base du soutien et à leurs modes de fonctionnement. Dans certains cas, les ONG ont en effet manifesté de la réticence à collaborer avec des gouvernements et/ou des organismes des Nations Unies. Dans d'autres cas, il se peut que certains représentants sur le terrain du système des Nations Unies ou certains fonctionnaires du Siège aient été insuffisamment informés et sensibilisés et n'aient guère été disposés à étudier les possibilités d'une action conjointe, en raison peut-être de l'absence de principes directeurs bien définis concernant le rôle des ONG dans le cadre du système.

8. Actuellement, comme le montre un rapport effectué en 1981 (1), il y a 20.000 ONG qui travaillent de manière étroite avec les Nations Unies. L'OMS travaillait en 1981 avec 123 ONG, le PNUE avec près de 7.000 ONG et le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés avec près de 8.000 ONG (2). Mais toujours selon le même rapport (1), c'est l'Unesco qui a défini, au sein du système des Nations Unies, avec les plus de clarté les conditions de sa collaboration avec les ONG. Il convient, par ailleurs, d'observer que l'Unesco entretient des relations de coopération avec des organisations non gouvernementales de caractère international ou régional, ce qui explique le nombre relativement restreint (557 au moment de l'établissement de ce rapport) des ONG ayant des relations officielles avec l'Organisation, par rapport à d'autres institutions intergouvernementales qui travaillent avec des organisations nationales ou locales.

L'Unesco et les ONG

9. La Conférence de Londres, qui, en 1945 donna naissance à l'Unesco, prit soin d'inclure, dans le Préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation, la déclaration suivante : *"Une paix fondée sur les seuls accords économiques et politiques des gouvernements ne saurait entraîner l'adhésion unanime, durable et sincère des peuples, et par conséquent cette paix doit être établie sur le fondement de la solidarité intellectuelle et morale de l'humanité"*.

10. C'est par l'article XI (par. 4) de l'Acte constitutif que furent établies les bases juridiques des relations entre l'Unesco et les ONG.

11. Pendant plusieurs années, ces relations entre l'Unesco et les ONG se développèrent en une phase expérimentale. Par ailleurs, conformément à de nombreuses résolutions, la Conférence générale avait reconnu la nécessité de créer des ONG dans des domaines déterminés où le besoin s'était fait ressentir.

12. L'Unesco a ainsi créé, ou aidé à la création, de plusieurs ONG, parmi lesquelles on peut citer:

- (a) l'Association internationale des universités (catégorie A) fondée en 1950 (résolution 2.61 adoptée par la Conférence générale à sa troisième session);
- (b) l'Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (catégorie A) fondée en 1948 (résolution 2.692 adoptée par la Conférence générale à sa deuxième session);
- (c) l'Union des associations techniques internationales (catégorie A) fondée en 1950 (résolution 3.922 adoptée par la Conférence générale à sa troisième session);
- (d) le Conseil international des sciences sociales (catégorie A) fondé en 1952 (résolution 6.317 adoptée par la Conférence générale à sa quatrième session);
- (e) l'Institut international du théâtre (catégorie A) fondé en 1948 (résolution 2.411 et 3.611 adoptée par la Conférence générale à sa troisième session);
- (f) le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (catégorie A) fondé en 1949 (résolution 2.4321 adoptée par la Conférence générale à sa deuxième session);
- (g) le Conseil international de la musique (catégorie A) fondé en 1948 (résolution 2.412 adoptée par la Conférence générale à sa deuxième session);
- (h) le Conseil international des archives (catégorie A) fondé en 1948 (résolution 2.2314 adoptée par la Conférence générale à sa deuxième session);

13. C'est en 1960 que les relations de l'Unesco avec les ONG recurent leur forme définitive dans un ensemble de Directives adoptées par la Conférence générale à sa onzième session. Ces Directives énoncent les conditions que doivent remplir les ONG pour établir des relations officielles avec l'Unesco, définissent les trois catégories de relations, de même qu'elles énumèrent les avantages et les obligations qui sont attachés à chacune d'entre elles. Outre des procédures permettant à l'Unesco de disposer des conseils techniques et de connaître les aspirations des grands mouvements sociaux par des mécanismes de consultations individuelles et collectives, les Directives prévoient aussi la possibilité d'associer les ONG à la réalisation des objectifs et à l'exécution des programmes de l'Organisation et ce, principalement, par le moyen de subventions et de contrats (3).

14. Enfin, les Directives disposent, à l'article 11.1, que le directeur général peut, s'il le juge propre à servir les objectifs de l'Unesco, maintenir des relations non officielles avec d'autres organisations (4).

Les ONG au sein des organes directeurs de l'Unesco: le Conseil exécutif

15. En vue d'étudier plus en profondeur les questions relatives à la coopération de l'Unesco avec les ONG et de préparer ses décisions en la matière, le Conseil exécutif a créé, en 1966, un Comité sur les organisations internationales non gouvernementales, dont le président siège, depuis 1986, au bureau du Conseil exécutif (décision 3.6 de la 122e session du Conseil exécutif (décision 3.6 de la 122e session du Conseil exécutif) (5)).

16. Le mandat de ce comité comporte l'examen de toutes les questions relatives à la coopération de l'Unesco avec les ONG, et ce en conformité avec les Directives; plus particulièrement l'admission des ONG dans les trois catégories et l'octroi des subventions au bénéfice de certaines

ONG. Enfin, dans le cadre du classement des ONG, le comité a été chargé d'étudier l'application des résolutions adoptées par la Conférence générale concernant les ONG ayant des membres en *Afrique du Sud* (16/C/Rés., 8; 17 C/Rés., 10; 15C/Rés., 11; 19C/Rés., 12; 88 EX/Déc., 6,5 et 116 EX/Déc., 7,5) et à *Taiwan de Chine* (18 C/Rés., 6,51; 19 C/Rés., 7,34; 20 C/Rés., 7,34 et 21 C/Rés., 7,11).

17. Depuis la 125e session, le Conseil exécutif a confié sur les ONG le soin de mener plusieurs études qui portaient sur les thèmes suivants:

- (a) "Informations sur l'utilisation des subventions par les ONG qui en ont bénéficié dans le cadre du programme de l'Unesco". Décision 6.3 de la 125e session du Conseil exécutif (documents 125 EX/18 et 125 EX/43);
- (b) "Rapport relatif à l'étude prospective sur les relations de l'Unesco avec les ONG". Décision 7.4 de la 126e session du Conseil exécutif (documents 126 EX/31 et 126 EX/45);
- (c) "Etude relative aux informations supplémentaires concernant l'octroi de subventions aux ONG et recommandations sur la forme du rapport sexennal qui sera présenté par le Conseil exécutif à la vingt-cinquième session de la Conférence générale ainsi que sur les propositions éventuelles de révision des Directives". Décision 7.4 de la 127e session du Conseil exécutif (documents 127 EX/27 et 127 EX/47);
- (d) "Constitutions d'un groupe de travail chargé d'entreprendre une analyse complète et détaillée de la contribution des ONG à l'élaboration et à l'exécution des programmes de l'Unesco". Décision 8.1 de la 128e session du Conseil exécutif (document 128 EX/8);
- (e) Subventions au bénéfice de certaines ONG". Décision 8.2 de la 128e session du Conseil exécutif (document 128 EX/9). Le rapport du groupe de travail figure dans le document 129 EX/33, complété par les documents 129 EX/15 et 129 EX/INF.6.

18. Sans prétendre vouloir résumer les études précitées, sur lesquelles le Conseil exécutif attire l'attention de la Conférence générale, on peut néanmoins indiquer que le Conseil exécutif n'a pas trouvé opportun de revoir les Directives qui régissent la coopération de l'Unesco avec les ONG. Il a seulement recommandé qu'elles soient mieux appliquées dans la mesure où il a considéré que celles-ci demeuraient un instrument toujours valable pour la conduite de ces relations. C'est ainsi qu'après une étude approfondie des textes des Directives, il a constaté que de nombreuses informations nécessaires au Conseil exécutif pour décider de l'octroi, *tous les deux ans*, de subventions à certaines ONG figuraient non pas dans le document biennal mais davantage dans le rapport sexennal. C'est pourquoi il a souhaité que ces informations figurent désormais dans le document biennal sur les subventions (cf. document 129 EX/15 et 129 EX/INF.6) sous la forme d'une fiche modèle qu'il a établie en collaboration avec le Secrétariat. Cette décision a justifié la réduction du volume de la documentation désormais requise dans le cadre du rapport sexennal, mais aussi la forme même de ce rapport.

19. Enfin, la décision 7.4 (126e session du Conseil exécutif) et les suivantes demandant au groupe de travail de travailler en concertation étroite avec le Secrétariat, les ONG et le Comité permanent des ONG.

20. Lors de la 128e session du Conseil exécutif, le mandat du Comité sur les organisations internationales comportait, conformément aux suggestions du groupe de

travail créé par la décision 7.4 de la 126e session du Conseil exécutif, un paragraphe où il lui était demandé "d'étudier les moyens d'améliorer ses méthodes de travail de façon à mieux s'acquitter des obligations qui lui incombent". Cette étude est actuellement en cours et fera l'objet d'une journée de réflexion lors de la 131e session du Conseil exécutif.

20bis. Pour mener à bien ses travaux, le Conseil exécutif a constitué au sein de son Comité sur les ONG un groupe de travail par sa décision 6.3 prise à la 125e session. Ce groupe a été élargi par sa décision 7.4 (126e session (6). Lors du renouvellement du Conseil exécutif, à sa 128e session, le groupe a travaillé sous la présidence de M. Ndam Njoya (Cameroun) et se compose des membres suivants: Mme Cabana (France), M. Karlov (URSS), M. Majali (Jordanie), M. Singh (Inde), M. Teferra (Ethiopie), M. Wagner de Reyna (Pérou).

21. C'est ce dernier groupe de travail qui a été chargé d'établir le rapport sexennal.

22. Sous la présidence de M.A. Ndam Njoya (Cameroun), le groupe de travail s'est réuni les 9, 10 et 17 mars 1989. Sa composition était la suivante:

M. B. Borissov, suppléant de M. Y. E. Karlov (URSS)
M. A. Picasso, suppléant de M. Wagner de Reyna (Pérou)
M. L. Negewo, suppléant de M. A. Teferra (Ethiopie)
M. W. Mustakim, suppléant de M. A. Majali (Jordanie)
Mlle. G. Rouchet, suppléante de Mme. M.C. Cabana (France).

Mlle G. Rouchet et M. B. Borissov ont été désignés comme rapporteurs.

23. Selon le vœu du Conseil exécutif, les consultations les plus larges ont été menées à la fois auprès du Secrétariat et auprès des ONG. Pour ce faire, les membres du groupe se sont répartis le travail et ont chacun été responsables des consultations auprès d'un ou de plusieurs secteurs du Secrétariat. Afin de mener ces consultations de manière homogène, le groupe avait établi un questionnaire pour les entretiens à mener avec les différents secteurs du Secrétariat.

24. Parallèlement, une lettre circulaire a été adressée à toutes les ONG ayant des relations officielles avec l'Unesco. Plus de 200 ONG ont répondu à cette lettre, dont on trouvera en annexe la liste. Les réponses de ces ONG ont été étudiées et seront souvent mentionnées dans les deuxième et troisième parties de ce rapport (7).

25. Au nom du groupe, un des rapporteurs a informé en détail les membres du Comité permanent des ONG lors de sa réunion du 16 décembre 1988. A cette séance, assistaient de nombreuses ONG. De plus, le Comité permanent a fait parvenir au groupe de travail une contribution écrite dont il est tenu compte dans ce rapport.

26. Enfin, le groupe de travail avait demandé que l'Unité centrale d'évaluation lui fournisse deux rapports:

- (a) Une étude sur la coopération des ONG avec les unités hors Siège. En effet, les débats du Comité du Conseil exécutif sur les ONG, lors de sa 129e session, ont souligné la nécessité d'accorder une attention particulière dans le rapport aux organisations de caractère régional, dans le cadre de la décentralisation des activités de l'Organisation.
- (b) Une étude sur les relations dans le système des Nations Unies entre les ONG et les différentes agences ou institutions du système.

27. Malgré cette répartition des tâches et ces consultations nombreuses, le groupe de travail reste conscient de l'ampleur de la tâche qu'il avait à mener et regrette les

délais trop courts qui lui ont été impartis pour le faire. Il tient à remercier vivement toutes les ONG, leur comité permanent et l'ensemble du Secrétariat qui ont accepté, malgré leurs nombreuses contraintes, de collaborer aussi étroitement à ses travaux. Cette coopération, toujours très ouverte et confiante, a débouché sur des propositions constructives pour l'avenir. Le groupe de travail souhaite que le dialogue instauré continue et se prolonge au-delà de ce rapport sexennal.

28. Conformément à la Décision 127 EX/Déc., 7.4, le directeur général a soumis au Conseil exécutif des propositions concernant le contenu et la forme de ce rapport (document 129 EX/14). Suivant la recommandation du directeur général, le Conseil exécutif, par sa décision 129 EX/Déc., 6.4 a décidé d'établir le Rapport selon le plan ci-après :

Introduction	Dispositions constitutionnelles et réglementaires régissant la coopération de l'Unesco avec les ONG
I. Première partie	Examen des aspects généraux de la coopération de l'Unesco avec les ONG au cours de la période de 1983 à 1988
II. Deuxième partie	Contribution des organisations internationales non gouvernementales à l'élaboration et à la mise en oeuvre du programme de l'Unesco
III. Troisième partie	Evaluation générale de la contribution des ONG subventionnées à la réalisation des objectifs de l'Unesco. Orientation de la politique future en matière de subvention

IV. Quatrième partie Projet de résolution soumis par le Conseil exécutif à la Conférence générale.

29. Pour tenir compte de la nécessité de réduire le volume de la documentation il a été recommandé que le rapport ne devrait pas dépasser 70 pages.

30. Par sa décision 129 EX/Déc., 6.4, le Conseil exécutif a chargé le groupe de travail de "préparer le projet de rapport en étroite coopération avec le Secrétariat et dans le souci de poursuivre le dialogue amorcé entre le Conseil exécutif, les organisations internationales non gouvernementales et le Comité permanent des ONG".

31. Il a par ailleurs invité "le groupe de travail à soumettre le projet de rapport sexennal au Comité sur les ONG, lors de la 131^e session du Conseil" (129 EX/Déc., 6.4). Par cette même décision, le Conseil exécutif dispose que "le rapport sexennal qui sera soumis par le Conseil exécutif à la Conférence générale, à sa vingt-cinquième session, doit être analytique et orienté en vue du renforcement de la coopération de l'Unesco avec les organisations internationales non gouvernementales dans la perspective du troisième Plan à moyen terme de l'Organisation".

32. En soumettant ce rapport à la Conférence générale, le Conseil exécutif s'est efforcé de dresser un bilan sur les aspects essentiels des relations de l'Unesco avec les ONG au cours de la période allant de 1983 à 1988 et de présenter les orientations et suggestions pour l'avenir de la coopération avec les milieux intellectuels, scientifiques, éducatifs et culturels oeuvrant dans ses différents domaines de compétence. Le projet de résolution figurant dans la quatrième partie du Rapport traduit cette double préoccupation.

CONTRIBUTION DES ONG A L'ELABORATION ET A LA MISE EN OEUVRE DU PROGRAMME DE L'UNESCO

122. Le groupe de travail a tenté, en collaborations très étroites avec le Secrétariat et les ONG, de mettre en relief les contributions des ONG à l'élaboration et à l'exécution des programmes de l'Unesco.

123. L'analyse qui en sera ici faite s'appuie sur les nombreuses réunions que les membres du groupe de travail du Comité du Conseil exécutif sur les ONG ont eues avec le Secrétariat et les réponses écrites que ce dernier lui a fait parvenir. Cette analyse se fonde aussi sur les "réponses des ONG à la lettre circulaire qui leur a été adressée et sur la contribution écrite du Comité permanent des ONG.

124. Ce rapport sera forcément réducteur face au foisonnement des activités que mènent les ONG. Il a néanmoins paru important au groupe de travail que le Conseil exécutif et la Conférence générale puissent prendre connaissance de la diversité et de la multiplicité des contributions des ONG aux programmes de l'Unesco, et cela à partir d'exemples concrets.

125. Cette deuxième partie ne comprendra pas les ONG subventionnées qui seront traitées dans la troisième partie où seront regroupées toutes les propositions de renforcement ou d'amélioration de la coopération entre l'Unesco et les ONG (A, B et C).

Information générale — documentation publication

126. Tout d'abord, les entretiens et contacts individuels entre représentants d'ONG et membres du Secrétariat jouent un rôle prépondérant sur le plan de l'information mutuelle, comme d'ailleurs en ce qui concerne la préparation et l'exécution du programme. Le directeur général lui-même ainsi que ses collaborateurs ont eu de nombreux entretiens avec des responsables d'ONG. Ces responsables rencontrent régulièrement les membres du Secrétariat des différents secteurs dont le programme entre dans leurs domaines de compétence.

127. L'Unité des ONG joue un rôle de coordination et d'assistance tant à l'égard des ONG que des services du Secrétariat lui-même. Nombreux sont en effet les représentants d'ONG, notamment de celles nouvellement admises dans les relations officielles avec l'Unesco, qui font appel à elle pour y trouver précisions, conseils et suggestions qui leur permettent de développer leur coopération avec l'Unesco. D'autre part, les différents services du Secrétariat ont recours à cette Unité pour disposer des informations et conseils nécessaires.

128. D'après l'article 111.1 des Directives, toutes les ONG entretenant de relations officielles avec l'Unesco doi-

Coopération entre les ONG et les commissions nationales pour l'Unesco

114. Dans le passé, de nombreuses résolutions émanant tant de la Conférence générale que de la Conférence des ONG ont recommandé que soit renforcée la collaboration entre ONG et commission nationales. La Conférence générale a ainsi, à sa vingt-quatrième session (1987), invité les Etats membres "à tirer davantage parti des compétences et de l'expérience des ONG, des fondations et des associations, centres et clubs Unesco, en les associant aux activités des commissions nationales, aux niveaux national, sous-régional, régional et interrégional".

115. La Charte des commissions nationales elle-même affirme qu'il est indispensable que dans chaque Etat membre les milieux intellectuels et scientifiques apportent leur concours au programme de l'Unesco. Cette question devient, depuis, l'un des points essentiels de l'ordre du jour des conférences régionales et des diverses réunions des commissions nationales.

116. Durant les six dernières années, comme par le passé, une séance a été régulièrement consacrée à la discussion sur la coopération entre les ONG et les commissions nationales lors des cours de formation des secrétaires généraux des commissions nationales que le Secrétariat organise chaque année. Lors de telles réunions, une documentation est présentée sur les objectifs, structures et activités des ONG et les représentants de l'Unité des ONG ont l'occasion de donner des éclaircissements en réponse aux questions qui leur sont posées. Le Comité permanent lui-même est habituellement représenté à ces réunions.

117. Une demi-journée est d'autre part toujours consacrée à l'examen de cette question lors des consultations collectives des secrétaires généraux des commissions nationales. Outre le Comité permanent des ONG, une cinquantaine d'organisations non gouvernementales participent généralement à cette session. Ces rencontres se sont révélées particulièrement fructueuses de par la possibilité qu'elles donnent de procéder à des échanges de vues sur des points très concrets de coopération entre ONG et commissions nationales au niveau national, voire régional et interrégional.

118. Le Comité permanent des ONG a été représenté aux réunions régionales des secrétaires généraux des commissions nationales pour l'Afrique (celle de mai 1983 et celle d'avril 1987) pour l'Amérique latine et les Caraïbes (juin 1985), et pour l'Asie et le Pacifique (septembre 1988). Il a également été représenté à un colloque sur les ONG organisé au Maroc par les commissions nationales des Etats arabes (août 1984).

119. C'est cependant avant tout sur le plan national que cette coopération prend tout son sens et son efficacité, dans la mesure où les ONG y exercent pleinement leur rôle. L'institution et le développement d'une coopération efficace entre commissions nationales et branches nationales des différentes ONG ont donc constitué un objectif majeur au cours des dernières années. Le Secrétariat s'est à cet égard constamment efforcé d'encourager l'établissement de contacts réciproques et, à plusieurs reprises, il a invité les commissions nationales à se rapprocher des branches nationales des ONG, voire même à les intégrer dans leurs struc-

tures et leurs activités. L'attention des commissions nationales a été attirée sur le désir maintes fois exprimé par les ONG de voir leurs branches nationales davantage associées à l'élaboration et à l'exécution de projets entrant dans le cadre du programme de l'Unesco ainsi qu'à la préparation des conférences internationales organisées par l'Unesco. De la même façon, l'attention des ONG a été attirée sur l'intérêt que peut présenter pour le développement de leurs activités l'établissement de liens étroits avec les commissions nationales sous la forme d'envoi de documentation, consultations réciproques, invitations à des conférences, etc.

120. Les rapports des associations oeuvrant dans les différents domaines de compétence de l'Unesco avec les commission nationale se présentent dans des termes très différents d'un pays à l'autre. Il serait sans doute intéressant de tenter à l'avenir de dresser un bilan des différentes formes de coopération instituées par les ONG et les commissions nationales tant sur le plan de leurs activités que dans leur cadre institutionnel.

121. Il pourrait aussi paraître indispensable que chaque ONG adresse aux commissions nationales qui le souhaitent la liste de leurs experts nationaux, voire de leurs comités nationaux. En cette matière, les bureaux régionaux, ou les représentants de l'Unesco sur le terrain, devraient avoir un rôle de coordonnateur et d'animateur.

vent "informer le Directeur général de leurs activités ayant trait au programme de l'Unesco et du concours apporté par elles à la réalisation des objectifs de l'Unesco" et "faire connaître à leurs membres les activités de l'Unesco...".

129. Ces obligations sont complétées à l'article IV.4 des Directives par les avantages qui sont accordés aux ONG dans le cadre de leur collaboration avec le Secrétariat. Ainsi le Directeur général devra assurer avec les ONG un échange d'informations et de documentation sur les questions d'intérêt commun et pourra, s'il le juge utile, souhaiter que les ONG envoient des observateurs à cer-

taines réunions.

130. Dans cette perspective, une documentation considérable a, comme par le passé, été régulièrement adressée par le Secrétariat à toutes les ONG des catégories A, B et C: périodiques à grande diffusion (*Courrier de l'Unesco, Nouvelles de l'Unesco...*) ou de caractère plus spécialisé, discours du directeur général et publications destinées au grand public. Les ONG des catégories A et B ont également régulièrement reçu les plans à moyen terme, les programmes et budgets (projets et versions approuvés — C/4 et C/5) ainsi que les Rapports du directeur général (C/3).

La contribution des ONG aux programmes de l'Unesco

Ces mêmes organisations ont enfin reçu les documents des Conférences générales pouvant les intéresser, les ordres du jour des réunions du Conseil exécutif, le calendrier des réunions prévues, les listes de publications de l'Unesco ainsi que la documentation relative aux conférences spécialisées entrant dans leur domaine d'intérêt ou de compétence.

131. Toutes ces publications permettent aux ONG de diffuser très largement des informations sur les activités de l'Unesco non seulement parmi leurs membres mais aussi auprès des publics avec lesquels elles sont en contact. Elles utilisent pour cela leurs propres périodiques, bulletins ou autres publications, organisent expositions, projections de films et autres manifestations, en particulier à l'occasion des différentes "années internationales".

132. Depuis longtemps, les publications des ONG utilisent des extraits ou des résumés des rapports techniques comme des documents de l'Unesco, et reproduisent des articles du *Courrier de l'Unesco* ainsi que de diverses publications. L'Office de l'information du public de l'Unesco diffuse un bulletin trimestriel (*Faits et chiffres*) (8), reflétant notamment l'activité des ONG. La photothèque de l'Unesco fournit aussi régulièrement à ces dernières les photographies qu'elles désirent pour leurs magazines, particulièrement sur les opérations conduites sur le terrain.

133. En 1985, un groupe de travail composé de représentants du Secrétariat et de représentants d'ONG spécialisées dans les domaines de la publicité, des relations publiques et d'autres questions s'en rapprochant, a étudié les moyens d'améliorer l'image de marque de l'Unesco dans l'opinion publique.

134. A leur tour, les ONG tiennent le Secrétariat régulièrement informé de leurs activités. Outre leurs bulletins d'information et autres périodiques, elles communiquent au Secrétariat les documents émanant de leurs organes directeurs (rapports d'activités, comptes rendus d'assemblées, résolutions ou recommandations), les rapports de leurs différentes réunions spécialisées et certaines grandes études de fonds offrant un intérêt direct pour l'Unesco.

135. Sans vouloir être exhaustif et à titre d'information, on peut citer les exemples suivants:

(a) Publications générales:

— *Confluences* (en trois langues) publiée par la Fédération mondiale des associations, centres et clubs Unesco (A)

— La revue trimestrielle *Afrique et développement* éditée par le Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (C)

— Les *Cahiers du monde rural* fie la Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques (C)

(b) Publications spécialisées:

— *Commonwealth University Yearbook*, de l'Association des universités du Commonwealth (B)

— *Glossary of Vocational Guidance Terms*, de l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (B)

— Manuels pour répondre aux besoins de formation en radiodiffusion, organismes de radiodiffusion des pays non alignés (B)

— Bulletin spécialisé *Educommunications*, de l'Association catholique internationale pour la radiodiffusion et la télévision (UNDA) (B)

— *International Guide to African studies research*, de l'Institut africain international (B)

— Anthologie sur les réalités cinématographiques africaines (différentes monographies), Organisation catholique internationale du cinéma et de l'audiovisuel (B)

— *Design History bibliography*, Conseil international des associations de design graphique (B)

— *Directory of sources of funds for international R and D co-operation*, Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (B)

— *Handbook for Caribbean journalists, World Press Handbook for African Journalists*, Comité mondial pour la liberté de la presse (C)

— *Panorama des archives audiovisuelles*, Fédération internationale des archives du film (B)

136. On peut ainsi signaler la création d'une banque de données sur les ressources humaines en matière d'éducation de la petite enfance, mise en place par l'Association internationale d'orientation scolaire et professionnelle (B). De même, un centre de documentation à l'intention des jeunes inadaptes a été établi en Norvège par l'Association internationale des éducateurs de jeunes inadaptes (B).

137. Le volume de la documentation ainsi reçu est tel qu'il devient parfois difficile pour le Secrétariat de l'Unesco de l'utiliser aussi valablement qu'il le souhaiterait. Des mesures concrètes pourraient sans doute être utilement envisagées, et notamment la création d'une banque de données sur les activités des ONG, afin de donner plus d'efficacité à cet important réseau d'information.

Participation réciproque aux réunions

138. La participation réciproque aux réunions est également une des formes habituelles de communication entre l'Unesco et les ONG. Les Directives concernant les relations de l'Unesco avec les ONG prévoient explicitement cette possibilité aux articles 111.1 (b) (iii) (9), IV.4 (a) (ii) (10) et V.4 (b) (iii) (11).

139. Pour leur part, les ONG se conforment généralement à l'obligation d'inviter l'Unesco à leurs réunions et même parfois vont au-delà des exigences des Directives. En effet, le directeur général a reçu pendant la période 1983-1988, tant des ONG de statut consultatif (catégories A et B) que de celles de statut d'information mutuelle (catégorie C), de très nombreuses invitations à participer ou à se faire représenter aux réunions statutaires ainsi qu'aux colloques, séminaires et groupes de travail convoqués par ces organisations.

140. Le directeur général s'est efforcé, au cours de la période sexennale, de donner suite à ces invitations compte tenu de l'intérêt des thèmes des réunions ainsi que du personnel et des ressources financières disponibles. Il a surtout marqué son intérêt pour les réunions dont les thèmes sont en rapport avec le programme de l'Organisation et qui sont susceptibles de développement futurs. C'est ainsi que l'Organisation a été représentée à 628 réunions organisées par différentes ONG, de 1983 à 1988, soit un accroissement de l'ordre de 22% de la présence de l'Unesco dans les milieux associatifs non gouvernementaux par rapport à la période précédente.

141. A l'exception de sept organisations qui n'ont pas été en mesure de fournir les informations requises compte tenu du peu de temps dont elles disposaient pour répondre, les 221 organisations qui ont répondu à la lettre circulaire — toutes catégorie confondues (subventionnées,

A, B et C) - ont organisé des centaines, sinon parfois des milliers de conférences, congrès, séminaires, colloques, symposiums, tables rondes, ateliers, cours de formation, etc., aux niveaux national, régional et interrégional pendant la période sexennale concernée. Certaines d'entre elles ont fourni avec précision le nombre, les dates et les lieux de ces activités, d'autres ont tout simplement donné des chiffres, par exemple le Conseil international des unions scientifiques (A) a organisé plus de 2.500 conférences et congrès internationaux, la Fédération syndicale mondiale (A) 350 séminaires et cours de formation, et le Centre interuniversitaire des études postuniversitaires (C) 270 cours de formation et 120 conférences. Le tableau n° 3 indique que 85 ONG, toutes catégories confondues, avaient organisé 573 congrès, assemblées ou conférences. Sans préjuger de l'intérêt de ces manifestations eu égard aux programmes de l'Unesco, ces chiffres montrent la vitalité des activités des ONG.

142. La participation des ONG en tant qu'observateurs aux réunions organisées par l'Unesco est régie par le Règlement relatif à la classification d'ensemble des diverses catégories de réunions convoquées par l'Organisation. Bien que les ONG ne disposent que de faibles moyens financiers, elles souhaitent de plus en plus recevoir des invitations à participer aux réunions de l'Unesco; qu'il s'agisse de celles à caractère représentatif pour lesquelles le Conseil exécutif peut décider de les inviter sur la base des listes proposées par le directeur général, ou de celles à caractère non représentatif pour lesquelles le Directeur général, après consultation des ONG, peut inviter leurs experts ou spécialistes (12).

Consultations collectives sectorielles et intersectorielles

143. Les consultations collectives sectorielles et intersectorielles ont pour but de recueillir les avis et les propositions d'un nombre restreint d'ONG, dont la compétence porte sur certains aspects du programme de l'Unesco. Cette forme de consultation s'est poursuivie au cours de la période sexennale sous différents aspects. Il s'agit d'abord des réunions périodiques que chaque Secteur de programme organise avec la participation d'organisations professionnelles en vue de recueillir leurs points de vue sur la préparation du programme de l'Organisation et la mise en oeuvre de celui-ci.

144. Des consultations ont été périodiquement organisées par le Secteur de l'éducation dans les domaines suivants : enseignement supérieur, consultation qui a rassemblé des représentants de 19 ONG et qu'il a été décidé de réunir tous les deux ans; éducation des travailleurs et alphabétisation. Depuis 1984, ce dernier programme a fait l'objet de cinq consultations collectives annuelles qui ont rassemblé de 23 à 38 ONG.

145. Des réunions périodiques ont d'autre part eu lieu avec les quatre organisations internationales de la profession de l'enseignement qui présentent régulièrement une contribution collective à la Conférence internationale de l'éducation. Quatre consultations circonstanciées ont également eu lieu en 1988 dans le cadre du projet conjoint OMS/Unesco d'éducation sur le sida que sur certains aspects de la préparation du troisième Plan à moyen terme.

146. Le Secteur des sciences exactes et naturelles a, comme par le passé, entretenu des relations de travail très

suivies avec un certain nombre d'ONG, et tout particulièrement le Conseil international des unions scientifiques (A) ses associations professionnelles et ses comités spécialisés. Des réunions mensuelles et bimensuelles sont organisées entre le Secrétariat de l'Unesco et le CIUS (13). Le Secrétariat de l'Unesco consulte également régulièrement le Comité scientifique pour les recherches océaniques, le Comité de la science et de la technologie dans les pays en développement (B) et le Comité pour l'enseignement des sciences (sous-affilié au Conseil international des unions scientifiques). Des projets conjoints ont été entrepris et l'Unesco apporte une contribution importante au Programme international pour la géosphère et la biosphère lancé par le CIUS. Par ailleurs, le Comité de coordination CIUS/Unesco se réunit tous les deux ans. Des consultations ont enfin lieu avec d'autres organisations scientifiques, et trois d'entre elles (l'Union des associations techniques internationales (A), la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (B), l'Association mondiale des organisations de recherche industrielle et technologique (B)) sont sur le point de créer un comité exécutif mixte afin de faciliter leur coopération commune avec l'Unesco.

147. Deux consultations collectives sectorielles ont été organisées dans le domaine de la culture et de la communication de 1983 à 1988: l'une, en 1984, consacrée à la préparation du 23 C/5 à laquelle ont participé des représentants de 21 organisations non gouvernementales, l'autre, en 1987, à la mise en oeuvre du programme adopté (24 C/5) et au lancement de la Décennie mondiale du Développement culturel, qui a rassemblé des représentants de neuf ONG.

148. Un Comité international du livre a enfin été constitué, qui rassemble les représentants d'ONG spécialisées et ceux de quatre divisions ou sections du Secrétariat de l'Unesco. Cinq réunions de ce Comité se sont tenues depuis mai 1984.

149. Dans le domaine des sciences sociales et humaines, l'Unesco procède depuis 1975 à une consultation collective avec les organisations non gouvernementales de jeunesse en vue de connaître les opinions d'un certain nombre d'entre elles, et de s'informer de leurs propositions au sujet de ses programmes futurs relatifs aux jeunes. Cette consultation, qui se tient tous les ans au Siège de l'Unesco ou dans un Etat membre, accueille des participants de plus de 70 organisations internationales et régionales non gouvernementales de jeunesse et d'étudiants. Elle constitue un courant de communication important entre l'Unesco et les organisations de jeunesse, et garantit le respect du principe suivant lequel le programme de l'Unesco relatif aux jeunes doit être élaboré pour et par les jeunes eux-mêmes. De 1983 à 1988, sept consultations collectives des ONG de jeunesse ont eu lieu (14), par ailleurs, la première consultation régionale des organisations de jeunesse en Amérique latine a été organisée à Buenos Aires en juin 1988.

150. Des consultations se sont également régulièrement tenues avec les ONG du domaine des sciences sociales et humaines — Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (A), Fédération internationale des sociétés de philosophie [sous-affiliée au Conseil international de la philosophie et des sciences humaines], Institut international pour la paix (B), l'Union internationale des architectes (A), le Conseil international des sciences sociales (A) et le Comité international pour la documentation et l'information en sciences sociales (B). A cet égard,

on peut citer les "issues groups" qui sont organisés avec le Conseil international des sciences sociales (A).

151. Dans le cadre du Programme général d'information, des réunions régulières se sont tenues chaque année pendant toute la période 1983-1988- entre les membres du Secrétariat et les représentants de la Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (A), de la Fédération internationale d'information et de documentation (A) et du Conseil international des archives (A). Des réunions occasionnelles ont eu lieu avec ces mêmes organisations sur des questions de communication et de publication. En règle générale, les ONG participent à toutes les réunions du Conseil du Programme général d'information (PGI) et inversement le PGI envoie des représentants aux réunions des organes directeurs de ces ONG.

152. Ces consultations sectorielles sont jugées comme particulièrement utiles car elles contribuent de manière efficace à l'établissement de domaines d'actions prioritaires et assurent la complémentarité et la coordination des activités respectives. Elles permettent aussi d'envisager la réalisation de certaines activités du programme, entre autres, sous forme de contrats, et de lancement de projets concrets communs inter-ONG.

153. Si les consultations sont très régulières et très fréquentes en ce qui concerne le Secteur des sciences exactes et naturelles ainsi que dans le cadre PGI, il serait sans doute bon à l'avenir d'envisager une plus grande régularité dans les autres secteurs. Cela permettrait d'améliorer les complémentarités entre les activités des ONG et celles de l'Unesco, et surtout de favoriser le suivi et l'évaluation des actions menées par les ONG.

154. Enfin, les consultations collectives intersectorielles se déroulent dans le cadre de la Conférence et du Comité permanent des ONG, question qui a été examinée aux paragraphes 65 à 80.

Consultations régionales

155. De façon générale l'activité des Bureaux régionaux s'est considérablement accrue au cours des dernières années, par suite de la politique de décentralisation adoptée par l'Organisation. C'est ainsi que, pendant la période 1986-1987, 53% des fonds alloués au Secteur de l'éducation pour des activités de programme ont été consacrés à des projets exécutés par des unités hors Siège. Au cours de la même période, le volume des activités décentralisées du Secteur des sciences exactes et naturelles a représenté 31% du budget total de ce Secteur, contre 27% en 1984-1985 et 22,8% en 1982-1983. Un accroissement des activités décentralisées est également intervenu dans le domaine des sciences sociales en Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie et Pacifique. Il en a été de même en ce qui concerne l'action des conseillers régionaux pour la culture et la communication. Cette décentralisation s'est accompagnée d'une participation accrue des ONG régionales ou internationales aux activités des Bureau et unités hors siège.

156. Par sa Résolution 18.3.3 (b), la Conférence générale à sa vingt-quatrième session avait demandé au Directeur général "de promouvoir, dans toute la mesure du possible, la consultation avec les organisations non gouvernementales au niveau régional et d'encourager les organisations concernées à coopérer étroitement à la mise en oeuvre des programmes décentralisés dans le cadre

des Bureau régionaux et sous-régionaux". La nécessité d'obtenir des informations sur la coopération réelle ou potentielle entre Bureau régionaux et ONG a, d'autre part, été soulignée par le Comité du Conseil exécutif sur les ONG.

157. Pour répondre à cette attente, des informations ont été recueillies pour la première fois sur les activités effectivement entreprises par les Bureau régionaux et Unités hors Siège en consultation ou en coopération avec les ONG dans les régions concernées. Elles ont été mises à la disposition du Groupe de travail chargé de la préparation du présent rapport (15). Il ressort de la documentation disponible que cette collaboration a, pour l'essentiel, pris les formes suivantes: échange d'information et de documentation, parfois accompagné de création de banques de données; organisation de colloques, séminaires et autres réunions spécialisées; organisation de stages d'études et de formation, particulièrement en matière d'alphabétisation, de développement rural, formation d'ingénieurs, techniciens et autres personnels spécialisés, utilisation et développement des moyens audiovisuels.

158. Exemple concret d'une nouvelle forme de coopération susceptible de donner des résultats encourageants à l'avenir: la première consultation régionale des ONG en Afrique s'est tenue au Sénégal, en 1987. Cette consultation a en effet démontré la vitalité des ONG sur le plan régional, non seulement des organisations spécifiquement régionales mais également des organisations internationales dotées d'une structure régionale ou ayant un caractère représentatif ou opérationnel dans la région. La systématisation à l'avenir de ce type de consultation devrait certainement contribuer à renforcer la participation des ONG compétentes aux activités décentralisées de l'Organisation.

159. La réussite de cette réunion expérimentale a conduit le Secrétariat à envisager à l'avenir la tenue, au rythme d'une réunion par an, de consultations de ce type et ce, dans la mesure où de telles réunions permettent l'expression des spécificités culturelles et favorisent la participation des ONG aux activités décentralisées de l'Organisation. Une réunion de ce genre a été prévue en 1989 pour l'Amérique latine et les Caraïbes.

160. Les Bureaux régionaux et unités hors Siège semblent s'être efforcés déjà, mais sans doute de manière insuffisante, de se rapprocher des ONG oeuvrant dans les régions où ils se trouvent. Ils ont formulé un certain nombre de suggestions sur l'action que pourrait prendre l'Unesco pour améliorer cette coopération: comme par exemple leur communiquer davantage d'informations sur les relations des ONG à la fois dans la région et avec d'autres régions où oeuvre l'Unesco afin de leur permettre de coordonner leurs activités; s'employer davantage à promouvoir l'expansion de certains groupes d'ONG dans les régions concernées; désigner dans chaque bureau régional une personne particulièrement chargée de la coordination avec les ONG; conclure un plus grand nombre de contrats avec les ONG pour les activités qu'elles entreprennent soit elles-mêmes, soit en coopération avec les commissions nationales.

161. Il serait enfin certainement intéressant à l'avenir de pouvoir faire un bilan de la coopération qui s'est établie au plan national entre les pouvoirs publics, les institutions spécialisées des Nations Unies, dont l'Unesco, les commissions nationales et les organisations non gouvernementales locales pour la réalisation de projets communs.

Etudes et recherches

162. Toutes les ONG mènent de nombreuses études et recherches dont il est ici impossible de donner une liste complète. En ce domaine, comme en bien d'autres, il serait souhaitable que les réunions mutuelles d'information entre l'Unesco et les ONG soient plus fréquentes afin que les dossiers soient connus des deux partenaires. Ainsi, la complémentarité serait améliorée et de nombreux doubles emplois évités.

163. Parmi les réponses des ONG à la lettre circulaire, on relève de nombreux exemples, dont ceux qui suivent:

- (a) étude sur l'amélioration des ressources humaines, techniques, naturelles et financières dans les zones rurales de l'Afrique (Madagascar et Rwanda) de la Fédération internationale des mouvements d'adultes ruraux catholiques (C);
- (b) enquête sur l'enseignement des langues dans la perspective des besoins prévisibles au XXI^e siècle, Association internationale de linguistique appliquée (B);
- (c) recherches sur les fondations de la musique indienne, Société Sri Aurobindo (B);
- (d) communication et promotion humaine: les défis d'aujourd'hui, de l'Association catholique internationale pour le radiodiffusion et la télévision, de l'UNDA (B);
- (e) études et tables rondes sur les politiques scientifiques, Union des associations techniques internationales (A);
- (f) recherches sur l'administration publique, Institut international des sciences administratives (B);
- (g) enquête sur la représentation des femmes dans l'enseignement supérieur, la recherche, la planification et la gestion de l'éducation, Fédération internationale des femmes diplômées des universités (B);
- (h) étude sur la démocratie et les politiques étrangères, Organisation internationale pour le progrès (B);
- (i) étude sur les relations entre les transformations techniques et économiques, la transformation des rapports sociaux et la dynamique culturelle: auto-urbanisation, aménagements de quartiers en Amérique latine, Association de recherche coopérative internationale (C).

Formation

164. De nombreuses ONG ont aussi un rôle important en matière de formation. Elles mettent en place des stages ou des cours de formation, organisent des séminaires pour les formateurs ou éditent des manuels ou guides spécialisés.

165. C'est ainsi que l'on peut signaler le rôle de la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (B) qui a mis en place des cours de formation de cadres ressortissants de pays en développement dans une matière difficile comme les droits d'auteur. Cette ONG a réussi à mobiliser des ressources extrabudgétaires importantes pour remplir une tâche essentielle à laquelle les programmes de l'Unesco réservaient un budget insuffisant.

166. Dans le domaine de la communication, on peut indiquer la mise en place de centres de formation régionaux avec l'aide de l'Union de radiodiffusion pour l'Asie et le Pacifique (B) et de l'Association internationale de radiodiffusion (B).

167. D'autres exemples peuvent être donnés:

- (a) Manuel d'enseignement supérieur en sciences économiques. Conseil pour le développement de la recherche économique et sociale en Afrique (C)

- (b) Séminaires et cours d'alphabétisation (plus de 15.000 personnes touchées), Caritas internationalis (B)
- (c) Cours internationaux de formation sur curriculum, Expérience de vie internationale (B)
- (d) Programmes de perfectionnement pour enseignants en sciences, Fédération internationale des écoles unies (B)
- (e) Création d'un centre international de formation à l'enseignement des droits de l'homme et à la paix (fonctionne depuis 1984), Association mondiale pour l'école — Instrument de paix (B)
- (f) Programmes de formation et d'éducation de groupes particuliers, Association internationale des charités (C)
- (g) Cours de formation locaux dans les Etats arabes, Fédération arabe des organismes au service des sourds (C)
- (h) Création de vingt nouveaux centres de recherches, Conseil latino-américain de sciences sociales (B)
- (i) Bibliothèques itinérantes des rues, Mouvement international ATD-quart monde (B)
- (j) Cours de formation d'animateurs en communication, Fédération mondiale des associations et clubs Unesco (A)
- (k) Cours de formation de journalistes (annuels, durée une semaine et dans chaque région), Union catholique internationale de presse (B)
- (l) Stage de formation professionnelle en radio et télévision, UNDA (B)
- (m) Stage de formation sur le thème "le design au service du développement". Conseil international des associations de design graphique (B)
- (n) Formation de responsables en alphabétisation, Comité de coordination du service volontaire international (A)
- (o) Cours de formation sur la mise en oeuvre des droits de l'homme, Institut international de droit humanitaire (C)
- (p) Organisation de trente cours internationaux de recherche et formation en mathématiques pures et appliquées (plus de 600 stagiaires venant des pays en développement), Centre international de mathématiques pures et appliquées (C)

168. La liste des exemples pourrait être plus longue mais le cadre de ce rapport ne permet pas de l'allonger.

Echanges et manifestations diverses (expositions, films, concours, prix...)

169. Sous cette rubrique sont mentionnées d'autres activités que mènent les ONG, pour lesquelles on se limitera à quelques exemples:

- (a) accueil des immigrés et des populations déplacées, Fédération mondiale des villes jumelées (A)
- (b) production de programmes de radio en langues indiennes pour l'ensemble de l'Amérique latine, UNDA (B)
- (c) exposition sur les problèmes de l'environnement, Union des associations techniques internationales (A)
- (d) biennale internationale de la poésie (tous les deux ans), Maison internationale de la poésie (C)
- (e) participation à l'année internationale pour le logement des sans-abris, Caritas internationalis (B)
- (f) journée des droits de l'homme, Conseil international des femmes juives (B)
- (g) concours mondial et annuel de films réalisés par les jeunes, Centre international du film pour l'enfance et la jeunesse (B)

- (h) prix de la compréhension internationale, Conseil européen des écoles internationales (C)
- (i) création d'un bureau régional pour le développement en Amérique latine, Fédération internationale des auberges de jeunesse (B).

Participation des ONG à des projets opérationnels et au programme d'entraide

170. Les ONG peuvent apporter leur expertise et leur aide financière à l'élaboration et à la mise en oeuvre de projets opérationnels. Cela est surtout vrai pour les ONG subventionnées, mais il faut néanmoins citer ici le rôle des ONG en communication qui réalisent, en coopération avec des institutions financières régionales ou internationales et

avec l'Unesco, des projets opérationnels. Il s'agit notamment du Centre international de liaison des écoles de cinéma et de télévision (B), Asian mass communication research and information Centre (B), la Fédération internationale des archives du film (B), l'Association internationale d'archives sonores (C), la Fédération internationale des éditeurs de journaux (B).

171. Enfin, certaines ONG s'associent à l'exécution du programme d'entraide:

- (a) construction et équipement d'une petite école à Poona, Conseil international des femmes (B)
- (b) participation au projet "Book and equipment for the blind", Union mondiale des aveugles (A)
- (c) participation au projet du Rio Salado en République dominicaine, Association Soroptimist internationale (B).

EVALUATION GENERALE DE LA CONTRIBUTION DES ONG SUBVENTIONNEES A LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'UNESCO

172. Au cours de la période sexennale qui s'achève, une quarantaine d'ONG a bénéficié d'une subvention pour un montant global d'environ deux millions de dollars par an sur les 288 organisations des catégories A et B qui théoriquement pouvaient y prétendre eu égard aux Directives.

173. Le tableau n° 4 présente un récapitulatif des subventions par grand programme et par biennium. Ce tableau permet de faire deux grandes remarques:

(a) Deux grands programmes comportent les subventions les plus importantes:

— le grand programme VI "Les sciences et leur application au développement" (sciences exactes et sciences sociales)

— le grand programme XI "La culture et l'avenir"

— Ces deux grands programmes ont respectivement des allocations budgétaires globales moyennes pour le 24 C/5 (en crédits de programme) qui sont de l'ordre de 10.735.500 dollars des Etats-Unis pour le grand programme VI et de 9.934.000 dollars des Etats-Unis pour le grand programme XI. En comparaison, les grands programmes II, IV et V pour l'éducation ont une allocation budgétaire globale de 26.265.600 dollars des Etats-Unis. A eux deux, ces grands programmes VI et XI contiennent plus de 80% du montant global des subventions octroyées durant la période sexennale.

(b) L'amputation des subvention a été plus forte sur les grands programmes VI et IX que sur tous les autres grands programmes:

— de 1984 à 1988, le grand programme H a enregistré une baisse du montant des subventions de 3.300 dollars (de 116.700 à 113.400 dollars)

— de 1984 à 1988, le grand programme VI a enregistré une baisse de 662.000 dollars (de 2.149.700 à 1.487.800 dollars) et le grand programme XI de 476.000 dollars (de 2.116.600 à 1.640.600 dollars). Le grand programme X de 40.600 dollars (de 173.500 à 132.900 dollars), le grand programme VII de 41.700 dollars (de 208.500 à 116.800 dollars).

174. La liste qui figure dans le tableau n° 7 donne par grand programme les ONG subventionnées. Cette liste montre que durant cette période sexennale, les ONG subventionnées ont très peu varié d'un exercice budgétaire à l'autre. A ce constat, il existe plusieurs raisons:

(a) cette permanence dans l'octroi des subventions aux

mêmes ONG n'a jamais été remise en cause par les deux organes qui jouent un rôle prépondérant dans ce domaine, c'est-à-dire le Conseil exécutif et la Conférence générale. Ce n'est que depuis 1985 que le Conseil exécutif a décidé de mener différentes études sur les ONG subventionnées (16);

(b) bien que les Directives ne donnent aux ONG bénéficiaires d'une subvention aucune assurance en ce qui concerne la reconduction de celle-ci d'un exercice biennal à l'autre, la permanence de ce type de financement peut se justifier pour des actions à longue durée. Ici, il est important de bien différencier, comme l'indiquent les Directives, les subventions des contrats. Néanmoins, l'octroi d'une subvention doit toujours être soumis à une évaluation des résultats de l'ONG;

(c) enfin, l'Unesco qui, comme nous l'avons mentionné (17), a aidé à la création de certaines ONG, a souhaité le développement de celles-ci et ainsi les a soutenues en leur versant des subventions.

175. En fait, jusqu'à présent, les subventions ont été maintenues sans qu'il soit procédé à des révisions périodiques du choix des partenaires non gouvernementaux de l'Unesco, compte tenu de la compétence et du dynamisme de leurs réseaux, de leur représentativité et, aussi, des priorités nouvelles en matière de programme. C'est à cette révision qu'a procédé le Conseil exécutif, tout particulièrement à ses 127e et 129e sessions (18). Il n'est pas question ici de recommencer les évaluations détaillées auxquelles il a déjà été procédé.

176. En effet, le rapport sexennal doit porter sur *une évaluation générale des ONG subventionnées* à la réalisation des objectifs de l'Unesco et dégager l'orientation de la politique future en matière de subvention. Néanmoins, l'évaluation qui est ici proposée rendra compte des travaux du Conseil exécutif et fera état de propositions visant à améliorer ou à renforcer la coopération entre les ONG (A, B et C) et l'Unesco.

Evaluation générale des ONG subventionnées

177. Toutes les ONG subventionnées ont des consultations très fréquentes voire des échanges quasi quotidiens avec le Secrétariat. Ces réunions sont le plus souvent informelles. Il faut souligner à cet égard la collaboration très étroite qui s'est instaurée entre le secteur des sciences exactes et naturelles et le Conseil international

des unions scientifiques. Cette coopération exemplaire est vraie aussi entre le secteur du soutien du programme et les ONG qu'il subventionne. Toutes ces réunions d'information mutuelle permettent d'obtenir une plus grande complémentarité et renforce en la démultipliant l'action de l'Unesco.

178. Parmi d'autres activités, on peut citer les nombreuses recherches et études menées par les ONG. Celles-ci sont trop variées et existent en un trop grand nombre pour être ici citées. Tous les rapports d'activités de ces ONG, et particulièrement ceux des grands conseils (Conseil international des unions scientifiques, Conseil international des sciences sociales, Conseil international de la philosophie et des sciences humaines), montrent que ces études sont menées par des experts internationaux. Cette constatation devrait amener à rechercher une plus grande complémentarité entre les études et recherches menées par les ONG subventionnées et le programme régulier de l'Unesco. Ainsi de 1983 à 1988, le Conseil international des archives (A) a préparé avec l'Unesco 35 études et Directives pour la Série RAMP (Record and Archives Management Program). Aujourd'hui, l'Unesco est devenue le plus important producteur de littérature archivistique dans le monde.

179. De nombreuses ONG subventionnées ont un rôle qui s'accroît en formation. Généralement, il s'agit d'organiser une formation spécialisée dans certaines régions où le besoin s'en fait ressentir. Par exemple:

- (a) plus de dix séminaires par an consacrés à la formation de dirigeants d'associations d'enseignants, Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (A)
- (b) cours de formation de personnel de musées égyptiens (150 muséologues ainsi formés), Conseil international des musées (A)
- (c) cours de formation de techniciens spécialisés dans différents domaines des sciences, Conseil international des unions scientifiques (A)
- (d) création, d'un centre international d'éducation statistique à Calcutta (les étudiants viennent de 20 pays), Institut international de statistique (A)
- (e) programme de formation sur la création et l'exposition de bases de données par l'application de technologies modernes et d'outils normatifs, Conseil international pour l'information et la documentation en sciences sociales (B)
- (f) l'Université du Théâtre des nations (recréée en 1984), Institut international du théâtre (A)
- (g) séminaires et cours de formation pour professionnels des archives (gestion des documents, préservation, législation, etc.), Conseil international des archives (A)
- (h) cours de formation pour architectes, Union internationale des architectes (A)

180. Les publications spécialisées des ONG subventionnées sont aussi très diverses et méritent une plus large diffusion auprès des Etats membres et des commissions nationales:

- (a) *Inventaire des biens culturels*, Conseil international des musées (A)
- (b) *Archivum*, Conseil international des archives (A)
- (c) *Encyclopédie mondiale du théâtre contemporain*, Institut international du théâtre (A)
- (d) Publication annuelle en quatre-volumes de la *bibliographie internationale des sciences sociales*, Conseil inter-

national pour l'information et la documentation en sciences sociales (B)

- (e) Revue internationale de la traduction *Babel*, Fédération internationale des traducteurs (A)
- (f) *Guidelines for libraries*, Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (A)
- (g) *Universal Decimal classification*, Fédération internationale d'information et de documentation (A)
- (h) *L'écriture Braille dans le monde*, Union mondiale des aveugles (B)
- (i) *Grains de paix* de l'Organisation mondiale pour l'éducation préscolaire (B)
- (j) *Répertoire des musées d'Afrique*, Conseil international des musées (A)
- (k) *Bibliographie de la philosophie: Répertoire d'art et d'archéologie; Encyclopédie berbère; Corpus of Indus Seals and inscriptions*, etc., Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (A)
- (l) *Guide des réserves de la biosphère pour les professeurs de l'enseignement secondaire*, Union internationale pour la conservation de la nature et de ses ressources (A).

181. De plus, ces ONG disposent de centres de documentation. Ainsi le Conseil international des musées (A) et le Conseil international des monuments et des sites (A) gèrent un centre de documentation pour l'Unesco. L'association internationale des universités (A) a un centre de documentation qui contient actuellement plus de 40.000 volumes et qui vient d'être informatisé. C'est vrai aussi du Conseil international des unions scientifiques (A) et du Conseil international pour l'information et la documentation en sciences sociales.

182. L'Unesco fait souvent appel à l'expertise de ces ONG que ce soit pour le Programme ordinaire ou pour des activités financées sur des fonds extrabudgétaires. C'est ainsi que depuis longtemps le Conseil international des musées (A) participe à l'élaboration et à la mise en oeuvre des campagnes du patrimoine. Le Conseil international des monuments et des sites (A) est très étroitement associé à la mise en oeuvre de la Convention du patrimoine culturel et naturel. Mais d'autres offrent à l'Unesco leur réseau d'experts internationaux:

- (a) le Conseil international des archives (A) avec l'appui du Luxembourg et de la République fédérale d'Allemagne vient d'élaborer un programme international de microfilmage pour reconstituer le patrimoine archivistique des pays en développement;
- (b) Le Conseil international des unions scientifiques (A) entretient la coopération la plus étroite et la plus formalisée avec l'Unesco. Cette coopération formelle couvre notamment trois programmes conjoints:
 - (iii) le Programme international de corrélation géologique mis en oeuvre conjointement par l'Unesco et l'Union internationale des sciences géologiques du Conseil international de unions scientifiques;
 - (ii) les réseaux internationaux de biosciences Unesco/Conseil international des unions scientifiques lancés en 1979 et qui ont maintenant quatre réseaux dans chaque région des pays en développement. Durant les six dernières années, plusieurs milliers de scientifiques ont participé à des cours ou réunions et ont reçu des bourses de recherche;
 - (iii) le Comité de coordination sur les changements climatiques a été lancé par le Conseil international des unions scientifiques et est devenu un projet

conjoint en 1983. Il comporte deux études principales : les océans tropicaux et l'atmosphère globale (TOGA) et l'Expérience mondiale concernant la circulation océanique (WOCE).

183. A la demande de la vingt-quatrième session de la Conférence générale, cette action conjointe entre l'Unesco et le Conseil international des unions scientifiques se formalisera prochainement autour du Programme sur le "changement planétaire".

184. Très souvent, la mise en oeuvre de réseaux régionaux d'experts même si elle se fait avec l'expertise de l'Unesco et d'une ONG concernée, reste néanmoins financée par le PNUD ou la Banque mondiale, à la demande des Etats. C'est ainsi que le réseau africain pour les biosciences a été établi.

185. Les ONG participent aussi à l'élaboration et/ou à la mise en oeuvre d'Actes normatifs. On peut ainsi citer:

- (a) la recommandation sur le statut de l'artiste, à laquelle ont participé de nombreuses ONG culturelles telles que l'Association internationale des arts plastiques (A), le Conseil international de la musique (A), l'Institut international du théâtre (A), la Fédération PEN (A), l'Association internationale des critiques d'arts (B), l'Association internationale des critiques littéraires (B);
- (b) la recommandation conjointe Unesco/OIT (Organisation internationale du travail) sur la condition du personnel enseignant — Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (A); le Secrétariat professionnel international de l'enseignement (A); la Confédération syndicale mondiale des enseignants et la Fédération internationale syndicale de l'enseignement (A). Ces deux exemples sont aussi une forme de coopération entre agences du système des Nations Unies.

186. La coopération entre deux agences spécialisées du système des Nations Unies et de ONG qui ont statut consultatif auprès de ces agences tend à se développer. On peut citer le programme conjoint sur l'éducation en matière de sida mis en place par l'Organisation mondiale de la santé, l'Unesco, en coopération avec de nombreuses ONG de la fonction enseignante, mais aussi avec l'Organisation panaméricaine pour la santé, le Conseil international pour la santé, l'éducation physique et la récréation (A).

187. Autre développement certainement à encourager, celui de projets conjoints entre ONF. A titre d'exemple, citons :

- (a) « Changements et habitudes alimentaires en Afrique », projet conjoint entre le Conseil international des sciences sociales (A), le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (A) et le Conseil international des unions scientifiques (A). Le même projet va être établi pour l'Amérique latine et les Caraïbes.
- (b) Conservation des archives scientifiques, projet conjoint entre le Conseil international des unions scientifiques (A) et le Conseil international des archives (A).
- (c) Recherches en eau, génie civil et environnement, projet conjoint entre le Conseil international des unions scientifiques (A), l'Union des associations techniques internationales (A) et la Fédération mondiale des organisations d'ingénieurs (B).
- (d) Etablissement de musées scientifiques, Conseil international des musées (A) et Conseil international des unions scientifiques (A).
- (e) « Socio-cultural impact of micro-computers' use », étude conjointe du Conseil international des unions scientifi-

ques (A), du Conseil international des sciences sociales (A) et du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines (A).

188. Enfin, les ONG aident à la promotion de nombreuses manifestations de qualité, comme le Prix Unesco pour l'architecture, organisé et décerné par l'Union internationale des architectes (A) et le Théâtre des nations, qui est un festival mondial du théâtre organisé par l'Institut international du théâtre (A).

189. Tendance qui s'est dégagée durant cette période biennale et qu'il faut souligner, les ONG subventionnées ne travaillent pas uniquement avec la section, la division ou le secteur qui leur octroient leur subvention mais avec d'autres; le Conseil international des unions scientifiques travaille avec l'éducation, le Conseil international des archives avec la culture, le Conseil international des sciences sociales avec les sciences exactes et l'éducation, etc. Les exemples ici sont trop nombreux pour être tous mentionnés.

190. Toutes ces activités sont mises en oeuvre grâce soit uniquement à la subvention octroyée par l'Unesco, soit par contrats spécifiques et ponctuels, soit encore par l'ONG elle-même sur ses propres financements. Le tableau n° 6 fait le récapitulatif des contrats conclus durant la période sexennale concernée avec les ONG subventionnées. Plusieurs remarques peuvent être faites:

- (a) le montant global des contrats attribués aux ONG affiliées et sous-affiliées était en 1983 à peu près identique au montant des subventions, pour représenter en 1988 la moitié du montant global attribué au titre des subventions;
- (b) le montant souvent très minime attribué par contrat (nombreux sont les contrats dont le montant se situe entre 2.000 et 6.000 dollars). Si l'on considère les procédures administratives actuelles (versements en trois fois, contrôle, etc.), ce fait ralentit l'exécution d'actions ponctuelles.
- 191. Les ONG subventionnées représentent pour l'Unesco des réseaux de professionnels. D'une ONG à l'autre, les différences existent et, de ce fait, il reste indispensable de les examiner une par une. En répondant à la lettre circulaire, certaines ONG ont chiffré le nombre de leurs membres. A titre d'exemples:
 - (a) Conseil international des archives (A) : son dernier congrès, en 1988, a rassemblé plus de 2.000 membres venant de 108 pays;
 - (b) Association internationale des critiques littéraires (B) : à son dernier congrès, 24 pays étaient représentés;
 - (c) Conseil international de la philosophie et des sciences humaines: regroupe plus de 500.000 membres. Une seule de ses fédérations, celle des langues et littératures modernes, compte 40.000 membres répartis dans toutes les régions du monde;
 - (d) Conseil international des sciences sociales (A) : regroupe 30.000 experts dans toutes les régions du monde;
 - (e) Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques (A): regroupe plus de 1.200 membres dans 120 pays;
 - (f) Association internationale des critiques d'art (B): compte 2.500 membres dans 55 pays;
 - (g) Fédération internationale des traducteurs (A): son dernier congrès rassemblait plus de 600 participants venant de toutes les régions;

- (h) Union internationale des architectes (A) : a 78 sections nationales réparties dans toutes les régions du monde;
 - (i) Conseil international des musées (A): compte plus de 8.000 membres répartis dans 120 pays. Il a en plus 82 comités nationaux;
 - (j) L'Institut international du théâtre (A) : regroupe 120.000 personnes des professions des arts de la scène, réparties dans 75 centres nationaux;
 - (k) Le Conseil international des unions scientifiques: comprend environ plus de un million d'experts dans le monde entier (A);
 - (l) L'Association internationale des universités (A) : compte 900 institutions d'enseignement supérieur réputés dans 123 Etats;
 - (m) La Confédération mondiale des organisations de la profession enseignante (A) : représente actuellement plus de 11 millions d'enseignants originaires de 100 pays.
192. Certaines ONG, qui sont dites faïtières, regroupent, sous le générique de membres, des institutions nationales et sous-régionales. De plus, ces ONG faïtières (comme le Conseil international des sciences sociales, le Conseil international des unions scientifiques et le Conseil international de la philosophie et des sciences humaines) sont constituées de fédérations internationales, elles-mêmes comprenant des associations nationales et des membres à titre individuel. Une partie de la subvention octroyée à ces ONG est souvent automatiquement reversée aux fédérations internationales. C'est le cas du Conseil international des sciences sociales et du Conseil international des unions scientifiques.

Propositions visant à améliorer ou à renforcer la coopération entre l'Unesco et les ONG

193. Les propositions qui vont suivre sont valables pour toutes les ONG (catégories A, B et C). Elles sont regroupées ici pour plus de commodité et afin d'éviter les répétitions.

194. Une première remarque s'impose à laquelle mènent tous les travaux du Conseil exécutif: il est indispensable aujourd'hui d'améliorer et de renforcer la coopération entre l'Unesco et les ONG. Si l'on veut que l'Unesco joue pleinement son rôle d'organisation à vocation intellectuelle, mais aussi qu'elle fasse avancer les réflexions dans les domaines de sa compétence pour mieux gérer les actions qu'elle entreprend seule ou conjointement avec d'autres organisations internationales, il faut qu'elle développe en nombre et en qualité les réseaux d'experts sur lesquels elle s'appuie. L'un de ses réseaux, regroupant sort des communautés de professionnels soit des acteurs pour la compréhension internationale et pour l'aide au développement, est celui constitué par les ONG.

195. Pour améliorer cette coopération, il faut tenir compte de la diversité des partenaires que constituent les ONG, du rôle de coordination que doit nécessairement jouer l'Unesco (au Siège et dans les bureaux régionaux) et des modalités nouvelles de coopération qui devraient être encouragées à l'avenir.

196. Nous l'avons mentionné au paragraphe 8 du présent rapport, certaines ONG ont été créées par l'Unesco conformément à des résolutions de la Conférence générale. Cette création initiée par l'Unesco était avant tout pour répondre aux impératifs de la coopération internationale et cela dans des domaines où il n'existait pas de réseaux de ce type. L'Unesco a eu ici un rôle de cataly-

seur: c'est particulièrement vrai en culture et en sciences sociales et humaines.

197. De nombreuses ONG existaient avant l'Unesco (le Conseil international des unions scientifiques (A) et la Fédération PEN (A), pour donner deux exemples). Mais ce type de réseaux qu'elles représentaient était nécessaire à la réalisation des objectifs de l'Organisation. C'est ainsi qu'elle a développé une étroite collaboration avec ces ONG, le plus souvent par subvention et contrat car ces ONG coopèrent à de nombreux programmes de l'Unesco.

198. D'autres ONG travaillent étroitement avec l'Unesco et représentent aussi des unions de professionnels très structurées mobilisant d'importantes ressources financières. Ces ONG (comme la Confédération internationale des sociétés d'auteurs et de compositeurs (B) ou les différentes unions de télévision) interviennent dans les domaines très spécifiques (droits d'auteur par exemple). Elles existeraient sans l'aide de l'Unesco. Pour ce type d'ONG, l'Unesco développe une politique de collaboration commune sous la forme de contrats.

199. Enfin, il y a plus largement les ONG qui participent à la réalisation des objectifs de l'Unesco, mais qui sont moins étroitement associées à l'élaboration et à la mise en oeuvre des programmes de l'Organisation.

200. Toutes les ONG ayant des relations officielles avec l'Unesco doivent faire des efforts pour s'étendre géographiquement. Cela est d'autant plus vrai pour les ONG subventionnées. Cet effort a été jugé indispensable par le Conseil exécutif à de nombreuses reprises, sans pour autant ignorer certaines difficultés que rencontrent les ONG dans ce domaine.

201. Une des premières difficultés réside dans la mauvaise circulation de l'information entre d'une part les Etats membres et les commissions nationales et d'autre part les ONG. Toutes les commissions nationales reçoivent la liste des ONG ayant des relations officielles auprès de l'Unesco; toutes les ONG détiennent la liste complète des commissions nationales. Cela ne semble pas suffire pour améliorer la circulation de l'information entre elles. On pourrait proposer que:

- (a) les ONG subventionnées, celles de catégories A et B, adressent aux commissions nationales soit la liste des membres soit celle des institutions nationales qui font partie de leurs réseaux;
- (b) tous les bureaux régionaux détiennent une liste complète pour la région ou la sous-région qu'ils couvrent des membres des ONG subventionnées, et celles des catégories A, B et C de la région concernée, et cela pays par pays.

202. Il faut indiquer que les ONG sont en mesure de transmettre la liste de tous leurs membres, mais bien peu de commissions nationales pensent à le leur demander. Améliorer l'information entre les ONG et les Etats membres permettrait de développer l'extension géographique et de lever bien des obstacles, souvent dus à la méconnaissance les uns des autres.

203. Une autre limite concerne l'insuffisance du rôle d'animation, d'impulsion et de coordination des bureaux régionaux. Leur rôle semble s'être déjà engagé mais doit davantage s'accroître à l'avenir. Le rôle de coordination de ces bureaux régionaux doit être renforcé. Mais il s'agit ici en toute priorité de leur transmettre des informations sur les ONG.

204. Les ONG devraient quant à elles se nourrir davantage des richesses des pays en développement et admet-

tre de plus en plus, comme l'a fait le Conseil international des unions scientifiques (A), que des organismes nationaux puissent être associés à leur travail.

205. Enfin, certains domaines dans lesquels travaillent quelques ONG sont souvent à la fois très spécialisés et ne présentent pas un caractère d'extrême urgence pour la coopération internationale. C'est pourquoi ces ONG rencontrent plus de difficultés à se faire représenter dans toutes les régions du monde (on peut citer l'exemple des critiques littéraires ou d'art, le design, etc.).

206. Le rôle de coordination de l'Unesco doit être renforcé, au Siège et hors Siège. C'est vrai si l'on veut qu'il y ait une réelle complémentarité entre les programmes de l'Unesco et ceux menés par les ONG. Mais pour cela, il faudrait avant tout renforcer dans toute l'Unesco le personnel chargé le plus directement du suivi des ONG. Il n'y a actuellement, dans aucun secteur de programme, pas une seule personne chargée à plein temps de cette fonction. Or, lorsqu'on sait que certaines ONG représentent entre 600 et 500.000 membres, il semble important pour rentabiliser au mieux ces réseaux de revoir plus précisément les moyens en ressources humaines de l'Unesco.

207. La création d'une banque de données s'avère de plus en plus indispensable. Il est difficile d'imaginer que le Secrétariat et les Etats membres ne soient pas en mesure de bénéficier de toutes les informations dont ils ont besoin dans le domaine de la coopération avec les ONG. Le volume et la qualité des informations dont le groupe de travail a pu disposer en très peu de temps sur les activités des ONG démontrent que celles-ci mènent de nombreux actions, mais que le plus souvent les Etats membres les ignorent et dans une moindre mesure les membres du Secrétariat aussi.

208. Une fois renforcé le rôle de coordination de l'Unesco et améliorée l'information des Etats membres et des commissions nationales, l'Organisation pourrait mieux utiliser certains des réseaux offerts par les ONG. L'habitude a été prise jusqu'à présent de travailler « sectoriellement » avec les ONG. Or, les réseaux qu'offrent certaines ONG devraient pouvoir être exploités de manière intersectorielle.

Orientation pour la politique future en matière de subvention

209. Les Directives, dans leurs articles VI.7 et VI.9, précisent le rôle respectif de la Conférence générale, du Conseil exécutif et du directeur général. C'est ainsi que l'article VI.7 indique que la Conférence générale « fixera, pour chaque chapitre de programme, le montant global des subventions réservées aux ONG ». Pour le 25 C/5, les montants globaux proposés par le directeur général figurent dans le projet de résolution qui se trouve au paragraphe 15202.

210. Selon l'article VI.9 des Directives, le Conseil exécutif « examinera, dans le cadre des crédits budgétaires votés par la Conférence générale, les propositions de subventions soumises par le directeur général et fixera le montant de chaque subvention et les fins pour lesquelles celles-ci seront accordées ». Cette responsabilité ne peut que revenir à la session du Conseil exécutif qui suit la Conférence générale.

211. Or, actuellement, les propositions indicatives du directeur général pour l'attribution des subventions individuelles figurent dans le Projet de programme et de budget.

Elles sont donc adoptées par la Conférence générale en même temps que le montant global alloué aux subventions. Le Conseil exécutif n'exerce qu'une partie de ses prérogatives, celle qui consiste à fixer les fins pour lesquelles les subventions sont attribuées à chaque ONG.

212. Plusieurs alternatives pourraient être proposées pour mieux adapter les responsabilités de chaque organe à l'énoncé des Directives. On pourrait ainsi :

- demander que ne figurent dans le projet de C/5 (par champ majeur) que les montants globaux réservés pour les subventions aux ONG. Ainsi, la Conférence générale les adoptera, et le Conseil exécutif, à la session qui suit la Conférence générale, comme cela est indiqué dans l'article VI.9 sur proposition du Directeur général, les répartira entre les ONG;
 - garder dans le Projet de programme et de budget la ventilation indicative des subventions par ONG. Mais, dans ce cas, il faudrait admettre que le Conseil exécutif puisse se prononcer sur cette répartition. Et pour ce faire, cela devrait avoir lieu lors de sa session de printemps où il examine le projet de C/5 et fait ses recommandations à la Conférence générale.
- Dans tous les cas, le Conseil exécutif recommande qu'une étude approfondie soit menée sur cette question et que celle-ci indique clairement s'il est utile de changer les Directives.

213. L'orientation d'une politique future en matière de subventions doit s'appuyer sur des critères précis. Ceux-ci peuvent être énoncés comme suit:

- (a) prendre en compte les Directives qui régissent la coopération entre l'Unesco et les ONG, particulièrement la partie VI (à cet égard, les résultats des travaux du Conseil exécutif doivent être retenus);
- (b) tenir compte des priorités dégagées par les Etats membres dans le troisième Plan à moyen terme;
- (c) tenir compte aussi de la nature de la coopération internationale dans chaque domaine de compétence de l'Unesco*(19);
- (d) prendre en compte l'origine de chaque ONG (a-t-elle été créée par l'Unesco?), les réseaux qu'elle représente (nombre, vitalité, compétence);
- (e) s'appuyer sur un examen de la répartition géographique des membres, du Siège, des activités de chacune des ONG;
- (f) définir le type de services que l'ONG peut rendre à l'Unesco (documentation-information, formation, études-recherches, etc.);

Dans cette définition on peut estimer que l'ONG, par ses propres activités, sera en mesure d'aider l'Unesco à mettre en oeuvre un programme déterminé, de compléter et prolonger les programmes de l'Unesco afin que l'Organisation ne soit pas absente de la scène internationale dans certains domaines spécialisés;

- (g) enfin, l'attribution ou le maintien d'une subvention doit s'effectuer après une évaluation sérieuse, menée conjointement par le Conseil exécutif et le Secrétariat.

214. Le Conseil exécutif estime nécessaire de faire une distinction plus nette entre subvention et contrat.

Selon les Directives, la subvention est octroyée à une ONG qui, par ses propres activités, concourt à la mise en oeuvre des programmes et des objectifs des l'Unesco. Il s'agit ici de soutenir certaines activités menées par les ONG elles-mêmes qui prolongent ou complètent les programmes de l'Organisation. Il peut s'agir aussi, pour

l'Unesco, de créer ou de renforcer des réseaux qui démultiplieront les échanges internationaux.

Les contrats, en revanche, sont une des modalités d'exécution du programme voté par la Conférence générale.

215. Dans leurs contenus, les subventions devraient concerner davantage des actions à long terme (comme la création de réseaux thématiques, la mise en place de formations spécialisées ou la gestion de centres de documentation), les contrats toucheraient des actions plus ponctuelles, déterminées dans le temps (par exemple l'édition d'un bulletin spécial, l'organisation d'une réunion, l'élaboration d'une étude).

216. Tout en tenant mieux compte des différences de nature qui existent entre les subventions et les contrats, il serait aussi indispensable d'accentuer davantage la complémentarité entre ces différents instruments financiers auxquels il faudrait ajouter les aider au titre du Programme de participation.

217. Pour ce faire, il faudrait que les décisions relatives à ces trois instruments financiers et à leur gestion s'effectuent dans une même division. Cela permettrait d'éviter de nombreux doubles emplois et favoriserait une meilleure évaluation des activités menées par les ONG et financées par l'Unesco.

218. Le Conseil exécutif fait des suggestions au directeur général pour l'amélioration de la gestion du Programme de participation et des contrats. Il le fait dans l'esprit de simplifier des procédures administratives qui sont devenues si complexes qu'il lui semble que le Secrétariat consacre plus de temps à leur ordonnancement qu'à leur suivi.

Programme de participation

219. C'est certainement pour cet instrument financier que la procédure reste la plus complexe, voire la plus improductive. Parce qu'elle est complexe, il faut bien remarquer que toutes les ONG ne la connaissent pas et ne savent pas l'utiliser. Elle fait aussi perdre beaucoup de temps au Secrétariat pour des résultats qui ne favorisent pas, *in fine*, la complémentarité nécessaire entre le Programme ordinaire et le Programme de participation.

220. Comme cela avait été le cas il y a quelques années, la décision et la gestion du Programme de participation devraient revenir au secteur concerné, voire à la division, afin que les fonctionnaires puissent apprécier les requêtes proposées, leur contenu et leur justesse par rapport au programme voté par la Conférence générale. Il est évident qu'une vision globale du nombre des demandes, de leur répartition géographique doit exister au secteur des relations extérieures mais c'est désormais le secteur de programme à qui devrait incomber la responsabilité de faire les recommandations finales, compte tenu des priorités du programme et de l'intérêt des projets soumis, et qui devrait ensuite la gérer. Cela éviterait, entre autres, les doubles emplois et permettrait d'avoir une vision très claire de ce que perçoit chaque ONG en subventions, en contrats et enfin au titre du Programme de participation.

221. On pourrait aussi souhaiter qu'il y ait un quota pour les ONG en matière de Programme de participation pour le financement d'activités internationales, régionales ou sous-régionales. Ce quota s'entendrait pour les ONG de catégories A, B et C. Cela aurait l'avantage de pouvoir identifier les ONG qui bénéficient de ce programme car

actuellement elles font leur demande par l'intermédiaire des Etats membres et ces demandes sont classées sous chaque Etat membre. Ce fait favorise aussi les demandes multiples présentées auprès de plusieurs Etats membres par une même ONG.

222. Enfin, on devrait respecter les quotas attribués par la Conférence générale au titre du Programme de participation à chaque grand programme. A cet égard, on peut indiquer que la communication n'utilise que 60% de son quota au titre de ce programme, le reste servant au dépassement des autres secteurs. Ce qui en fait revient à réduire le grand programme de la communication.

Contrats

223. On pourrait simplifier les procédures et admettre qu'en dessous d'une somme égale à 10.000 dollars, le versement s'effectuerait en deux fois au lieu de trois.

Subventions

224. Le Conseil exécutif souhaite que le montant global alloué pour les subventions à des ONG retrouve très rapidement le volume financier qui lui était dévolu dans le 24 C/5. Pour l'avenir, il propose une augmentation du montant global des subventions.

225. Il tient à indiquer qu'une politique future en matière de subvention doit identifier, après évaluation, les ONG qui, par leurs propres activités, contribuent aux programmes et aux objectifs de l'Unesco. Cette identification doit s'effectuer sur la base des critères énoncés au paragraphe 215 de ce rapport.

226. L'attribution d'une subvention à une ONG reste soumise à une obligation précise de résultat qui devrait être indiquée dans la lettre de subvention.

227. Le Conseil exécutif propose de prévoir par biennium une seule lettre d'octroi de subvention qui ressemblerait à un cahier de programmation librement négocié entre le Secrétariat et les ONG concernées, et transmis au Conseil exécutif (20). La lettre de subvention et le cahier de programmation indiqueraient la division ayant la responsabilité de la négociation et du suivi de la subvention.

228. Le Conseil exécutif recommande que les montants des subventions accordées aux ONG ne soient pas inférieurs à 25.000 dollars.

229. Afin de mettre en valeur la coopération intersectorielle qui s'est établie entre les ONG et les différents secteurs du Secrétariat, le Conseil exécutif souhaiterait que le montant global alloué aux subventions soit budgétairement réparti — comme cela est le cas actuellement pour les coûts indirects de programme — entre les différents secteurs du Secrétariat. Cette enveloppe générale figurerait toujours dans les C/5 au chapitre des relations extérieures, et mentionnerait les montants alloués à chaque champ majeur de programme.

Cette proposition permettrait à la fois d'encourager la coopération interdisciplinaire et de ne pas pénaliser les ONG qui sont en mesure de collaborer avec plusieurs secteurs de programme.

230. De manière générale, le Conseil exécutif a pris note avec intérêt des nouvelles propositions du directeur général pour le prochain biennium (25 C/5). Il considère que celles-ci constituent une première étape dans l'application de ses propres suggestions. Ayant collaboré étroitement avec le Secrétariat et les ONG, notamment au cours

des discussions approfondies qu'a menées son groupe de travail, le Conseil exécutif souhaite faire les commentaires suivants :

(a) *Pour le champ majeur I «Education et avenir»*

Le Conseil exécutif souhaiterait voir renforcer la politique des contrats avec les ONG qui se substituent de manière progressive aux nombreuses subventions qui bien souvent avaient des montants très faibles. En ce sens, l'évolution que propose le directeur général dans le projet de C/5 semble bonne, particulièrement parce qu'elle s'est réalisée en étroite concertation avec les ONG concernées. Le Conseil exécutif proposerait néanmoins que le volume financier prévu au titre du Programme de participation soit plus conséquent afin d'inciter davantage les ONG, mais aussi les institutions nationales à collaborer aux programmes de l'Unesco.

(b) *Pour le champ majeur II «La science pour le progrès et l'environnement »*

L'augmentation de la subvention du Conseil international des unions scientifiques (CIUS) a toujours paru justifiée au Conseil exécutif, particulièrement au moment où une collaboration très étroite va s'organiser avec cette ONG pour la mise en oeuvre de son propre programme sur le «global change». Le maintien de celle de l'UIGN paraît aussi justifié.

Pour l'avenir, tenant compte de l'importance d'accroître les efforts des pays en développement aux technologies appliquées et à l'ingénierie, le Conseil exécutif propose que soit envisagée une subvention pour l'UATL/FMOL.

(c) *Pour le champ majeur III « La culture : passé, présent, avenir»*

Le Conseil exécutif souligne l'importance de la collaboration avec des ONG spécialisées en ce domaine. Il propose néanmoins, que les ONG qui collaborent aux programmes relatifs à la création artistique et littéraire se fédèrent en un Conseil (21).

Constatant la diminution de 400.000 dollars de la subvention du Conseil international de la philosophie et des sciences humaines du GIPSH, sans justification réelle, le Conseil exécutif souhaite fermement que les négociations menées actuellement par le directeur général puissent aboutir très prochainement et que le CIPSH conserve en 1990-1991 le même montant que la subvention précédente.

Il réitère son souhait de voir, dans les propositions indicatives faites par le directeur général, que le montant le moins élevé des subventions se situe au seuil de 25.000 dollars. En effet, il semblerait que si la subvention n'atteint pas une «masse critique», l'ONG ne peut valablement développer ses activités. C'est pour cette raison que la Société africaine de culture a vu sa subvention augmentée.

Le Conseil exécutif trouve justifié le maintien des subventions de l'IFLA et de l'ITI ainsi que l'augmentation de celles de l'ICOMOS, l'ICOM, MEDIACULT, Fédération PEN et le Conseil mondial de l'artisanat. Il recommande d'augmenter la politique des contrats avec les ONG dans les domaines du livre et des droits d'auteur.

(d) *Le champ majeur III «La culture: passé, présent, avenir» et le champ majeur IV «La communication au service de l'humanité »*

Le Conseil exécutif appuie, à la lumière de son évaluation, la politique du directeur général visant à développer une collaboration étroite avec les ONG par la formule des contrats, de même qu'il souhaite que la coopération au titre du Programme de participation s'étende.

(e) *Pour le champ majeur V «L'homme et la société dans un monde en mutation »*

Le Conseil exécutif reconnaît que la collaboration avec les ONG reste importante en ce domaine pour l'Organisation internationale et pour les objectifs qu'elle prône. En ce sens, il souligne que les ONG qui reçoivent une subvention au titre de ce champ majeur collaborent aussi aux champs majeurs VI "Contribution de l'Unesco aux études prospectives et aux stratégies relatives au développement" et VII "Contribution de l'Unesco à la paix, aux droits de l'homme et à l'élimination de toutes les formes de discrimination", ainsi qu'aux programmes mobilisateurs et à certains des programmes transversaux. En ce sens et au regard de ses propres travaux, le Conseil exécutif approuve la proposition du directeur général d'augmenter la subvention du CISS et rappelle ses commentaires en ce qui concerne le CIPSH (22). Par ailleurs, le Conseil exécutif regrette l'omission, dans la rédaction finale du projet du 25 C/5, de la subvention de 88.000 dollars du CIDSS. Celle-ci avait été mise dans la rédaction finale du 25 C/5. Le Conseil exécutif a pris note du souhait du Secrétariat de rétablir cette subvention, ce qui lui semble tout à fait justifié à un moment où les questions relatives à l'information ont été définies comme prioritaires par les Etats membres dans le troisième Plan à moyen terme. Enfin, dans la mesure où les questions relatives à l'urbanisation prendront à l'avenir une importance plus grande, le Conseil exécutif a jugé positif d'octroyer une subvention à l'Association internationale des urbanistes.

(f) En ce qui concerne les ONG subventionnées au titre des programmes transversaux, le Conseil exécutif approuve les propositions du directeur général.

(g) Enfin, il estime opportun d'accorder, au titre des relations extérieures, une subvention à la Fédération mondiale des associations, centres et clubs Unesco (FMACU) dont la représentativité géographique est large et qui contribue au renforcement de l'image de l'Unesco.

231. Une des responsabilités du Conseil exécutif, tout particulièrement de son Comité des ONG, est l'établissement du rapport sexennal. Celui-ci, désormais, devrait se préparer pendant six ans, en étroite coopération avec le Secrétariat et les ONG. Le Conseil exécutif devrait chaque année recueillir des informations précises, procéder à des évaluations ponctuelles. Cette analyse en continue permettrait de suivre au mieux la coopération entre l'Unesco et les ONG et de procéder aux améliorations nécessaires. Ce processus fondé sur un dialogue entre tous les partenaires qui vient d'être engagé pour réélaboration de ce rapport doit se prolonger pour une meilleure réalisation des programmes et des objectifs de l'Unesco.

Notes

- (1) Non-governmental organizations and the United Nations System: An examination of formal and non-formal consultative relationships. Marianne Huggard, octobre 1980 (revu en avril 1981).
- (2) Bibliographie du système des Nations Unies relative aux ONG :
— "Coopération ONG-Unesco", document d'information — Comité permanent des ONG, 1987 (octobre)
— Relations de l'Unesco avec les ONG - Comité permanent des ONG, 1987 (janvier)
— NGO relations with UNEP, rapport à la Conférence des organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social de l'ONU, Gary Gallon, Environnement Liaison Centre, Kenya, 1979
— Programme des Nations Unies pour l'environnement, UNDP/NERI/Field/72
— Conseil économique et social de l'ONU "An overview of Unicef policies, organizations and working methods" (E/ICEF/CRP/72-2), 1979
— Liste spéciale des organisations non gouvernementales de l'OTT
— Politique de la FAO en matière de relations avec les organisations internationales non gouvernementales
— Organisation mondiale de la santé, Documents fondamentaux, 24e édition, 1974.
"Relations avec les organisations non gouvernementales", p. 67, paragraphe 1 (i).
- (3) Le texte complet des Directives qui a été amendé lors de la quatorzième session de la Conférence générale (1966) figure dans un document d'information publié tous les deux ans par le Secrétariat. Le dernier document en date, qui comprend une mise à jour complète de tous les textes régissant la coopération de l'Unesco avec les ONG, porte la référence 129 EX/INF.5.
- (4) Une liste mise à jour des ONG entretenant des relations officielles avec l'Unesco est présentée à chaque session de la Conférence générale. Par ailleurs, le Secrétariat publie en diffuse régulièrement, principalement à l'intention des Etats membres, des commissions nationales et des ONG elles-mêmes, la liste des ONG comportant leurs adresses et le nom de leurs représentants officiels auprès de l'Unesco.
- (5) Composé au départ de 11 membres, ce comité n'a cessé de s'élargir depuis sa création. Ainsi comprend-il au moment de la préparation du présent rapport, 29 membres du Conseil exécutif (128 EX/Déc, 4.5).
- (6) Décision 6.3, composition du groupe sous la présidence de M. E.G. Whitlam (Australie); M. C. Aboussouan (Liban), M. G.V. Ouranov (URSS), M. S. Singh (Inde), M. A. Teferra (Ethiopie), M. Wagner de Reyna (Pérou).
Décision 7.4, composition du groupe élargi sous la présidence de M. E.G. Whitlam (Australie); M. Aboussouan (Liban), M. G.V. Ouranov (URSS), M. Ndam Njaya (Cameroun), M. G.V. Ouranov (URSS), M. Singh (Inde), M. A. Teferra (Ethiopie), M. Wagner de Reyna (Pérou).
- (7) Les réponses qui ont pu être prises en compte dans ce rap-

La contribution des OING aux programmes de l'Unesco.

- port sont celles qui sont parvenues au groupe de travail à la date du 20 mars 1989.
- (8) Depuis le début de l'année 1989, ce bulletin a été remplacé par Sources.
- (9) Les ONG (catégories A et B) "doivent inviter l'Unesco à se faire représenter à leurs réunions dont l'ordre du jour présente un intérêt du point de vue du programme de l'Unesco"
- (10) Les ONG (catégories C) "pourront être invitées à envoyer des observateurs à certaines réunions convoquées par l'Unesco si, de l'avis du directeur général, elles sont en mesure d'apporter une contribution importante aux travaux de ces réunions".
- (11) Les ONG (catégories A et B) "pourront être invitées par le directeur général à envoyer des observateurs à des réunions organisées par l'Unesco et portant sur des sujets de leur compétence..."
- (12) Cf. les paragraphes 81 à 87 du présent rapport.
- (13) Les travaux menés par le Conseil international des union scientifiques seront plus longuement explicités dans la troisième partie de ce rapport, car cette ONG reçoit une subvention.
- (14) Dec. 1983 "Participation, prise de décision et responsabilité des jeunes dans le domaine de l'éducation, du développement et de la vie culturelle" - Nov. 1984 "Année internationale de la jeunesse" - Sept. 1985 "Evaluation du Congrès mondial sur la jeunesse et de l'Année internationale de la Jeunesse" - Oct. 1986 "Education à la compréhension internationale pour bâtir la paix et la justice sociale" - Sept. 1987 "Problématique de la jeunesse en Amérique latine" qui a abouti à la mise sur pied de quatre projets conjoints Unesco-ONG sur ces thèmes - Oct. 1988 "Participation des jeunes à la Décennie mondiale du développement culturel".
- (15) Information on the co-operation between the regional Offices and the non-governmental organizations, février 89, UCE.
- (16) Rapports du Conseil exécutif 127 EX/27 et 129 EX/33, 129 EX/INF.6, 129 EX/15.
- (17) Paragraphe 8 du présent rapport.
- (18) Rapports du Conseil exécutif 127 EX/27 et 129 EX/33, 129 EX/INF.6, 129 EX/15.
- (19) Comme cela a été mentionné plus haut, c'est en sciences exactes et naturelles, en culture et en sciences sociales et humaines que l'Unesco développe reste un domaine beaucoup plus strictement du ressort des compétences nationales.
- (20) Actuellement et par biennium, il y a deux lettres (depuis Sofia, la première donne l'avance consentie par le Conseil exécutif et la seconde représente celle d'octroi de la subvention) de subvention, deux rapports d'activité et de ux rapports financiers qui sont demandés aux ONG. La lettre d'octroi des subvention est très longue (elle fait environ quatre à cinq pages) et elle reste trop générale. De ce fait, les obligations des ONG subventionnées peuvent être comprises de manière très différentes de la part du Secrétariat ou de la part de chaque ONG.
- (21) Comme cela a été le cas, il y a quelques années pour le Conseil international des sciences sociales.
- (22) Sous (c) champ majeur III.

REPARTITION GEOGRAPHIQUE DES MEMBRES DES OING (1986)

Zones géographiques *	Ensemble des ONG inventoriées par l'UAI	ONG entretenant des relations officielles avec l'Unesco
Afrique et Etats arabes	16%	23%
Asie et Pacifique	21%	24%
Europe	43%	32%
Amérique latine et Caraïbes	17%	18%
Amérique du Nord (Etats-Unis, Canada)	3%	3%

* Les informations contenues dans ce tableau émanent de la Banque de données de l'Union des associations internationales (UAI). Elles ne correspondent pas à la répartition régionale des Etats membres de l'Unesco et n'engagent donc pas l'Organisation sur ce plan.

La coopération entre les organisations non gouvernementales européennes et la Commission des Communautés européennes en matière de développement

Le texte qui suit est extrait du Rapport (exercice 1989) établi par la Commission européenne et publié le 22 février 1991.

I. Introduction

1. En 1989, l'action commune des organisations non gouvernementales (ONG) et de la Communauté Européenne dans les pays en voie de développement avait quinze ans à peine. Comparée à l'ensemble de la coopération au développement menée par la Communauté depuis sa création il y a plus de trente ans, elle est donc jeune, elle occupe une place modeste, mais elle est pleine de dynamisme et de perspectives.

A ses débuts, cette action se développait dans trois domaines: l'aide d'urgence et l'aide alimentaire aux populations en détresse, ainsi que la mise en oeuvre de projets de développement à la base, en commun avec les partenaires sur place. Entretemps, elle s'est élargie à une multitude d'autres programmes, dans les domaines les plus divers.

Aujourd'hui la contribution communautaire à l'action des ONG dans les domaines principaux s'élève à un montant d'environ 280 millions d'ECU (280 MECU) par an, ce

EXPOSE DES MOTIFS

1. Lors de sa réunion du 28 novembre 1977, le Conseil des ministres (Développement) a marqué son accord sur la procédure à suivre pour l'utilisation des crédits destinés au cofinancement avec les ONG, inscrits à l'article 941 du Budget de la Communauté (Cf. document du Conseil R/207/78(GCD) du 26 janvier 1978).

Cette procédure prévoit notamment que la Commission présente, chaque année, un rapport au Conseil sur l'utilisation des crédits alloués au cours de l'exercice précédent.

Conformément à cette procédure, la Commission introduit le présent rapport pour l'exercice 1989.

2. Bien que l'accord du Conseil des ministres ne porte que sur les crédits de l'article 941, ce rapport aborde également d'autres domaines importants de la coopération avec les ONG, notamment l'aide alimentaire, l'aide d'urgence, les programmes spéciaux et la coordination entre les ONG.

qui représente à peu près 10% de l'engagement financier de la Communauté pour l'ensemble de sa coopération au développement. Le financement des projets de développement à la base en représente plus d'un quart.

L'action menée avec les ONG s'adresse aux populations des pays en voie de développement du monde entier et, en particulier, aux populations les plus démunies ou en détresse. Elle est financée, pour la plus grande partie, sur le budget de la Communauté, pour une petite partie sur les moyens du Fonds européen de développement (FED).

2. Les premières opérations d'aide d'urgence et alimentaire que la Communauté avait confiées aux ONG montraient déjà la capacité de celles-ci d'acheminer ces aides très rapidement et avec un minimum de coûts et de pertes vers leurs destinataires. Le solidarité traditionnelle des ONG avec les hommes en détresse, leur faculté de mobiliser dans les situations d'urgence de nombreux volontaires engagés et experts, les multiples liens qu'elles ont pu nouer depuis longtemps avec des associations et des personnalités sur place dans le tiers monde font que ces aides ne sont pas fournies de manière anonyme et mécanique, mais qu'elles s'adaptent, autant que possible, à la situation des victimes, à leurs besoins réels, et qu'elles sont accompagnées tout naturellement de l'assistance humanitaire nécessaire. Ces qualités ont fait leurs preuves en particulier lors des grandes famines en Afrique où l'action des ONG a pu sauver des centaines de milliers de femmes, d'hommes et d'enfants.

3. Cependant, la solidarité des ONG ne se confine pas seulement dans les opérations de sauvetage. Leur connaissance des réalités du monde en développement résultant de relations étroites et soutenues avec des partenaires sur place les ont, depuis longtemps, amenées à réfléchir et à oeuvrer en faveur d'un autre développement. Connaissant les conditions et les besoins des populations à la base, réalisant des projets pour elles et à travers elles,

et contraintes d'investir des ressources limitées avec un maximum d'efficacité et d'impact, les ONG ont pu éviter beaucoup de concepts erronés et d'erreurs intervenus dans le cadre de la coopération au développement entreprise par les pouvoirs publics. Aussi, l'aspiration des ONG et de leurs partenaires n'est-elle pas le développement ou l'entretien des structures macro-économiques, la modernisation à grande échelle ayant recours aux moyens techniques et financiers massifs, aux élites nationales et experts étrangers, mais bien la mise en place patiente et prudente des conditions et des structures élémentaires qui, à la longue, sont seules susceptibles de promouvoir le développement autonome des populations dans le Tiers Monde.

4. Cette approche du développement spécifique aux ONG s'est traduite par des résultats très positifs selon l'avis unanime des experts. Quoi de plus naturel que de la recommander aux grands acteurs publics de la coopération au développement comme la Communauté Européenne et ses Etats membres. Cependant, si les actions menées par ces institutions peuvent s'inspirer du savoir-faire des ONG, il n'est guère possible de le copier fidèlement sur une très grande échelle. C'est pour cette raison que la Communauté, comme ses Etats membres — tout en cherchant à tirer les conclusions de l'approche ONG pour leurs grandes actions de coopération là où elles peuvent s'appliquer — se sont associés aux ONG pour renforcer leurs actions à la base et pour multiplier ainsi les effets de développement qui en résultent pour les populations bénéficiaires.

Dans cette association, la Communauté se limite normalement à fournir une contribution financière aux actions présentées par les ONG. Cette méthode sauvegarde l'initiative des ONG et assure leur engagement humain et financier actif durant la préparation et la réalisation de leurs projets.

5. Ce cadre de coopération a permis de réaliser jusqu'à présent quelques 3.500 projets avec 450 ONG dans 120 pays en voie de développement. Le montant total de l'investissement conjoint des ONG et de la Communauté, de 1976 à 1989, a été de l'ordre de 928,3 MECU avec une contribution financière de la Communauté de l'ordre de 413 MECU. L'effet multiplicateur de cette contribution était donc de 2,2, c'est-à-dire que, grosso modo, pour 2 ECU dépensés par la Communauté, les ONG et leurs partenaires locaux ont pu mobiliser 3 ECU pour un investissement total de 5 ECU.

Le contenu de ces actions est extrêmement varié mais se concentre autour de trois grands axes: le développement rural, la formation et la santé. La plupart des actions relèvent cependant de plusieurs secteurs à la fois, reflétant ainsi l'approche intégrée qui est la caractéristique des opérations des ONG.

6. Au cours de cette coopération, les relations entre les ONG et la Communauté sont devenues étroites et fiables.

C'est ainsi que les actions communes se sont diversifiées ces dernières années, bien au-delà des domaines de coopération initiaux qu'étaient l'aide alimentaire, d'urgence et le cofinancement des petits projets de développement. Aujourd'hui, les ONG sont associées à une trentaine de programmes communautaires de coopération avec les pays en voie de développement, financés pour la plupart sur le budget de la Communauté, mais aussi sur le Fonds Européen de Développement (FED), dans le cadre de la Convention de Lomé. Certaines de ces actions communes sont récentes: par exemple, les programmes d'appui aux actions ONG au Chili ou en faveur des victimes de l'apartheid ont été créés en 1986, ceux contre la drogue et en

faveur des populations en Cisjordanie et Gaza en 1987, celui pour les Etats du Southern African Development Coordination Committee en 1988, etc. Cette diversification reflète la capacité des ONG d'être présentes dans des secteurs multiples, et notamment dans des domaines où la coopération officielle de la Communauté est souvent incapable d'agir.

7. Un domaine considéré comme particulièrement important par la Communauté et par les ONG concerne les actions de sensibilisation du public européen aux problèmes du développement et de la coopération avec les pays du Sud. Ces actions, cofinancées par la Communauté, sont menées par les ONG dans les différents Etats membres et s'adressent à des groupes cibles bien déterminés: les médias, les écoles, les associations professionnelles et autres, etc. Elles sont vitales pour maintenir et renforcer la compréhension des enjeux de la coopération avec les pays en voie de développement: ses aspects humanitaires aussi bien que les intérêts politiques et économiques, la promotion des droits de l'homme et la sauvegarde de la paix. A l'heure actuelle, des efforts permanents et soutenus sur ce plan sont d'autant plus nécessaires que le public dans la Communauté, face aux perspectives de 1993 et des bouleversements politiques et économiques en Europe de l'Est, risque de se sentir de moins en moins concerné par les relations Nord-Sud et les nombreux problèmes graves du tiers monde.

Enfin, l'action de sensibilisation des ONG est particulièrement précieuse pour contribuer à la compréhension et à l'échange interculturels qui deviennent des éléments de plus en plus importants dans la coopération avec les pays en voie de développement et dans la cohabitation de communautés d'origines ethniques et de cultures différentes en Europe. Sensibiliser les hommes aux traditions, aux cultures, aux valeurs de l'autre, conduire au respect et à la tolérance entre hommes de cultures différentes n'est pas la moindre contribution à la création d'une Europe ouverte et fidèle à ses traditions humanistes, et qui entend sa coopération avec les pays du Sud comme une relation entre partenaires qui s'acceptent comme égaux et solidaires envers l'autre.

8. Dans leur coopération, les ONG et la Communauté ne se limitent pas à la réalisation des opérations dans le tiers monde ou de sensibilisation seulement. Cette coopération s'est étendue au fil des années vers un échange de vues sur les problèmes du développement en général: commerce, endettement, démographie, environnement, migrations,...

La Commission considère cet échange de vues comme un complément utile et nécessaire aux discussions menées au sein de la Communauté, avec les gouvernements des pays en voie de développement et dans les institutions internationales.

Dans ce contexte, le rôle du Comité de Liaison ONG/CE est à mentionner en particulier. Cet organe de représentation permanent des ONG européennes de développement ne se charge pas seulement de la coordination et de la coopération entre ses organisations membres mais surtout de la liaison avec les institutions communautaires, le Parlement Européen, le Conseil des ministres et la Commission. Dans cette fonction, il sert de relais d'information mutuelle sur les politiques et actions de développement, et contribue à faire connaître les expériences et les orientations des ONG en matière de développement aux instances de décision de la Communauté.

II. La coopération avec les ONG en 1989

En 1989, la contribution communautaire aux diverses actions des ONG s'est élevée à 279 MECU env., répartie comme suit:

-71,6 MECU pour le cofinancement de petites actions de développement dans les PVD (1) (art. 941 + dotations 14 et 15);

- 8,0 MECU pour le cofinancement d'actions de sensibilisation de l'opinion publique européenne (art. 941);

-127,0 MECU pour l'aide alimentaire acheminée par les ONG (chap. 92);

-4,9 MECU pour l'achat de produits alimentaires par les ONG (art. 951);

-19,7 MECU pour l'aide d'urgence acheminée par les ONG (chap. 95 et Convention de Lomé);

-4,4 MECU destinée aux réfugiés et personnes déplacées (art. 936);

-5,0 MECU pour renforcer l'action ONG au Chili (art. 992);

- 2,2 MECU pour la lutte contre la drogue (art. 949);

-30,0 MECU pour l'aide aux victimes de l'apartheid (poste 9530);

-5,2 MECU pour l'aide aux populations des Etats de la ligne du front (poste 9531);

-0,6 MECU pour l'aide aux populations en Cisjordanie et Gaza (art. 966);

Par rapport à l'année précédente (1988; 266,4 MECU), cette contribution globale de 279 MECU est en augmentation de 4,6%.

Il convient de signaler que le relevé ci-dessus ne porte que sur les domaines les plus importants de la coopération avec les ONG, et ceux où le financement des actions ONG se fait régulièrement et dans des proportions notables. Au cours des dernières années, et notamment en 1989, s'y sont ajoutées des opérations pilotes ou ponctuelles, réalisées par les ONG en faveur des pays en développement, qui ont été financées soit sur d'autres lignes budgétaires, soit sur les moyens du Fonds Européen de Développement (FED). Ces opérations étant gérées de façon décentralisée par un grand nombre de services de la Commission, il n'a pas été possible de les retracer toutes avec précision pour les fins du présent rapport. Leur recensement progressif, en vue d'un bilan complet des contributions communautaires aux actions ONG, est prévu.

Les chapitres suivants présentent, plus en détail, les différents domaines de la coopération avec les ONG en 1989.

1. Cofinancement d'actions de développement et de sensibilisation de l'opinion publique (article budgétaire 941)

Les crédits d'engagement inscrits au budget 1989, au titre de l'article 941, s'élevaient à 79 MECU. Il s'y ajoutait 1 MECU de recettes diverses. Ces moyens étaient entièrement engagés à la fin de l'année.

Il convient de remarquer qu'en 1989, pour la première fois depuis la création de l'article budgétaire 941, les crédits d'engagement ont connu un plafonnement:

Année	Crédits disponibles	Engagement	Taux d'engagement
	en MECU -		en %
1976	2,5	2,5	100
1979	12,5	12,5	98
1982	28,0	26,9	96
1984	35,0	34,4	98
1986	46,0	45,0	98
1987	62,8	62,8	100
1988	80,0	79,8	100
1989	80,0	79,6	100

Pour cette dernière année, le bilan global des actions cofinancées (actions de développement et de sensibilisation) se présente comme suit:

-1.009 dossiers de cofinancement traités par les services de la Commission, demandant une contribution communautaire totale de 162,4 MECU;

- 546 actions cofinancées, avec une contribution communautaire de 79 ECU (2);

-278 dossiers, requérant un financement de 44,6 MECU, non retenus ou retirés. Ces dossiers représentent, en termes financiers, 28% du total des dossiers traités;

-185 dossiers, représentant une demande de financement de 38,8 MECU, reportés sur 1990.

Les crédits de paiement de l'article 941, disponibles en 1989, s'élevaient à 69,3 MECU. Les paiements effectués au cours de l'année étaient de 69,1 MECU (1988: 68,7 MECU), dont 40,3 MECU pour les actions financées en 1989 et 28,9 MECU pour les actions financées dans les années précédentes.

1989 a été une année difficile pour la gestion du programme de cofinancement. Une très forte augmentation des demandes de cofinancement présentées à la Commission au cours du deuxième semestre de 1988 avait mené, à cause des délais nécessaires pour l'instruction et du manque de fonds vers la fin de l'année, à un report de demandes particulièrement élevé sur l'exercice 1989 (336 dossiers représentant une demande de cofinancement de 57,4 MECU). Ce report devait être absorbé par un budget 1989 inchangé par rapport à l'exercice précédent absorbé par un budget 1989 inchangé par rapport à l'exercice précédent (80 MECU en 1989 et en 1988). La situation se trouvait aggravée par le fait que les nouvelles règles pour la gestion du budget de la Communauté (la "discipline budgétaire") ne permettaient plus de doter l'article 941, au cours de l'exercice, de moyens supplémentaires par un transfert de crédits non utilisés d'autres postes du budget. En effet jusqu'à la fin de 1988, le report de projets d'année en année avait pu être, en grande partie, résorbé par le recours à ce transfert de crédits en fin d'exercice.

La perspective d'une situation financière particulièrement serrée en 1989 — après des années où les moyens de cofinancement disponibles avaient été plus en ligne avec la demande — a provoqué une inquiétude considérable auprès des ONG qui se trouvaient, elles, confrontées à des demandes d'appui croissantes en provenance de leur partenaire dans les PVD, suite à la dégradation des conditions de vie dans nombre de ces pays.

La Commission qui avait annoncé dès le début de l'année la situation budgétaire difficile, a dû résoudre le problème par une sélection encore plus rigoureuse des demandes. Elle a dû ainsi décevoir certaines ONG et déranger leurs programmes de coopération. En même

temps, elle a cherché à sauvegarder les principes de gestion du programme cofinancement, à savoir le maintien d'un niveau de qualité élevé des actions cofinancées, l'accès des "petites" ONG au programme, l'attention aux actions envisagées par les ONG espagnoles, portugaises et grecques, la rapidité de décision, etc.

Cette gestion a porté ses fruits et a mené à une normalisation de la situation à la fin de 1989: le report des dossiers sur 1990 est tombé au nombre de 185, pour une demande de 39 MECU env., chiffres mieux en ligne avec les disponibilités de l'article 941, augmentées à 90 MECU dans le budget de 1990.

1.1 Cofinancement d'actions de développement dans les PVD

En 1989, comme les années précédentes, la Commission a consacré à peu près 90% des crédits de l'article 941 au cofinancement des actions réalisées dans les pays en voie de développement, le solde étant essentiellement destiné au cofinancement des actions de sensibilisation de l'opinion publique.

Concernant les actions dans les PVD, la situation des demandes et des engagements est la suivante:

- 832 dossiers de cofinancement traités par les services de la Commission, demandant une contribution communautaire totale de 145,0 MECU;

- 443 actions cofinancées, avec une contribution communautaire de 71,0 MECU

- 232 dossiers, requérant un financement de 39,6 MECU, non retenus ou retirés. Ces dossiers représentent, en termes de financement, 27% du total des dossiers traités;

- 157 dossiers, représentant une demande de financement de 34,5 MECU, reportés sur 1990.

Le tableau MI en annexe montre la répartition des cofinancements par Etat membre.

Type et dimension des actions, donations globales

Le tableau IV en annexe présente la liste détaillée des 443 actions dans les PVD, cofinancées en 1989.

Comme dans le passé, celles-ci se situent dans les trois secteurs où se trouvent, essentiellement, les besoins, les initiatives et les possibilités de développement des populations dans les PVD et qui constituent, par conséquent, le champ d'action traditionnel des ONG: le développement rural, la formation et la santé. Le plus souvent, les actions cofinancées se composent cependant d'une multitude d'opérations intéressant plusieurs secteurs à la fois. Elles témoignent ainsi de l'approche intégrée du développement, préconisée par les ONG comme le meilleur moyen pour amorcer l'auto-développement à la base.

Quant à la dimension financière des actions cofinancées, on constate une légère augmentation: en 1989, la contribution communautaire moyenne s'élève à 160.000 ECU par action, par rapport à 158.000 ECU en 1988. Cette contribution constituant, en moyenne, 39% du budget global d'une action, le coût total de celle-ci se situe à 409.125 ECU environ.

Cet ordre de grandeur reflète l'attachement des ONG aux opérations de petite dimension, conçues notamment en fonction des conditions sur place et de la capacité de gestion du partenaire. Il est confirmé par la constatation suivante: 56% des cofinancements alloués (sans donations globales) se situent entre 60.000 et 260.000 ECU

(± 100.000 ECU par rapport à la moyenne); 23% en dessous de 60.000 ECU et 21% au-dessus de 260.000 ECU bien que la contribution communautaire puisse atteindre 500.000 ECU, voire 1 MECU en cas de consortium.

Les 443 actions de développement cofinancées en 1989 comprenaient 96 donations globales représentant un engagement de 9,9 MECU. La Commission peut offrir cette facilité aux ONG ayant conclu plusieurs contrats de cofinancement pendant une période donnée. Les donations globales permettent à ces ONG de financer avec une grande rapidité et flexibilité des actions de petite taille qui leur sont présentées par leurs partenaires dans les PVD. Elles sont, pour cette raison, particulièrement appréciées. Le tableau suivant retrace l'évolution des donations globales au cours des dernières années. Il en ressort l'augmentation régulière des montants octroyés, du nombre des ONG bénéficiant de cette facilité et du nombre des mini-opérations qu'elle a permis de réaliser.

Année	Montant des donations globales (MECU)	% des engagements de l'art 941	Nombre de donations globales	Nombre de mini-opérations	Montant moyen de la contribution communautaire par mini-opération (ECU)
1982	1,2	4	25	161	7.453
1983	2,3	7	34	296	7.770
1984	3,1	9	39	383	8.202
1985	3,7	11	43	450	8.146
1986	5,7	13	50	671	8.507
1987	6,8	11	59	822	8.272
1988	8,8	11	79	961	9.153
1989	9,9	12,4	96	1.082	9.105

Populations et pays bénéficiaires

Les 443 actions de développement cofinancées en 1989 sont réalisées dans 98 pays en développement.

La ventilation géographique des contributions communautaires à ces actions se présente comme suit:

	1989	(1988)
	MECU	% (%)
— Afrique subsaharienne	30,8	43,5 (43)
— Amérique latine	23,4	33 (31)
— Asie	13,0	18 (20)
— Méditerranée	2,9	4 (5)
— Pacifique	0,9	1,5 (1)

L'on constate une légère augmentation des flux vers l'Amérique latine et le Pacifique.

La répartition entre pays ACP et pays non-ACP était la suivante:

	1989	(1988)
	MECU	% (%)
- pays ACP	31,6	44,5 (38)
- pays NACP	39,4	55,5 (62)

Le pourcentage des contributions communautaires aux pays ayant un PNB par tête inférieur à 500 US \$ était de 42% par rapport à 41% en 1988.

Il convient de souligner cependant que les résultats ci-dessus ne peuvent être que des points de repère. Les variations dans la répartition géographique d'une année à l'autre sont le plus souvent le fruit du hasard; elles n'indiquent que très rarement une réorientation dans les actions des ONG. Quant aux flux destinés aux pays les plus pauvres, il faut rappeler que les actions de développement des ONG s'adressent en règle générale aux populations les moins munies dans les PVD, le PNB par tête du pays ne jouant, normalement, pas de rôle dans les décisions de l'ONG et de la Commission sur la réalisation et le cofinancement d'une action.

ONG participantes

Enfin, il convient de mentionner qu'en 1989, 209 ONG, dont 38 pour la première fois, ont bénéficié au moins d'un cofinancement.

1.2. Cofinancement d'actions de sensibilisation de l'opinion publique européenne réalisées par les ONG

En 1989, 8 MECU ou 10% des crédits de l'art. 941 ont été engagés pour contribuer à des actions de sensibilisation du public aux problèmes du développement. Il a été mentionné que les moyens destinés à ce volet du programme de cofinancement se situent régulièrement autour de 10% des crédits disponibles. Les actions de sensibilisation sont mises en oeuvre par les ONG et s'adressent à des groupes cibles très variés dans les Etats membres de la Communauté.

Cette année, la situation des demandes et des engagements se présente comme suit:

- 177 dossiers de cofinancement traités par les services de la Commission, demandant une contribution communautaire totale de 17,4 MECU;
- 103 actions cofinancées, avec une contribution communautaire de 8,0 MECU
- 46 dossiers, réclamant un financement de 5 MECU, non retenus ou retirés. Ces dossiers représentent, en termes de financement, 30% du total des dossiers traités;
- 28 dossiers, représentant une demande de financement de 4,3 MECU, reportés sur 1990.

Le tableau III en annexe montre la répartition des cofinancements par Etat membre. La contribution communautaire moyenne par action cofinancée était de 77.000 ECU.

La sensibilisation de l'opinion publique par les ONG comprend les actions les plus diverses; elle traite d'une multitude de sujets et elle s'adresse aux groupes cibles les plus variés. Les opérations cofinancées par la Communauté qui ne constituent qu'une petite partie du total des actions menées par les ONG en Europe, sur fonds propres ou avec l'aide de fonds bilatéraux, reflètent nécessairement cette diversité. C'est ainsi que l'on trouve parmi les 103 actions cofinancées la production de matériel audio-visuel aussi bien que l'éducation sous forme de séances d'animation et d'ateliers de travail, les expositions de même que les campagnes sur la place publique, moyennant affiches et entretien avec les citoyens. Parmi les thèmes principaux abordés, l'on peut citer les problèmes généraux de développement (21 actions), les politiques agricoles et la

faim dans le monde (8), le rôle des femmes dans le développement (6), la situation en Afrique australe (10). Les groupes cibles étaient notamment le grand public (14 actions), les écoles (14), les médias et les décideurs des milieux politiques et économiques (9).

Le tableau V en annexe présente la liste détaillée des opérations cofinancées en 1989.

Le cofinancement des actions de sensibilisation a pris, au cours des dernières années, des dimensions considérables, en termes financiers et en nombre d'opérations réalisées. Etant donné qu'il s'agit d'un programme particulièrement complexe et important pour la coopération de la Communauté avec les pays en développement, la Commission a pris la décision de procéder à une évaluation pilote des actions cofinancées depuis 1983. Un rapport préparatoire avait été établi, dès 1987/88, qui a proposé une première sélection des actions à évaluer et la méthodologie à appliquer à ce projet inédit et difficile. Ce rapport a été présenté aux Etats membres au début de 1989. Dès lors, la Commission a invité un consortium d'experts des Universités de Louvain, de Nijmegen et de Lyon à mener l'évaluation, en collaboration avec les ONG concernées. Après une première phase destinée à préciser le programme de travail, entamée en automne 1989 et terminée en février 1990, l'enquête proprement dite a commencé. Les résultats de l'évaluation sont prévus pour fin 1990/début 1991. Ils seront présentés aux instances communautaires et aux services intéressés des Etats membres. Ils serviront notamment de matière de réflexion aux services de la Commission et aux ONG, en vue de donner à leur action et au programme de cofinancement un meilleur impact dans les années à venir.

1.3. Le programme de cofinancement de 1976 à 1989

Le programme de cofinancement de l'art. 941 a démarré en 1976 — à titre d'essai et doté de crédits d'engagement, très modestes, de 2,5 MECU. Dans les budgets suivants, il a été possible — grâce entre autres à l'appui actif du Parlement Européen — d'augmenter ces crédits progressivement jusqu'à 80 MECU en 1989. Le tableau de la page 165 ci-dessus montre l'évolution des crédits disponibles de l'article 941 depuis 1976.

Pendant cette période, 4.182 actions ONG ont été cofinancées; la contribution communautaire à ces actions s'élève à 450,5 MECU. La répartition par action dans les PVD et actions de sensibilisation était comme suit:

1976-1989			
Nombre		Contribution	%
d'actions		CE	
		MECU	
- actions dans les PVD	3.523	413,2	92
- actions de sensibilisation	659	37,3	8
-total	4.182	450,5	100

Les 3.523 actions de développement ont été réalisées par 447 ONG dans 117 pays en développement.

La ventilation géographique des contributions communautaires à ces actions se présente comme suit:

1976-1989		
	M ECU	%
— Afrique subsaharienne	178,1	43
— Amérique latine	130,5	32
— Asie	80,4	19
— Méditerranée	21,1	5
— Pacifique	3,1	1
— Total	413,2	100

Les pays ACP ont bénéficié de 44%, les pays non-ACP de 56% de la contribution communautaire totale.

Les tableaux I en il en annexe présentent la répartition par PVD bénéficiaire et par ONG des Etats membres de la Communauté respectivement.

Les 569 actions de sensibilisation ont été mises en oeuvre par 255 ONG dans les douze Etats membres.

La moitié de toutes les actions cofinancées, et 60% env. de tous les fonds engagés, l'ont été au cours des quatre derniers exercices, de 1986 à 1989. Ces pourcentages reflètent la croissance rapide du programme de cofinancement au cours des dernières années, mais aussi une augmentation de la taille financière moyenne des actions cofinancées, due notamment à l'inflation et l'apparition des opérations de plus grande envergure réalisées par des consortiums d'ONG. C'est ainsi que la contribution communautaire moyenne aux actions dans les PVD est montée de 123.000 ECU en 1985 à 160.000 ECU en 1989, la contribution moyenne aux actions de sensibilisation de 53.000 à 77.000 ECU.

2. Aide alimentaire acheminée par les ONG (chapitre budgétaire 92)

En 1989, la valeur de l'aide alimentaire de la Communauté acheminée par les ONG est estimée à 127 MECU. Par rapport à l'année précédente (1988: 109,3 MECU), cela représente une augmentation de 16%.

La participation des ONG à l'aide alimentaire totale, financée sur les crédits du chapitre 92, était de 18,7%.

La coopération avec les ONG dans le domaine de l'aide alimentaire se sert, en grande partie, des services d'EURO-NAID, organisation créée et contrôlée par un nombre de grandes ONG européennes (voir une présentation d'EURO-NAID au chapitre III ci-après). La Commission et EURO-NAID sont en contact permanent pour coordonner et améliorer l'acheminement et l'utilisation de cette aide par les diverses ONG. Ce contact était particulièrement précieux en 1989, face aux problèmes budgétaires difficiles qui se sont posés au cours de l'année et qui exigeaient des aménagements fréquents et urgents des opérations initialement programmées. La troisième partie dans cette coopération sont les Délégations de la Commission sur place qui jouent un rôle actif dans toutes les phases de la mise en oeuvre de l'aide alimentaire.

Les quantités mises à la disposition des ONG s'élevaient, tous produits confondus, à 254.320 tonnes. La répartition par produit se présente comme suit:

Produits	Quantités - en t -	Variations par rapport à 1988 - en % -
céréales	214.823	+ 30,0
lait écrémé en poudre	21.456	- 23,7
butteroil	1.305	- 77,1
sucres	3.332	- 11,1
huile végétale	4.550	- 8,8
haricots	8.068	- 7,7
poisson séché	786	- 15,7
Total	254.320	+ 17,0

Ce bilan de l'année 1989 montre, par rapport à 1988:

- une forte augmentation des quantités de céréales mises à la disposition des ONG. En raison des prix élevés pour ces produits, la valeur globale de l'aide alimentaire communautaire distribuée par les ONG a augmenté considérablement;
- une diminution des quantités pour tous les autres produits.

La réduction des quantités en produits laitiers était due, essentiellement, aux raisons suivantes:

- pour la poudre de lait il y avait une diminution générale des quantités programmées dans le Budget de 1989 qui se répercutait sur les tonnages mis à la disposition des ONG;
- l'utilisation du butteroil n'était limitée à la reconstitution de lait à partir du lait en poudre. Les quantités supplémentaires qui servaient en 1988 d'huile de cuisine étaient supprimées, le prix étant trop élevé pour justifier encore cette utilisation.

La réduction concernant tous les autres produits était une conséquence des problèmes budgétaires qui ont rendu la programmation de l'aide alimentaire en 1989 particulièrement difficile. Il est certain que les ONG auraient pu absorber des quantités supplémentaires si celles-ci avaient été disponibles.

La réduction concernant tous les autres produits était une conséquence des problèmes budgétaires qui ont rendu la programmation de l'aide alimentaire en 1989 particulièrement difficile. Il est certain que les ONG auraient pu absorber des quantités supplémentaires si celles-ci avaient été disponibles.

Types d'action

Les actions d'aide alimentaire effectuées par les ONG en 1989 se situent dans les domaines suivants (le calcul est basé sur les tonnages):

	1989	(1988)
	- en % -	
- actions de développement	32,5	(19,4)
- actions en faveur de réfugiés	6,8	(5,5)
- actions caritatives	44,4	(62,8)
- actions d'urgence	16,3	(12,3)

Par rapport à 1988, l'on constate une nette progression des actions ayant un caractère de développement; les actions caritatives ont été réduites de façon considérable.

Répartition par région

S'agissant des pays ACP les quantités distribuées étaient en augmentation pour tous les produits, à l'except-

tion du buteraïl. Ceci était dû notamment à la poursuite de livraisons élevées destinées à l'Erythrée et au Tigré et à une reprise des opérations en faveur d'autres régions de l'Ethiopie à partir du deuxième semestre de l'année.

En ce qui concerne les pays du *Maghreb*, il y avait encore une augmentation des livraisons au bénéfice, essentiellement, des réfugiés sahraouis. Comme les années précédentes, l'action ONG était coordonnée sur place par le délégué de la Commission.

Dans les pays du *Machrek*, les ONG ont intensifié les livraisons au bénéfice de l'Egypte, tandis que les quantités fournies à la Jordanie et au Liban étaient en baisse. Les conditions dans ce dernier pays rendaient notamment les fournitures en produits volumineux — céréales - difficiles; les ONG ont, par conséquent, concentré leurs livraisons sur des produits à valeur élevée, les produits laitiers et le sucre.

Les quantités fournies à l'*Amérique centrale* ont augmenté considérablement. Cependant, ceci était dû exclusivement à une hausse très importante de livraisons de céréales au Nicaragua. Les fournitures en produits laitiers ont baissé, notamment en raison du veto de certaines autorités nationales considérant les produits européens de qualité insuffisante et pouvant transporter la fièvre aphteuse.

En *Amérique du Sud*, les fournitures ont augmenté globalement, en raison notamment de livraisons de céréales en hausse au bénéfice du Chili et de l'Equateur. L'approvisionnement en produits laitiers était en baisse, au Chili, en Colombie et au Pérou en particulier.

Quant aux pays non-ACP des *Caraïbes*, les fournitures des ONG en céréales ont baissé considérablement. L'augmentation légère en produits laitiers était due à la redirection de 391 tonnes de poudre de lait, refusées par les autorités jamaïcaines, vers la République dominicaine.

Concernant l'*Asie*, les livraisons de céréales au Vietnam ont augmenté notablement. Elles étaient effectuées sous forme d'une action "swap": 12.860 tonnes de blé d'origine européenne étaient changées au Vietnam contre 9.227 tonnes de riz.

Il y eut de nouveau une opération en faveur du Laos, sous forme d'une livraison de 2.400 tonnes de blé.

Il n'y eut pas de poursuite des opérations en Afghanistan dont un début avait été constaté en 1988.

Aide alimentaire d'urgence

En 1989, deux décisions d'urgence ont été prises, en faveur de l'Ethiopie: au total, 40.000 tonnes de céréales, 5.000 tonnes de poudre de lait et 1.000 tonnes d'huile végétale ont été allouées à la Fédération luthérienne mondiale pour les besoins du Joint Relief Partnership Programme (JRP).

Mobilisation de l'aide alimentaire

La mobilisation du programme de 1989 a été, en général, satisfaisante à l'exception de délais provoqués par des difficultés budgétaires. Les appels d'offres ont continué à attirer l'attention des fournisseurs qui présentaient leurs propositions pour la livraison de produits alimentaires en nombre croissant. Les prix offerts ont été considérés satisfaisants dans le contexte de la situation favorable qui régnait durant l'année sur les marchés communautaires pour les produits alimentaires de base. Pour le lait en pou-

dre qui représente une part majeure des dépenses, les prix étaient en baisse considérable vers la fin de l'année.

Les fournisseurs ont rempli correctement leurs obligations contractuelles et, pour la deuxième année de suite aucune livraison n'a été rejetée pour qualité insuffisante à l'arrivée, par les bénéficiaires. Cependant, il s'est avéré nécessaire d'introduire un conditionnement amélioré pour l'huile végétale, en réponse à des plaintes qui dénonçaient un pourcentage relativement élevé d'avaries au stade de la livraison aux bénéficiaires finaux. Il fut également nécessaire de diriger des livraisons vers d'autres destinations que celles initialement prévues, en raison de difficultés de débarquement dans les ports d'arrivée ou de modifications imprévisibles des conditions d'importation. Des mesures ont déjà été prises pour éviter la répétition de telles déviations, y inclus la suspension de livraisons à des pays bénéficiaires qui avaient introduit des conditions d'importation ou fiscales inacceptables.

Des procédures de mobilisation révisées destinées à permettre plus de flexibilité et d'efficacité ont été présentées au Comité d'aide alimentaire et sont en cours de discussion.

Poste budgétaire 9281 (3)

Pour la première fois, un programme ONG a été financé sur les moyens de ce poste. La Commission a octroyé un financement de 315.000 ECU à CEBEMO, destiné à appuyer un programme de stockage de produits alimentaires réalisé par CARITAS Angola. Le programme comporte la mise en place de 5 hangars de stockage, d'une installation de manutention de conteneurs, de routes d'accès et de facilités pour le personnel local.

3. Achats de produits alimentaires par les ONG (article budgétaire 951)

Le règlement en vigueur concernant cette facilité budgétaire permet le cofinancement de produits alimentaires aussi bien que de semences, et les interventions ne sont plus limitées aux seules situations d'urgence.

En 1989, 4,9 des 5 MECU à la disposition des ONG ont été engagés pour le financement des opérations suivantes.

Pays	Nombre d'actions	Contributions CE - ECU -
Afghanistan	1	400.000
Angola	3	480.309
Bénin	1	119.756
Burkina Faso	2	80.569
Chili	1	123.968
Ethiopie	7	2.370.493
dont: Erythrée	(1)	(173.215)
Tigré	(3)	(1.783.900)
Laos	1	139.519
Mali	1	31.340
Nicaragua	1	357.043
Ouganda	1	235.868
Sénégal	1	44.258
Soudan	1	397.492
Vietnam	1	78.562
Total	22	4.859.177

Les achats de produits alimentaires étaient destinés, en premier lieu, aux victimes des sécheresses et des guerres civiles.

Pour la première fois, trois achats de semences ont été financés pour un programme de réintégration de réfugiés en Angola et, à destination de l'Erythrée pour réduire la dépendance de cette région d'opérations d'aide alimentaire d'urgence.

4. Aide d'urgence acheminée par les ONG (chapitre budgétaire 95, Convention de Lomé et décision du Conseil concernant les PTOM)

Financement	Commission CE	Gouvernements bénéficiaires	ONG	UNHCR/ autres agences des N.U.	CROIX ROUGE	TOTAL
EEF	9.005	1.715	12.618	3.975	14.757	42.070
BUDGET	105	—	7.036	3.392	3.323	13.856
TOTAL	9.110	1.715	19.654	7.367	18.080	55.926
%	16,3	3,1	35,1	13,2	32,3	100

L'aide d'urgence de la Communauté a bénéficié principalement aux victimes de la sécheresse et de conflits en Afrique. Dans ce contexte, 18 MECU ont été alloués au Soudan, essentiellement pour le financement du transport aérien de l'aide destinée à des régions au Sud Soudan frappées par la guerre civile. Des moyens substantiels ont été alloués également pour les populations victimes de sécheresses en Ethiopie, au Liban, en Angola, au Mozambique et au Salvador.

Presque 2 MECU ont été donnés à des programmes médicaux d'urgence pour lutter contre des épidémies dans certains pays africains (Ethiopie, Soudan, Angola et Sao Tomé). Tous ces programmes ont été mis en oeuvre par des ONG vu leurs possibilités d'intervention rapide pour freiner l'extension des épidémies en question.

5. Aide à l'autosuffisance de réfugiés, personnes déplacées et aux rapatriements volontaires en Asie et Amérique Latine (article budgétaire 936)

5.1. Suite à une initiative du Parlement européen, le budget de la Commission comporte depuis 1984 l'article 936 destiné à des projets d'autosuffisance des populations de réfugiés et déplacés en Asie et en Amérique Latine. Les crédits de l'article 936 ont pour but d'assister les populations réfugiées et déplacées pendant une période intermédiaire de 2 à 3 ans après la première urgence couverte par l'article 950. Depuis 1986, des actions de rapatriement sont également prises en charge.

Ainsi, de 1984 à 1989, 73 projets (y compris les études préparatoires et des missions d'évaluation) ont été financés pour un montant total de 65.5 MECU. Ils ont permis à des milliers d'hommes, femmes et enfants d'atteindre un certain degré d'autosuffisance au Pakistan, en Afghanistan, Thaïlande, au Sri Lanka, au Laos et en Amérique centrale, notamment au Mexique, El Salvador, Guatemala, Nicaragua et Honduras, et à reprendre, grâce aux efforts des ONG européennes et d'organisations internationales, des activités génératrices de modestes revenus.

Le montant total de l'aide d'urgence communautaire fournie par l'intermédiaire des ONG s'est élevé, en 1989, à 19,7 MECU soit 35,1% des 55,9 MECU approuvés, au total, par la Communauté, en 1989, pour les populations frappées par des catastrophes dans des pays en développement et autres pays. Les ONG continuaient ainsi d'être les principaux agents d'exécution pour les opérations d'aide d'urgence financées par la Communauté.

Répartition de l'aide d'urgence de la CE en 1989 par agents d'exécution en 1000 ECU:

Les crédits d'abord fixés à 3 MECU en 1984 ont été accrus progressivement sur insistance du Parlement Européen pour faire face aux besoins de ces populations. En 1989, 23 MECU étaient disponibles pour répondre plus spécialement aux plans d'actions arrêtés lors de la Conférence internationale sur les réfugiés Indochinois convenus à Genève en juin de la même année.

La détente internationale, la volonté de paix exprimée par les grandes puissances, les efforts des Nations Unies et des Douze pour promouvoir le dialogue dans les parties du monde les plus troublées ont favorisé le processus de retour volontaire des populations. Mais la détente ne signifie pas pour autant la paix. L'insécurité et les tensions subsistent encore dans de nombreux pays et ont des répercussions sur l'exécution des projets.

Ainsi, le champ d'intervention de l'article 936 se situe tant dans des régions encore troublées que dans des zones en cours de pacification.

La totalité des crédits est régulièrement engagée avant la fin de l'année budgétaire.

5.2. Depuis 1984, 40 projets représentant 25% des crédits ont été cofinancés avec des ONG, 29 projets représentant 70%, avec le Haut commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (UNHCR), les Opérations des N.U. de secours aux frontières (UNBRO), le Programme des N.U. pour le développement (PNUD) et l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), et 3 projets, représentant 5% des crédits, ont été cofinancés avec des gouvernements.

Dans la ventilation géographique, les pays d'Asie ont bénéficié de 56% des engagements (Pakistan, Afghanistan, Thaïlande, Hong Kong, Malaisie, Philippines, Sri Lanka), l'Amérique centrale et du Sud de 46% (Mexique, El Salvador, Nicaragua, Honduras, Guatemala, Uruguay et Chili).

La coopération couverte par l'article 936 permet le financement de projets de durée moyenne couvrant les dépenses d'investissement et de fonctionnement dans tous les secteurs (agriculture, élevage, pêche, artisanat, hygiène, santé, formation, habitat), ainsi que l'assistance technique nécessaire.

5.3. Sur un total de 22 projets financés en 1989 pour 23 MECU, 10 projets sont cofinancés avec des ONG pour un montant de 4,393 MECU (env. 20% du total).

6. Aide aux ONG intervenant au Chili (article budgétaire 992)

L'article 992, inscrit pour la première fois au budget communautaire de 1986, était doté en 1989 de 5 MECU, en crédits d'engagement et de paiement. Son objectif est d'aider la population chilienne par l'intermédiaire d'actions ONG.

Au cours de l'année, 173 dossiers demandant un financement total d'une vingtaine de millions d'ECU ont été présentés par des ONG européennes et chiliennes. Avec les moyens disponibles 48 actions, pour 5 MECU, ont pu être financées. Comme dans les années précédentes, les crédits de l'article 992 ont donc été engagés à 100%.

En 1989, la transition politique au Chili se préparait activement, avec un appui remarquable des forces démocratiques rassemblées dans la communauté ONG. Le programme de l'article 992 reflète en partie cette situation: un nombre important d'actions était consacré à la reconstruction du tissu démocratique et social du pays (appui à l'organisation des forces démocratiques au niveau régional et local, formation des cadres des mouvements paysans et syndicalistes, insertion des femmes dans les institutions démocratiques, etc.) et à l'éducation civique de la population et de ses représentants. La répartition du programme par grandes catégories se présente comme suit:

	Nombre d'actions	Contribution CE - ECU -
Reconstruction du tissu démocratique et social	16	1.897.985
Education civique	11	1.948.837
Droits de l'homme	4	402.950
Projets humanitaire et socio-économiques	17	693.759
Gestion du programme		55.888
Total	48	4.999.419

Il faut remarquer que les actions financées dans les années précédentes sont soit terminées, soit en cours de réalisation, avec des résultats très encourageants dans la plupart des cas. Il s'agit, au total (1986 à 1988), de 103 actions bénéficiant d'un concours financier de la Communauté de 7 MECU.

Le programme de l'article 992 est très apprécié par les milieux ONG et par les bénéficiaires de leurs actions; selon tous les renseignements, il exerce un impact certain sur l'image favorable que le public chilien se fait de la Communauté, et sur la création de nouvelles relations de confiance entre les deux partenaires.

7. Programme d'actions de coopération Nord/Sud dans le domaine de la lutte contre la drogue (article budgétaire 949)

Les actions proposées et réalisées par les ONG ont fait partie de ce programme depuis sa création en 1987.

En 1989, 11 actions, réalisées par 10 ONG différentes, ont été financées pour un montant de 2,2 MECU ou 38% du total des engagements de l'article 949. Elles se situent dans les régions suivantes:

Région	Nombre d'actions	Contribution CE - ECU -
Asie	2	416.000
Amérique Latine	7	1.427.537
Afrique	2	348.852
Total	11	2.192.389

Conformément aux orientations du programme, adoptées par le Conseil le 26 janvier 1987, les actions visent les différents niveaux de la filière drogue et cherchent à endiguer la production illégale, à réprimer la commercialisation, à diminuer, et surtout à prévenir la consommation des stupéfiants. Il convient de remarquer qu'un nombre limité d'actions ONG en la matière (productions agricoles alternatives, formation, etc.) a, en plus, été cofinancé dans le cadre du programme de l'article 941.

8. Programme spécial d'aide aux victimes de l'apartheid (poste budgétaire 9530)

8.1. La mise en oeuvre du programme spécial de la Communauté au titre du poste budgétaire 9530 (allocation de 10 MECU en 1986, 23,4 MECU en 1987, 29,9 MECU en 1988 et 23,5 MECU en 1989) par la Commission se fait dans le cadre établi, en date du 10 septembre 1985, par la Coopération politique de la Communauté qui prévoit, en particulier, que l'assistance devrait être fournie par l'intermédiaire d'organisations non-violentes et notamment par les églises.

Dans les discussions avec les deux principales organisations d'église en Afrique du Sud, vers la fin de 1985 et au printemps 1986, il fut considéré nécessaire d'établir également un organisme laïque équivalent pour permettre un accès plus large à l'aide communautaire. Par la suite, une fondation a été créée du nom de Kagiso Trust. De plus, il fut décidé que les syndicats devraient constituer un quatrième canal pour l'aide de la Communauté.

Il existe donc quatre canaux pour la mise en oeuvre de cette aide:

- South African Council of Churches (SACC),
- Southern African Catholic Bishop's Conference (SACBC),
- Kagiso Trust,
- les syndicats.

8.2. Les actions proposées à travers ces quatre canaux pour une assistance au titre du programme spécial sont examinées une par une par la Commission; les décisions de financement sont prises après consultation d'un groupe ad hoc du Conseil. Le programme ne peut supporter en aucun cas des actions destinées à appuyer les activités d'organisations politiques.

Seules les actions d'une nature pacifique, non violente peuvent être financées; elle se trouvent essentiellement dans les domaines de l'éducation/formation et du social.

Les actions identifiées par les quatre canaux doivent répondre à des orientations et critères définis de commun accord. Elles sont présentées à la Commission pour un financement par une organisation non gouvernementale européenne ayant de l'expérience et des contacts avec l'Afrique du Sud. Dans le cas des églises et du Kagiso Trust, il s'agit d'une ONG déterminée par le Comité Permanent (Standing Committee) des ONG. Dans le cas des syndicats, il s'agit d'une organisation ou fédération partenaire en Europe.

8.3. Concernant la mise en oeuvre du programme spécial, 294 actions ont été financées depuis le début du programme en 1986 jusqu'à la fin de 1989, pour une contribution communautaire de 78,6 MECU. Durant l'année 1989 seule 72 actions ont été financées pour un total de 22,7 MECU. Tous les crédits budgétaires disponibles jusqu'à la fin de 1989 ont été engagés.

Le financement total de 78,6 MECU se répartit comme suit:

en MECU				
	Aide humanit. et sociale	Formation Education	Assistance juridique	TOTAL
Eglises	19,8	9,3	3,8	32,9
Kagiso Trust	14,2	22,0	4,1	40,3
Syndicats	1,1	1,3	3,0	5,4
Total	35,1	32,6	10,9	78,6

Toutes les actions concernent l'Afrique du Sud, à l'exception de 16 opérations en Namibie, pour un financement de 3,2 MECU.

9. Soutien aux Etats de la ligne de front et aux Etats membres de la SADCC (poste budgétaire 9531)

Au titre de l'exercice 1989, 7 MECU ont été attribués au poste budgétaire 9531, qui a été créé en 1988 en vue de contrebalancer les activités de déstabilisation de l'Afrique du Sud dans les Etats de la ligne de front et dans les Etats membres de la SADCC.

Ce crédit, dont la totalité a été engagée en mai 1989, ont permis le financement de 18 projets dans les domaines suivants: assistance médicale et hospitalière aux victimes civiles des activités de déstabilisation; équipement d'ateliers orthopédiques; assistance aux populations déplacées en raison des activités de déstabilisation, et plus particulièrement aux orphelins et aux enfants que les conflits ont séparés de leur famille; programmes de formation destinés à des réfugiés en provenance de l'Afrique du Sud ou de Namibie.

Par secteur, les crédits engagés se répartissent comme suit:

— projets humanitaires	5.007.000 ECU (72%)
— formation	1.428.000 ECU (20%)
— information/communication	440.000 ECU (6%)
— divers	125.000 ECU (2%)
-Total	7.000.000 ECU (100%)

L'exécution des projets s'effectue avec diligence, puisqu'en fin d'exercice, plus de 85% des crédits engagés avaient été payés.

Parmi les 18 projets financés, 14 sont mis en oeuvre par des ONG, pour un montant total de 5.245.000 ECU, soit 75% des crédits disponibles.

10. Assistance financière aux territoires de Cisjordanie et de Gaza (article budgétaire 966)

Comme suite aux conclusions du Conseil du 27 octobre 1986, un nouvel article 966 a été créé dans le Budget de 1987 pour financer les actions de développement dans les territoires occupés par Israël sur le West Bank et au Gaza. Jusqu'à cette date, la Communauté avait mené un programme ad hoc d'aide pour ces territoires: des actions de développement rural, des bourses et autres projets cofinancés avec des ONG européennes. Le financement total de ce programme, de 1981 à 1986, s'élevait à 9 MECU env. (y inclus des actions ONG cofinancées au titre de l'art. 941 pour 4 MECU).

Sur l'article 966, la Commission était en mesure de financer une gamme plus large d'actions de développement: 35 actions en 1987, 1988 et 1989 avec une contribution totale de la Communauté de quelques 11 MECU (1987: 2,97 MECU; 1988: 3 MECU; 1989: 5 MECU). 34,3% des fonds disponibles étaient alloués à des opérations de crédit de petite et moyenne taille, 29,6% pour des actions de psychothérapie et de soins de santé primaires, 10% pour la formation professionnelle et technique, 19% pour des projets agricoles, 5% pour des actions au bénéfice de coopératives de production de femmes, 0,9% pour des études et 1,1% pour l'assistance technique générale.

Sept de ces actions, représentant 11,5% des fonds disponibles, sont mises en oeuvre par des ONG européennes; 71 projets (78,1%) par des organisations palestiniennes locales (institutions de crédit, de santé, etc), 3 actions (9,3%) par l'UNRWA et 5 actions d'assistance technique (1,1%) par des consultants et autres instituts européens.

Les domaines prioritaires du financement au titre de l'article 966 sont essentiellement les petites et moyennes actions destinées à créer des emplois dans les secteurs agricoles et industriel, la formation professionnelle et technique et des actions visant le renforcement des institutions palestiniennes locales. Ces actions sont identifiées et préparées sur la base de contacts directs avec les organisations locales pour assurer qu'elles répondent étroitement aux besoins et initiatives se trouvant sur le terrain.

III. EURONAIID — un exemple de coopération entre la Communauté et les ONG

1. A partir de 1975, après que la Communauté avait redéfini les objectifs de son aide alimentaire pour en faire

progressivement un instrument de développement, les ONG s'étaient de plus en plus associées à la mobilisation et à la distribution de cette aide. Les arguments en faveur d'une participation des ONG aux programmes de la Communauté en la matière étaient notamment qu'elles avaient une longue expérience dans les opérations d'aide en faveur des populations dans le Tiers Monde, qu'elles disposaient des informations fiables sur les besoins sur place, qu'elles se basaient sur un réseau de distribution efficace et que leur action échappait, en règle générale, aux influences politiques.

Cependant, le nombre croissant des opérations proposées et mises en oeuvre par les ONG nécessitait dès le début une meilleure coordination entre ces organisations elles-mêmes, et avec la Commission. C'est ainsi que celle-ci a invité, après la phase de démarrage, ses partenaires à se regrouper pour avoir en face d'elle un interlocuteur principal.

2. L'association EURONAIID fut établie, en décembre 1980 par grandes ONG représentant les organisations de tendance catholique, protestante et laïque. Aujourd'hui EURONAIID compte 17 membres dont deux grandes organisations internationales (4). Le nombre des membres n'étant pas limité, d'autres ONG sont appelées à se joindre à l'association. En dehors des membres d'EURONAIID qui sont les distributeurs les plus importants et les plus réguliers de l'aide alimentaire communautaire, plus de 50 ONG utilisent les services de l'association d'une manière régulière. Les quantités d'aide totales traitées par EURONAIID étaient de 230.000 tonnes en 1989. Dans certains cas, nécessitant des opérations coordonnées de grande envergure, des aides alimentaires bilatérales, notamment des Pays-Bas, lui ont été confiées également.

EURONAIID a son siège et ses bureaux à Oegstgeest, près de la Haye, aux Pays-Bas. Ses services comptent un effectif d'une dizaine de personnes environ.

Son budget s'élève à 1,5 Mio Hfl environ (à peu près 650.000 ECU). Il est financé en partie par des contributions des membres et non membres pour les services rendus et en partie par une contribution de la Communauté sur la base des quantités d'aide communautaire traitées (actuellement 3 ECU par tonne).

3. Les services offerts par EURONAIID comprennent:

— le contact et l'information d'ONG demandant une aide alimentaire, y inclus l'assistance pour l'établissement des dossiers, leur suivi, etc.;

— la mobilisation de l'aide alimentaire allouée aux ONG. Ceci inclut l'achat des produits en Europe ou dans les PVD, le transport jusqu'au destinataire, l'assurance, le contrôle des livraisons, l'établissement du budget et des comptes;

— certains services en matière de financement, notamment sur le plan du préfinancement d'opérations cofinancées, de la couverture de risques non assurés pour les membres.

4. Ces services ne sont pas réservés aux membres seulement. Toute ONG qui remplit les critères d'éligibilité déterminés par la Communauté peut demander une allocation d'aide alimentaire et bénéficie automatiquement de l'assistance d'EURONAIID. Ces critères stipulent, essentiellement,

— qu'il doit s'agir d'une organisation non gouvernementale à but non lucratif, ayant son siège en Europe. Le financement direct d'une ONG ayant son siège dans un PVD est donc exclu;

— que l'ONG doit disposer de partenaires locaux expérimentés dans la distribution d'aide alimentaire et ayant les capacités requises;

— que l'ONG accepte les conditions et règles de la Communauté en la matière.

5. L'aide alimentaire communautaire peut-être demandée pour tous les PVD dont le PNB s'élève à moins de 800 \$ par tête. Il doit y avoir un déficit alimentaire, au moins pour les produits choisis et les autorités doivent garantir l'exemption de charges douanières et fiscales sur l'importation de l'aide.

Une priorité est donnée aux actions d'urgence et aux actions ayant un effet de développement. Ces dernières pourraient consister, p.ex., dans des opérations food for work, food for training, des programmes pour améliorer la santé et la nutrition des populations à la base.

Les produits disponibles sont normalement ceux fournis par l'aide alimentaire communautaire en général:

— produits céréaliers

— poudre de lait

— butteroil

— huiles végétales

— sucre

— haricots et lentilles

— poisson séché

En cas de cofinancement au titre de l'article 951, la fourniture de semences est également possible.

Les produits choisis par l'ONG pour toute opération doivent correspondre aux besoins de nutrition traditionnels de la population bénéficiaire.

6. L'aide alimentaire communautaire allouée aux ONG est financée à partir de deux sources budgétaires: l'aide normale programmée annuellement (chapitre 92) et l'article spécial pour le cofinancement d'achats de produits alimentaires par les ONG (art. 951) (voir aussi point II.2 et II.3 ci-dessus). Dans le premier cas, la Communauté finance 100% des coûts de l'opération, transport et assurance inclus. Dans le deuxième cas, la Commission finance 75% de ces coûts, l'ONG se chargeant de 25%. Ce cofinancement de l'art. 951 est, normalement plus rapide que le financement au titre du chap. 92 dont les procédures sont plus complexes.

Les coûts pour le stockage sur place et la distribution de l'aide ainsi que les frais administratifs de l'ONG ne sont pas pris en charge par la Communauté. La Communauté pose des conditions quant à la quantité et la qualité des produits distribués et quant au contrôle de ces conditions et normes convenus.

7. Les demandes d'ONG sont regroupées par EURONAIID et transmises à la Commission. Elles sont ensuite examinées par les services de celle-ci. Après approbation du programme par le Comité d'aide alimentaire et la Commission, un accord est conclu entre celle-ci et EURONAIID portant sur le financement du programme d'aide, y inclus les coûts de transport et d'assurance, sur le contenu du programme et sur les conditions de son exécution. EURONAIID conclut des accords similaires avec chaque ONG participant au programme.

8. Les activités d'EURONAIID se sont développées à un rythme rapide depuis sa création à la fin de 1980. Rien qu'au cours de la période de 1985 à 1989 les tonnages traités ont triplé. Jusqu'à 1987, les capacités de l'association étaient complètement absorbées par la mobilisation de l'aide alimentaire pour les ONG. Depuis lors, EURONAIID cherche, en plus à améliorer les programmes d'aide ali-

mentaire dont elle a la charge, par une coordination plus étroite et une meilleure coopération avec la Communauté d'abord. Dans ce contexte, une attention toute particulière est consacrée aux efforts visant à renforcer les effets de développement de l'aide alimentaire distribuée par les ONG.

Ces organisations et leurs dirigeants étaient traditionnellement très critiques vis-à-vis de l'aide alimentaire en soi, et des opérations de la Communauté en la matière, en particulier. Ils sont donc conscients des problèmes inhérents à cette aide. Pourtant, face à la misère rampante et aux situations d'urgence fréquentes dans les PVD, même les ONG parent souvent au plus pressé, au détriment de l'approche du développement. EURONAIID s'efforce, dans ces circonstances, de mettre l'accent sur cet objectif principal de l'action ONG en la matière, en organisant la formation des responsables ONG, effectuant des évaluations et organisant des réunions entre les ONG et des organisations partenaires dans les PVD pour repenser l'utilisation de l'aide alimentaire. Selon les responsables d'EURONAIID, ce volet de leur activité est appelé à s'accroître encore dans les années à venir.

IV. Conclusions et perspectives

En 1989, comme dans les années précédentes, le bilan de la coopération entre la Communauté et les ONG est positif et encourageant. Les moyens communautaires mis à la disposition des différentes actions des ONG ont augmenté, malgré la stagnation des crédits disponibles pour certains programmes, notamment le programme de cofinancement de l'article 941. Toutefois, une autre constatation nous semble plus importante encore: la disposition inchangée des deux partenaires, Communauté et ONG, de coopérer dans une multitude de domaines, et de s'engager dans des actions nouvelles dans un nombre de nouveaux pays et secteurs. Partant des trois domaines classiques de cette coopération, mentionnés dans l'introduction, une trentaine de programmes dans le domaine de la coopération au développement se réalisent dorénavant, entièrement ou partiellement, avec la participation des organisa-

(1) Y inclus d'autres contributions diverses pour 0,6 MECU (v. tableau III en annexe)

(2) Il s'y ajoutent d'autres contributions diverses pour 0,6 MECU (v. tableau III en annexe)

(3) Participation communautaire à des programmes de stockage et à des systèmes d'alerte rapide

(4) CARITAS Belgique, CARITAS Allemagne, CARITAS Italie, CARI-

tions non-gouvernementales. En plus, il existe des opérations ponctuelles dans d'autres domaines, notamment dans la mise en oeuvre des programmes et projets de la Convention de Lomé, qui sont entreprises aujourd'hui à titre d'essai, mais qui pourraient évoluer demain vers une coopération régulière.

La Commission considère l'association des ONG aux programmes de coopération communautaire comme un atout, en raison de la spécificité de l'action ONG — engagement humanitaire, rapidité et efficacité des interventions, mobilisation des structures d'auto-développement dans les PVD notamment — complémentaire à ses programmes de coopération intergouvernementale, mais aussi en raison des initiatives, idées et conceptions nouvelles que les ONG apportent à la discussion sur la coopération avec les pays du Sud. Une action particulièrement importante des ONG dans ce contexte porte sur la sensibilisation de l'opinion publique européenne aux problèmes du développement, action à peine remplaçable, en raison de son impact direct, par des efforts des pouvoirs publics ou des médias.

La Commission a pu constater que, pour les mêmes raisons, l'association des ONG aux programmes communautaires de coopération est considérée favorablement par le Parlement Européen et par les représentants des Etats membres au sein du Conseil des Ministres. Les ONG ont gardé, de leur côté, les contacts avec ces deux institutions communautaires au cours de l'année 1989. Les organes de représentation des ONG européennes, les assemblées nationales, l'Assemblée Générale et le Comité de Liaison ONG/CE cherchaient activement la participation de représentants de ces institutions à leurs assises.

La Commission quant à elle envisage d'intensifier et d'élargir, autant que possible, l'action commune avec les ONG dans le domaine du développement. L'élargissement de cette coopération sera d'autant plus nécessaire que le nouvel instrument de la "coopération décentralisée", introduit dans la Convention Lomé IV, exigera dans les années à venir, la mobilisation et la participation d'une vaste gamme d'organisations et de structures non-gouvernementales pour réaliser de nombreux objectifs et actions retenus par cette Convention.

TAS Espagne, DEUTSCHE WELTHUNGERHILFE, DIAKONISCHES WERK DER EKD, DUTCH INTERCHURCH AID, MEN-SEN IN NOOD, OXFAM-B, OXFAM-UK, PROSALUS, SECOURS CATHOLIQUE FRANÇAIS, SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS, SOS SAHEL INTERNATIONAL, TROCAIRE, CONSEIL MONDIAL DES EGLISES, CATHOLIC RELIEF SERVICES

Tableau I

Récapitulation par pays bénéficiaire des actions de développement cofinancées par la CE de 1976 à 1989 inclus

	Nombre d'actions	Contribution de la CE en ECU		Nombre d'actions	Contribution de la CE en ECU
AFGHANISTAN	18	906.706	GAMBIE/		
AFGHANISTAN/			SIERRA LEONE	1	4.769
PAKISTAN	1	189.905	GHANA	56	2.567.625
AFRIQUE	2	21.031	GRENADE	17	775.554
AFRIQUE AUSTRALE	6	231.899	GUATEMALA	64	3.623.201
AFRIQUE DE L'EST	3	519.737	GUINEE	13	2.827.766
AFRIQUE DE L'OUEST	5	412.643	GUINEE-BISSAU	73	4.934.857
AFRIQUE LUSOPHONE	2	13.831	GUINEE EQUATORIALE	7	990.849
AFRIQUE SAHELIENNE	1	6.082	GUYANE	4	440.501
ALGERIE	18	1.046.795	HAÏTI	113	8.704.057
AMERIQUE LATINE	3	557.870	HONDURAS	35	1.198.902
ANGOLA	40	2.179.916	HONG KONG	5	60.002
ANTIGUA	2	222.064	ILE MAURICE	24	851.307
ANTILLES			INDE	774	33.106.304
NEERLANDAISES	1	59.226	INDONESIE	90	3.744.245
ARGENTINE	74	4.076.318	JAMAÏQUE	27	1.329.012
ARGENTINE-CHILI	1	154.499	JORDANIE	10	1.187.848
BANGLADESH	130	5.935.544	KAMPUCHEA	47	4.487.658
BARBADOS	8	586.794	KAMPUCHEA/LAOS	1	2.574
BELIZE	19	799.357	KENYA	196	11.359.776
BENIN	40	881.780	KIRIBATI	1	8.718
BHOUTAN	13	265.931	LAOS	24	1.098.304
BOLIVIE	212	10.242.225	LESOTHO	32	572.677
BOTSWANA	23	1.897.889	LIBAN	96	6.992.236
BRESIL	355	16.020.229	LIBERIA	10	496.474
BURKINA FASO	253	10.186.236	MADAGASCAR	65	4.224.146
BURKINA FASO/			MALAWI	26	1.369.252
COTE D'IVOIRE	1	62.801	MALAWI/ZIMBABWE	1	39.830
BIRMANIE	5	224.647	MALDIVES	1	320.312
BURUNDI	29	2.397.747	MALI	168	10.189.383
CABO VERDE	59	3.702.116	MAROC	13	814.289
CAMEROUN	122	5.384.942	MAURITANIE	34	2.585.440
CARAÏBES	9	212.067	MEXIQUE	64	3.437.300
CENTRAFRIQUE	39	2.085.991	MOZAMBIQUE	139	7.281.942
CHILI	261	12.986.799	MONTSERRAT	1	15.000
CHINE	11	1.316.532	NAMIBIE	30	3.562.476
CISJORDANIE &			NEPAL	36	1.294.458
GAZA	67	7.082.976	NICARAGUA	297	22.876.081
COLOMBIE	92	5.176.512	NIGER	46	2.407.555
COMORES	7	425.362	NIGERIA	32	1.495.318
CONGO	23	829.566	PACIFIQUE	6	748.124
COOK ISLAND	-	-(1)	PAKISTAN	54	2.048.681
COSTA RICA	20	1.063.938	PANAMA	14	895.411
COTE D'IVOIRE	42	2.292.092	PAPOUASIE		
CUBA	4	44.224	NOUVELLE GUINEE	28	778.367 (1)
CHYPRE	1	43.200	PARAGUAY	39	1.947.214
DJIBOUTI	7	398.658	PEROU	252	14.726.150
DOMINIQUE	23	745.617	PHILIPPINES	190	11.175.782
EQUATEUR	139	6.616.114	REPUBLIQUE		
EGYPTE	38	3.016.620	DOMINICAINE	49	2.816.068
EL SALVADOR	78	3.953.846	RWANDA	226	9.065.170
ETHIOPIE	200	13.125.796	SAINT VINCENT	3	30.668
FIDI	10	834.553	SAINTE LUCIE	3	189.460
GABON	7	455.263	SAMOA OCCIDENTALE	1	268.550
GAMBIE	37	663.145	SAMO TOMÉ	3	532.069

	Nombre d'actions	Contribution de la CE en ECU	Nombre d'actions	Contribution de la CE en ECU
SENEGAL	165	7.306.259	TRINIDAD & TOBAGO	2
SEYCHELLES	3	110.064		37.939
SIERRA LEONE	51	1.678.821	TUNISIE	16
SALOMON	11	268.463 (1)	TUVALU	1
SOMALIE	41	4.436.693	UGANDA	55
COREE SUD	12	829.068	URUGUAY	52
SRI LANKA	96	3.545.032	VANUATU	4
SOUDAN	81	6.499.675	VENEZUELA	15
SURINAM	4	146.085	VIETNAM	59
SWAZILAND	14	324.604	YEMEN (A.R.)	16
SYRIE	2	217.981	ZAIRE	264
TANZANIE	214	9.656.098	ZAMBIE	71
TCHAD	53	2.484.198	ZIMBABWE	123
THAILANDE	86	4.619.007	Plusieurs Etats	2
TOGO	40	1.383.619		28.036
TONGA	3	128.990 (1)	TOTAL	7.665
				413.187.218

(1) Voir également Pacifique.

Tableau 11
Récapitulation par Etat membre des fonds communautaires alloués de 1976 à 1989 inclus

Etats membres	Actions de développement			Actions de sensibilisation de				Total	
	dans les P.V.D.			l'opinion publique européenne				Nbre d'actions	Contribution CE en ECU
	Nbre ONG	Nbre d'actions	Contribution CE en ECU	Nbre ONG	Nbre d'actions	Contribution CE en ECU	Nbre ONG		
Belgique	64	600	66.213.814	36	71	3.686.215	82	671	69.900.029
Danemark	21	81	11.644.384	14	22	1.324.563	30	103	12.968.947
Espagne	14	67	9.373.686	14	25	1.469.921	21	92	10.843.607
R.F. d'Allemagne	62	492	68.923.435	31	76	4.251.959	75	568	73.175.394
France	99	619	68.311.211	38	125	5.544.034	126	744	73.855.245
Grèce	1	2	78.115	4	4	429.161	5	6	507.276
Irlande	9	214	11.620.797	6	22	977.897	12	236	12.598.694
Italie	68	414	59.033.421	25	61	3.804.554	78	475	62.837.975
Luxembourg	14	91	5.419.470	1	2	103.781	14	93	5.523.251
Pays-Bas	17	261	31.163.766	28	89	5.437.609	40	350	36.601.375
Portugal	3	11	1.627.722	4	7	458.699	6	18	2.086.421
Royaume-Uni	74	657	70.010.618	47	152	8.582.840	106	809	78.593.458
Consortium d'ONG	15(1)	14	9.799.285	11(1)	3	1.178.633	7(1)	17	10.977.918
de plusieurs Etats membres									
Total	447	3.523	413.219.724	255	659	37.249.866	602 (2)	4.182	450.469.590

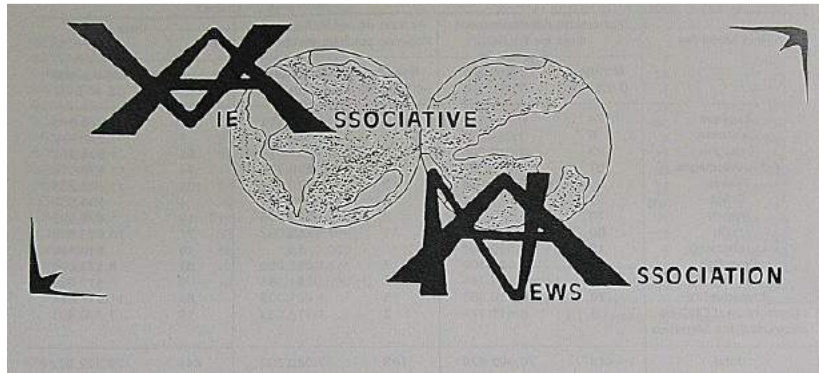
(1) Certaines ONG ont déjà obtenu des cofinancements antérieurement.

(2) Les ONG sont actives dans le secteur développement et/ou le secteur sensibilisation de l'opinion européenne.

Tableau III
Répartition par Etat membre des fonds communautaires alloués en 1989

Etats Membres	Actions de développement dans les P.V.D.		Actions de sensibilisation de l'opinion publique européenne		Total	
	Nombre d'actions	Contribution CE en ECU	Nombre d'actions	Contribution CE en ECU	Nombre d'actions	Contribution CE en ECU
Belgique	54	8.795.724	13	880.951	67	9.676.675
Danemark	8	1.644.694	1	128.053	9	1.772.747
Espagne	23	4.095.800	9	439.013	32	4.534.813
R.F. d'Allemagne	61	10.635.777	13	890.739	74	11.526.516
France	90	10.659.991	13	743.247	103	11.403.238
Grèce	1	45.447	3	289.109	4	334.556
Irlande	10	1.566.280	3	113.105	13	1.679.385
Italie	60	10.046.416	11	789.092	71	10.833.508
Luxembourg	19	1.010.452			19	1.010.452
Pays-Bas	34	5.137.102	17	1.235.899	51	6.373.001
Portugal	4	426.745	2	91.185	6	517.930
Royaume-Uni	70	10.316.368	15	1.201.306	85	11.517.674
Consortium d'ONG de plusieurs Etats Membres	9	6.611.774	3	1.178.633	12	7.790.407
Total	443	70.992.570	103	7.980.332	546	78.972.902 (*)

(*) Il convient d'ajouter à ce chiffre la contribution communautaire au budget du Comité de Liaison qui représente 540.000 ECU et des divers 114.625 ECU



Dette contre nature

Suivant les exemples de pays précurseurs comme le Mexique, la Bolivie, le Costa Rica et l'Équateur, le Paraguay vient d'accepter d'échanger une partie de sa dette contre un projet de protection de l'Environnement. 58.000 hectares de forêt vierge, à l'est du pays, vont être confiés à une organisation écologiste américaine, le Conservatoire de la nature, pour en faire une réserve naturelle.

C'est une nouvelle application de l'échange dette-nature qui tend à se généraliser. Les « *debt for nature swaps* » ont été inventés aux États-Unis il y a cinq ou six ans. Le principe en est simple: les pays fortement endettés sont aussi ceux qui peuvent le moins financer des programmes de protection de l'environnement, alors que leurs forêts y sont souvent soumises à de graves dommages. La dette-nature consiste à échanger une partie de la dette en un programme de protection de l'environnement.

L'application est, elle, plus complexe et se déroule en plusieurs étapes. D'abord, une ONG écologiste, comme le World Wild Found of Nature ou Conservation International, décide de consacrer une certaine somme à un programme précis, avec l'accord du pays concerné, L'ONG rachète alors en devises, sur le marché financier international, une partie

de la dette du pays à un prix fortement « *discounté* ». Ainsi, les dettes du Costa Rica et du Salvador ont été rachetées à 10% de leur valeur nominale.

Troisième étape : cette créance est alors échangée contre l'engagement du pays endetté de consacrer l'équivalent, dans sa propre monnaie, à un programme de protection de la nature. Le pays allège ainsi le poids de sa dette internationale.

Les ONG « *vertes* » des États-Unis ont été les premières à mettre en œuvre ce principe, et en premier lieu dans les régions forestières d'Amérique latine. Mais aujourd'hui, le principe « *dette-nature* » s'étend à d'autres zones géographiques. En Afrique, où la France étudie actuellement plusieurs projets, en Centrafrique, en Côte d'Ivoire, au Sénégal. Mais aussi en Europe, où la Pologne pourrait bientôt financer par ce montage la dépollution de son eau.

Si le principe est séduisant, il n'est toutefois pas sans inconvénients. L'obligation pour l'État endetté de faire tourner la planche à billets pour créer de l'argent frais qu'il consacrerait à l'environnement présente des effets inflationnistes dans des pays déjà souvent dévorés par l'inflation. Ensuite, les « *réserves* » ainsi constituées doivent être confiées à des organisations locales, et ne doivent

pas devenir la propriété d'ONG internationales. Enfin, il est encore difficile d'évaluer la réalité des programmes écologistes ainsi réalisés.

Sylvaine Villeneuve
(*Libération*, 30 mai 1991).

Future Roots

About 850 NGOs are to meet in Paris next December to prepare an NGO strategy for UNCED 1992 and beyond.

A draft action plan will be distributed before the conference by the Secretariat of the NGO International Steering Committee for 1992, which is organising the meeting.

The plan will be part of a larger document, *Roots of the Future*, the outline of which will be discussed at NGO Roundtables in Nairobi and Geneva in May and August.

The Steering Committee has decided that 70 per cent of participants for the Paris Conference will come from developing countries.

For details write to Ravi Sharma, Coordinator of the Steering Committee Secretariat, PO Box 72461, Nairobi, Kenya. Fax 254 2 562175; tel. 254 2 2562015; telex 23240 ELC KE; E-Mail gn:elcidwr.

(*Crosscurrents* 4 - 3 April 1991).

Les représentants de la vie économique et sociale de la Communauté européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange (AELE) au sein du Comité économique et social de la Communauté et du Comité consultatif de l'AELE, se sont réunis à Vienne le 21 mai 1991. La réunion conjointe a discuté le rôle des partenaires sociaux et des groupes d'intérêts économiques et sociaux dans le Traité sur l'Espace économique européen (EEE) et a transmis aux négociateurs un document commun qui propose la création d'un organe consultatif dans l'EEE. Cet organe devrait être composé de membres du Comité économique et social de la Communauté et du Comité consultatif de l'AELE, il devrait être consulté sur toute question relative au Traité EEE dans le domaine économique et social et pouvoir émettre des avis de sa propre initiative.

Se référant aux conclusions sur la création d'un espace social européen, qu'ils avaient présentées il y a près d'un an, les partenaires sociaux ont souligné une fois encore qu'un Traité sur l'EEE serait incomplet sans des dispositions sur la dimension sociale.

(Communiqué 24 mai 1991)

*

En juillet 1990, une initiative ONG a réuni un groupe d'ONG et de représentants d'Agences des Nations Unies au siège de l'Unesco, à Paris, pour discuter des suites à donner à la Conférence mondiale de l'Éducation pour Tous, tenue à Jomtien, Thaïlande, en mars 1990. Au cours de cette rencontre un projet de *Réseau pour l'éducation pour tous* a été étudié. Ce projet a lors été envoyé à toutes les ONG ayant pris part à la préparation de Jomtien, à tous les membres du Groupe de Travail des ONG auprès de la Banque Mondiale, du Comité permanent des ONG/Unesco, et du Comité des ONG/UNICEF. En outre, tous les «sponsors», «co-sponsors» de la Conférence de Jomtien en ont reçu une copie.

Plus de cinquante organisations et agences ont répondu à l'invitation qui leur avait été faite de présenter des suggestions et faire des commentaires

sur ce projet. Bien que la date limite ait été fixée au 1^{er} décembre 1990 pour la réception des réponses, des lettres continuent à nous arriver. Elles sont encore les bienvenues. Si vous avez reçu le projet, nous vous engageons à y répondre sans tenir compte de cette date limite du 1^{er} décembre 1990.

Une deuxième rencontre concernant ce *Réseau pour l'éducation pour tous* s'est tenue les 4 et 7 janvier 1991 au siège de l'UNICEF à New York. Outre les représentants du Groupe de Travail ONG auprès de la Banque Mondiale du Comité des ONG/UNICEF, du Comité permanent des ONG/UNESCO, et le vice-président du Bureau ONG de la Conférence de Jomtien, étaient également présents des représentants des agences et organisations suivantes : PNUD, UNESCO, UNICEF, Banque Mondiale, ISESCO, UNFPA et USAID. Les réactions, suggestions et propositions présentées dans la cinquantaine de réponses reçues ont été examinées avec soin au cours de cette réunion. Une seule parmi toutes ces lettres était négative. Le soutien à ce *réseau* est réel et large. Les représentants des organisations et agences mentionnées ci-dessus ont également donné un rapport détaillé sur les activités de suivi de la Déclaration de Jomtien et du Plan d'action.

it

Un «marché commun» des pays andins à l'horizon 1995: tel est l'objectif très ambitieux que les présidents Carlos Andrés Pérez (Venezuela), César Gaviria (Colombie), Rodrigo Borja (Equateur), Alberto Fujimori (Pérou) et Jaime Paz Zamora (Bolivie) ont réaffirmé le 18 mai à Caracas, à l'issue de la cinquième réunion du Conseil présidentiel andin.

Première étape très proche: une zone de libre échange devrait être créée dès le 1^{er} janvier 1992 entre les pays membres. C'est un défi redoutable. Fondé il y a vingt-deux ans — à l'époque l'une des tentatives les plus remarquables d'intégration latino-américaine, — le Pacte andin a végété pendant deux décennies, miné par les lourdeurs bureaucratiques et les susceptibilités nationales.

La hâte soudaine des dirigeants des

pays du pacte s'explique, mais suscite des interrogations et des réserves. Il s'agit, bien sûr, de tenter de répondre d'une seule voix — celle d'un éventuel bloc andin — à «l'initiative pour les Américains» lancée en juin 1990 par George Bush. Axé pour l'essentiel sur la formation d'un «hémisphère de libre-échange, allant de l'Alaska à la Terre de Feu», l'effort de Washington a obligé les dirigeants latino-américains à accélérer leurs projets de développements sous-régionaux. Ceux qui se sont engagés avec un brin de précipitation dans le Mercosur, comme les dirigeants andins, semblent également vouloir brûler les étapes.

A l'heure de la formation des grands blocs économiques (américain, européen et japonais), l'Amérique latine redoute d'être isolée et marginalisée. L'exemple du Mexique, déjà associé à la formation d'une puissante zone de libre-échange avec les Etats-Unis et le Canada, ravive les inquiétudes des autres *latinos*.

D'autres décisions concrètes ont été adoptées à Caracas par le Conseil présidentiel: l'élection au suffrage universel du Parlement andin, la libre circulation dans les «ciels ouverts» des compagnies aériennes andines, qui devraient, en théorie, disposer dorénavant de facilités identiques dans tous les pays membres du pacte. Des mesures mineures, sans doute, mais qui témoignent d'une volonté supplémentaire de pragmatisme de dirigeants tous engagés bon gré mal gré dans de très dures expériences de stabilisation économique néolibérale dont les coûts sociaux sont énormes.

(Le Monde, 21.5.91)

*

L'Union européenne de radiodiffusion (UER) va préparer son mariage avec son homologue d'Europe de l'Est, l'OIRT. Un calendrier a été adopté à Strasbourg, lors de la session de la commission des programmes de l'UER, du 8 au 11 avril, qui devra être avalisé par les instances dirigeantes de l'organisation. Fin 1993, la «réunification» de l'Europe radiophonique serait achevée.

Cette réouverture à l'Est a été le premier souci des participants à la

session strasbourgeoise de l'UER: «Nous allons réunir une organisation disloquée depuis quarante ans, note le président de la commission des programmes radio, Philippe Dasnoy, directeur de la radio-télévision belge de la Communauté française. Après la guerre, l'UER était une organisation unique, que la guerre froide a déchirée.» Ces retrouvailles ne vont pas pour autant sans problème: les radios de l'Est se découvrent appauvries et il a fallu établir un échéancier progressif. Dès janvier 1992, certains groupes de travail de l'UER seront déjà communs.

L'organisme unique, qui pourrait voir le jour fin 1993, couvrira à peu près le continent, comme le Conseil de l'Europe. La session strasbourgeoise de l'UER l'a marqué en organisant avec le Conseil et les Douze un symposium sur «La radio, la démocratie et les forces du marché».

(Le Monde, 16.4.91)

*

Les ministres des finances des six Etats membres du Conseil de coopération du Golfe (CCG) ont décidé, lundi 22 avril à Ryad, de créer un fonds arabe de développement. Comme prévu ce fonds sera destiné à financer des projets dans le secteur privé des pays arabes, ce qui exclut, d'une part, les économies de type socialiste (comme l'Irak) et les pays non arabes (Turquie et Iran). Il sera doté d'un capital initial de 5 milliards de dollars, qui sera porté progressivement à 15 milliards d'ici dix ans.

Les modalités de financement de ce fonds n'ont pas été précisées. On ne sait pas si cet organisme, conçu sur l'exemple de la Banque européenne pour la reconstruction et le développement, sera alimenté par de l'argent frais ou par le regroupement de fonds existant dans les divers pays du CCG. Le champ exact des bénéficiaires n'a pas non plus été clairement défini. Il semble acquis qu'outre les six pays membres du CCG — Arabie Saoudite, Koweït, Bahreïn, Qatar, Emirats arabes unis et Sultanat d'Oman — les deux principaux alliés arabes du Koweït pendant la guerre, l'Egypte et la Syrie, seront les principaux bénéficiaires, mais l'ambiguïté demeure en ce qui concerne d'autres pays arabes ceux du Maghreb par exemple.

(Le Monde, 24.4.91)

*

Les six pays de l'AELE (Autriche, Finlande, Islande, Norvège, Suède et Suisse) et trois pays d'Europe centrale, la Pologne, la Hongrie et la Tchécoslovaquie, envisagent d'établir une zone élargie de libre-échange qui sera mise en place progressivement au cours d'une période de dix ans, a-t-on appris mardi 23 avril au siège de l'AELE à Genève.

Des hauts fonctionnaires de ces neuf pays se sont réunis durant une semaine et ont presque achevé trois projets de traités qui serviront à négocier la création de cette zone de libre-échange.

Ils envisagent aussi d'établir des accords de libre-échange dont le premier, pour le secteur des produits industriels, pourrait entrer en application dès le 1^{er} janvier 1992, précise-t-on.

Les pays de l'AELE ont proposé à leurs futurs partenaires une période d'adaptation de dix ans durant laquelle les Six ouvriraient leurs marchés aux produits hongrois, polonais et tchécoslovaques sans exiger des contreparties identiques.

La Pologne souhaiterait toutefois que la période de grâce soit seulement de deux ou trois ans. Les négociations doivent reprendre au mois de juin.

(AFP)

*

A World Goodwill supporter in South Africa is launching the Whole Africa Network Initiative (WANI) "to facilitate right relations between the people and environment in Africa". It aims to identify "with the Organisation of African Unity and all other Pan Africanist Movements at a popular level". If there is sufficient response to the initiative, a newsletter may be produced. WANI is at the very beginning stages as yet. If you are interested contact Neil Heard, Box 23803, Claremont 7735, Cape, South Africa. (World Goodwill Newsletter, 1991, n° 2).

*

Suite au forum de Montréal en juin 1990, OXFAM-Québec et d'autres partenaires ont pris l'initiative de créer un Secrétariat international des ONG qui sera chargé d'établir des liens et faciliter la coopération entre les ONG impliquées dans le secteur de l'eau et de l'assainissement. Il fournira également un forum permet-

tant d'entretenir le dialogue avec les gouvernements et agences internationales.

Pour plus de renseignements : OXFAM-Québec, Raymond Jost, 169 rue St Paul Est, Montréal, QC Canada H2Y 1J8, tél. 514/8661773, fax 514/8612367.

(ONGD-CE Nouvelles, mars 91)

*

Créé le 29 juin 1990, lancé officiellement par la Commission européenne et le Parlement européen à Strasbourg le 11 juillet 1990, Vision 1250 est un Groupement européen d'intérêt économique (GEIE) dont la mission est de promouvoir la norme de télévision haute définition (1250/50) développée dans le cadre du projet européen Euréka 95.

L'initiative de sa création revient à la Commission qui s'est appuyée pour cela sur la décision du Conseil des Ministres d'avril 1989. En effet celle-ci trace la stratégie d'ensemble d'introduction des services de TVHD en Europe. Avec Vision 1250 la TVHD européenne quitte les laboratoires de recherche-développement et approche de la phase opérationnelle. Au-delà des industriels, elle concerne maintenant les chaînes de programmes, les réalisateurs et producteurs audiovisuels, ainsi que les organismes responsables de réseaux de transmission et de diffusion.

Vingt-quatre des principaux acteurs européens de la TVHD ont déjà choisi de participer à cette initiative: des industriels membres d'Euréka 95, certaines chaînes de télévision faisant partie de l'Union Européenne de Radiodiffusion, des opérateurs et producteurs indépendants ainsi que des opérateurs de télécommunications.

Le choix d'un GEIE n'est pas un hasard. Ce type de structure est la seule en Europe à pouvoir concilier les intérêts d'entités nationales ayant des domaines d'activités aussi différents.

Vision 1250 fonctionne uniquement sur l'apport de ses membres. Les industriels apportent des équipements et les mettent à la disposition des réalisateurs et des producteurs qui font des documents audiovisuels. Cette initiative originale s'accompagne de prestations supplémentaires telles que la maintenance des équipements TVHD, la fourniture des services de formation, de conseil et d'assistance technique.

Qui paye quoi? Le coût de la structure, les déplacements et les frais généraux sont financés par les cotisations annuelles des membres (actuellement fixée à 40.000 écus/an). Le budget de fonctionnement, qui comprend la maintenance des équipements, l'assistance technique et l'organisation de démonstrations est pris en charge par la Commission européenne. Le financement et la fourniture des équipements de TVHD sont à la charge des industriels soutenus par leurs gouvernements nationaux. Le coût des productions audiovisuelles elles-mêmes reste à la charge des réalisateurs et des producteurs. Vision 1250 dispose ainsi d'un budget qui va lui permettre de lancer ses activités de production et de promotion de la TVHD. Par ailleurs, pour permettre différents types de participation, certaines sociétés pourront être des membres associés au GEIE.

Le Comité de direction de Vision 1250 est présidé par M. Kurt Schips (Bosch), MM. Michel Oudin (SFP) et Vinsintin (RAI) assument quant à eux les fonctions de directeur général et de directeur général adjoint. Les présidences du conseil de parrainage et de l'assemblée générale ont été respectivement confiées à MM. Michel Carpentier (DG XIII) et Massimo Fichera (RAI).

(XIII Magazine, avril 1991, n° 1)

*

Les directeurs de la migration du Costa Rica, d'El Salvador, du Guatemala, du Honduras, du Nicaragua et de Panama ont constitué un organe régional, l'Organisation centraméricaine pour la migration (OCAM), dont le but est de prendre des décisions et d'harmoniser les actions à l'échelle régionale: les buts de l'OCAM prévoient de standardiser les systèmes administratifs de migration centraméricains et de faciliter le transit de leurs nationaux, contribuant ainsi au processus d'intégration régionale de l'Amérique centrale et de Panama.

L'OIM, qui a été sollicitée comme conseiller technique de l'OCAM, vient de confirmer son acceptation de Prendre en charge cette tâche et fournira les services d'un expert pour Préparer un projet de document sur les programmes et les activités qui devraient être mis en place dans le

cadre des objectifs de l'OCAM.
(OIM, *Dépêche mensuelle*, 8 mars 1991)

*

Au début des années 80, un certain nombre d'ONG avaient pris l'initiative d'organiser un «tribunal international sur l'eau» qui avait jugé une vingtaine de cas de pollution de l'eau en Europe occidentale.

Cette action sera rééditée en avril 1992 où un deuxième Tribunal international sur l'eau se concentrera sur les cas de gestion inappropriée de l'eau dans les pays en développement. Les ONG et groupes de base des PVD pourront présenter leur cas devant un jury international. L'accent sera mis notamment sur le rôle dans ces projets des entreprises et gouvernements des pays industrialisés.

L'objectif de ce tribunal est d'offrir la possibilité d'un débat public, de stimuler la mise en place de nouvelles législations dans le domaine de l'environnement, et de contribuer à l'adoption de résolutions lors de la conférence des NU sur l'environnement et le développement (Rio 1992).
Pour plus d'information: Arthur Van Norden, Directeur exécutif, Tribunal international sur l'eau, Damrak 83, 1012 LN Amsterdam, Pays-Bas, tél. 31.20/240610, fax 31.20/228384. (ONGD-CE Nouvelles, mars 91)

*

L'annexe au Moniteur belge du 25 avril 1991 publie les statuts de l'European Powder Metallurgy Association (EPMA). Cette association, régie par la loi belge du 25 octobre 1919, a pour objet de contribuer à la prospérité et au développement de l'industrie européenne de la métallurgie des poudres en encourageant spécialement l'établissement de solides fondements scientifiques et techniques sur lesquels cette industrie doit reposer.

Les membres fondateurs de l'association sont les sociétés européennes engagées dans la production ou le traitement des poudres métalliques et des produits qu'elles constituent ou dans des activités apparentées comprenant la fourniture d'équipements et les utilisations de telles poudres et produits.

Le conseil d'administration est composé de la façon suivante;

Président: Lindskog, Per, président

de la Société Höganäs AB en Suède, Nopskrike Vägen 9, S-26083 Vegnystrand, de nationalité suédoise.

Vice-présidents: Albano-Müller, Lothar, docteur ingénieur, membre du conseil de direction de la Société Krebsoge en République d'Allemagne, Hauptstrasse 18, D-5830 Schwelm, de nationalité allemande; Martre, André, ingénieur, représentant la Société Metafram en France, route des Gardes 62, F-92190 Meudon, de nationalité française.

Trésorier: Gérard, Jacques, ingénieur civil AIL-g-AIM, chef du service commercial à FBFC International en Belgique, rue Léon Dolhen 43, B-4430 Ans, de nationalité belge; et de 8 membres de 8 nationalités différentes.

Le siège de l'association est établi rue Ravenstein 3, à 1000 Bruxelles.

*

At a summit meeting held in Puntarenas, Costa Rica from 15 to 17 December 1990, the five Central American Presidents committed themselves "to the establishment of a new model of regional security" and reviewed progress in that area. The 16-page Declaration of Puntarenas (A/45/906-S/22032) also focuses on regional economic integration, development, refugees, education, environment, human rights, drugs, debt and other common socio-economic concerns.

In a separate Declaration on the situation in El Salvador, the Presidents of Costa Rica, Guatemala, Honduras and Nicaragua undertook "to constitute themselves as a mechanism to follow up the Government and FMLN (Frente Farabundo Martí para la Liberación Nacional)".

(UN Chronicle, March 1991)

*

The European Association of Higher Education is a new body which deals with all problems related to higher education outside the universities. It already has national member organizations in 8 European countries representing the greater part of higher education in the 12 member States of the European Community.

The first President of the new association is Dr. Niel Merrit of Haling College of Higher Education (UK) and the Vice-President is Dr. Socrates Kalanis

of the TEI of Patras (GR). As of the 1st September 1990, Kees van Gagel-donk, Secretary General of the new association (EURASHE), is to be found in his new office within HEURAS, rue de la Concorde 51, B-1050 Bruxelles.

(European Cultural Foundation Newsletter, January 91)

*

The Group of 77 has given its approval to the much discussed Trade Information Network proposed to help facilitate trade between countries of the developing world. The creation of the network has long been a principal aim of the business community of the developing world as aired in past meetings of the G-77 chambers of commerce and industry in Rio de Janeiro (1987), New Delhi (1988) and Harare (1989). It took the G-77 four years to reach an agreement and draw up a five-year implementation plan.

The network will provide information on real trade opportunities within developing countries and create a link between exporters and importers in developing countries on a daily and continuous basis. Under the system, exporters will be able to sell their products efficiently, while importers will be able to buy under favorable conditions on the international markets. The system will classify information into two categories: the first will contain a record of exporters and importers as well as trade opportunities and manufacturers; while the second will carry data on national services, trade and tariff regulations, commercial statistics and market trends. A common coding system for products and trade opportunities will be drawn up for implementation of the project. Although the primary goal is to promote South-South trade, the designers hope the plan will be incorporated in the global network system as well.

Proponents of the trade information network believe that it will greatly improve southern trade opportunities and increase South-South cooperation. With various forms of trade barriers going up or remaining in place in the markets of the North, southern nations and institutions are increasingly looking to intensified trade and exchange within the South as a means of escaping the structures of international trade. It is com-

mon knowledge that much that developing countries import from the developed world is also available within the South. This includes low-tech equipment, semi-processed products, and even raw materials. With lower transportation costs and fewer standardization requirements, it should be less expensive to import from neighbors or nearby countries. The South-South trade information network should help ease the way by providing quick access to the necessary data and information.

(OPEC Fund Newsletter, Sept-Dec 1990)

*

On 25 April 1990, the European Commission signed with EFTA and CEN/CENELEC a Memorandum of Understanding containing the objectives, principles and structure for the setting up of the European Organization for Testing and Certification (EOTC), an European framework scheme for encouraging and managing, on the basis of a coherent approach, the development of European certification systems, mutual recognition agreements and, in general, all conformity assessment issues in the non-regulated voluntary sector.

The implementation of EOTC in October 1990 was linked to the global approach for conformance testing and certification (Council resolution of 21 December 1989) and will require the insertion of information technology (IT) and telecommunications activities into this new framework.

(XIII Magazine, 1/91)

*

La première Agence européenne d'information sur la consommation a été inaugurée le 15 janvier 1991 à Lille par le commissaire européen chargé de la protection des consommateurs, M. Karel Van Miert.

Elle se base sur l'expérience des organisations de consommateurs existants en matière d'information et de guidance. Elle permet aux consommateurs français mais aussi belges de s'informer sur les directives européennes, les régimes commerciaux et juridiques.

Dans son discours inaugural, le commissaire européen a tenu à souligner qu'une de ses principales pré-

occupations a été de montrer que l'achèvement du marché intérieur ne se fera pas seulement au bénéfice des producteurs, mais qu'il aura aussi un impact bénéfique sur la vie quotidienne des 340 millions de consommateurs des douze Etats membres».

(EURinfo, mars 1991)

*

Les anciens et anciennes élèves des Pères Jésuites ont créé entre eux une Confédération européenne et ont adopté le statut juridique d'association internationale selon la loi belge du 25 octobre 1919. Huit personnes de 5 nationalités différentes en sont les fondateurs/administrateurs.

Le siège est établi: c/o Collège St-Michel, Bd St-Michel 24-26, B-1040 Bruxelles.

(Annexe au Moniteur Belge, 21 février 1991)

*

European Center of Ophthalmology est créé à Bruxelles sous le régime de la loi belge sur les associations internationales. Quatre ophtalmologues de 4 nationalités différentes constituent son conseil d'administration. Le siège est établi rue du Méridien 32, 1030 Bruxelles.

(Annexe au Moniteur belge, 21 février 1911)

*

L'Annexe au Moniteur belge du 28 février 1991 publie les statuts du Forum européen de l'orientation académique (European Forum on Academic Guidance) FEDORA, association internationale selon la loi belge. Le Forum a pour objectif d'échanger des informations et des expériences au niveau européen entre tous ceux qui sont impliqués dans l'orientation des étudiants au niveau universitaire. Le conseil d'administration comprend 12 personnes représentant chacune un des douze Etats membres de la Communauté européenne.

Le siège est établi: rue Martin V 9, B-1200

*

Canada, Mexico and the United States in February 1991 formally

announced that they would begin negotiations on forming a North American free trade area.

President Bush sent a request to the U.S. Congress seeking "fast-track" treatment of any agreement reached in the trilateral trade talks.

Under a fast track, the Congress would be able to accept or reject a three-way trade pact, but could not amend the agreement. The fast-track procedure would go into effect unless the Congress specifically turned down the White House request.

President Bush asked for fast-track authority for negotiations with Mexico in September 1990. Congressional action on that request is still pending. Mr. Bush formally notified the Congress of the inclusion of Canada in the talks on February 5.

In testimony to the Senate Finance Committee this month, U.S. Trade Representative Carla Hills said, "Clearly, in order to pursue our proposed trade initiative with Mexico and Canada, we will need such an extension, although the form of that request is yet to be determined". The administration says it expects the Canada-Mexico-United States negotiations to begin within the next few months.

(OAS/CECON Trade News, Feb. 91)

*

Promouvoir sur le plan mondial l'étude des météores et phénomènes associés en cherchant des normes et des programmes de recherche communs, tel est le principal objectif de l'International Meteor Organization, association internationale créée à Balatonföldvár (Hongrie), le 5 octobre 1990. L'association publiera un journal scientifique en anglais et participera aux colloques de l'Union astronomique internationale.

Les membres effectifs sont des personnes physiques et ont seuls droit de vote. Le président est Jürgen Rendtel, physicien (Allemagne) et le secrétaire général Paul Roggemans (Belgique). Le conseil d'administration comprend 18 membres: outre les nationalités ci-dessus, le Royaume-Uni, le Canada, le Japon, l'URSS, l'Australie, la Hongrie, les Pays-Bas sont représentés au sein de ce conseil. L'association bénéficie du régime de la loi belge du 25 octobre 1919,

Le siège est établi: Pijnboomstraat 25, Mechelen, Belgique.

(Annexe au Moniteur belge du 14 février 1991)

*

Il a été constitué, sous la dénomination de European Alliance for Safe Meat, une association internationale à but non lucratif, ayant son siège dans l'agglomération bruxelloise et, actuellement boulevard Lambert 436, 1030 Bruxelles.

Elle est régie par la loi belge du 25 octobre 1919.

A travers son siège central de Bruxelles, la «European Alliance for Safe Meat» aura pour but de coopérer avec les institutions de recherche dans le cadre de l'étude scientifique et de l'évaluation des effets décalant de substances hormonales sur la santé humaine et animale et de contribuer ainsi éventuellement à amender la législation en vigueur à l'intérieur de la Communauté européenne et ceci, dans l'intérêt de la santé publique.

A cet effet, la «European Alliance for Safe Meat» pourra accomplir, tant au niveau de la Communauté européenne, qu'au niveau de ses Etats membres, tous actes qui lui paraîtront utiles ou nécessaires pour lui permettre la réalisation de son objet. (Annexe au Moniteur belge du 14 mars 1991)

*

L'Annexe au Moniteur belge du 6 décembre 1990 publie les statuts du Comité européen des ingénieurs conseils dont la première assemblée générale s'est apparemment tenue le 11 mai 1991 à Berlin.

*

L'Association médicale européenne (EMA) créée en début d'année a pour objet l'étude des ressources médicales européennes, tant sur le plan scientifique que socio-culturel et vise à l'optimisation de ces ressources. Les membres effectifs sont des docteurs en médecine, chirurgie et accouchement, titulaires d'un diplôme qui permet d'exercer l'art de guérir dans l'un ou l'autre des Etats membres de la Communauté européenne; les personnes morales de droit public ou privé peuvent deve-

nir membres associés, sans droit de vote.

Le siège est établi: boulevard Général Jacques 34, bte 8, 1050 Bruxelles.

L'association est régie par la loi belge du 25 octobre 1919. L'Annexe au Moniteur belge du 28 mars 1991 qui publie les statuts ne donne pas la liste des membres fondateurs ni des membres du Comité directeur.

*

The International Institute for Democracy was inaugurated on 1 October 1990 at the Council of Europe in Strasbourg. The Institute's aims are to promote pluralist democracy, to gather and circulate information about democracy among national and international foundations and institutes, to foster contacts between public and private bodies with similar purposes and to promote democracy through meetings and studies.

The sitting was attended by a number of prominent figures: Mr Anders Björck, President of the Parliamentary Assembly of the Council of Europe and President of the Institute, who made the opening address, was followed by Mr Ronald Edwards, Deputy Speaker of the Australian House of Representatives, member of the Institute's Governing Body, Mr Andrzej Wiczorkiewicz, member of the Diet and of the Polish delegation to the Parliamentary Assembly of the Council of Europe, and Mrs Catherine Lalumière, Secretary General of the Council of Europe. Sir Geoffrey Finsberg and Mr Miguel Angel Martinez are vice-presidents of the International Institute, Senator Louis Jung treasurer, and Enie Waechter, executive secretary. (Palais de l'Europe, BP 431 R6, F-67006 Strasbourg Cedex. Tel. (33) 88412541, fax (33) 88412797.

(Democracy, January 1991)

*

Les représentants de la vie économique et sociale de la Communauté européenne et des pays de l'Association européenne de libre échange (AELE) au sein du Comité économique et social de la Communauté et du Comité consultatif de l'AELE, se sont réunis à Vienne le 21 mai 1991. La réunion conjointe a discuté le rôle des partenaires sociaux et des groupes d'intérêts économiques et sociaux dans le Traité sur l'Espace économi-

que européen (EEE) et a transmis aux négociateurs un document commun qui propose la création d'un organe consultatif dans l'EEE. Cet organe devrait être composé de membres du Comité économique et social de la Communauté et du Comité consultatif de l'AELE. Il devrait être consulté sur toute question relative au Traité EEE dans le domaine économique et social et pouvoir émettre des avis de sa propre initiative.

Se référant aux conclusions sur la création d'un espace social européen, qu'ils avaient présentées il y a près d'un an, les partenaires sociaux ont souligné une fois encore qu'un Traité sur l'EEE serait incomplet sans des dispositions sur la dimension sociale.

(Communiqué 24 mai 1991)

*

In order to generate fresh thinking of its goals and priorities in the coming decades, the World Health Organization (WHO) is seriously considering proposals for the establishment of an international think-tank and research centre. The Organization's philosophy of Health-For-All is already twelve years old. It is felt that the time has come to take a close look at both the debit and credit sides of its implementation by Member States. Major research efforts are needed to accumulate and process the global data.

The idea was discussed at some length at the January 1991 Executive Board meeting. It was noted at the time that far from being a mere pipe dream, the concept has already received a strong support from a number of schools of public health, non-governmental organizations and individual countries. It noted a proposal from the Governor of Hyogo Prefecture and the Mayor of Kobe, Japan, who invited the World Health

Organization to set up a global centre in Wakinohama-Iwaya district of Kobe City. The Executive Board recommended the setting up of a Secretariat feasibility group to study the possible establishment of a global centre.

In the past forty years, the world has witnessed an unprecedented boost in health status, particularly in developing countries as a result of the strengthening of basic health services. However, the gap in health care quality and availability between developed and developing countries has further widened rather than narrowed. Partly, that was due to the exceptionally unfavourable economic climate of the last decade. For the developing countries it spelled slow trade and high interest rates, which, in many cases, proved to be a nearly fatal combination for their national economies. As a result, the health sector and its financing policy became one of the major casualties.

On top of that, the external debt situation got completely out of hand. In the words of Dr Hiroshi Nakajima, Director-General of WHO, "it became an acute unforeseen man-made disaster". The general outlook for the health sector worldwide is far from being bright and sunny. With global environmental degradation and mismanagement, threatening both the existing ecosystems and human health on a truly universal scale, the international community is confronted with totally new challenges.

These challenges call for new thinking and fresh approaches on the part of the World Health Organization, capitalizing on the experience and knowledge gained through more than four decades. Responding to the global needs, WHO appeals to governments and academia to collaborate with the Organization in establishing

the WHO Health Development Strategy Centre.

It is felt that the Centre would contribute to research development in health worldwide, thus considerably widening WHO's general scope of work and activities. The Centre is conceived as a major instrument for putting together WHO's fundamental health strategy and development for the twenty-first century in close cooperation with the far-reaching network of WHO's collaborating centres, research and practical medicine institutions, as well as individual scientists. Having reviewed the current global trends in public health, WHO has determined that the Centre should concentrate its future activities in the three increasingly important areas of health economics, environmental health, and chronic diseases. It will also have as part of its mandate to support the Organization in identifying appropriate technology for the health sector and in technology transfer. The Centre shall also address itself to the manifold issues of environmental health. To sum it up, the Kobe Centre is envisaged as an institution that will provide a fertile and expanding ground for the professional development of young scientists, researchers and academics from different countries, thus stimulating and contributing to the development of a global network for exchange of ideas and expertise in the field of public health.

The development details for the Centre, now provisionally proposed to be set up in the Wakinohama-Iwaya district of Kobe, are to be finalized in consultation with a committee which will soon be established by the Director-General. It is expected that the funding for the preparatory phase will come from a local group in Japan.

(WHO Press, 29 April 1991)

Bibliography

African Development Perspectives Yearbook, vol. 1/1989, by Peter Oesterdiekhoff in collaboration with Hans H. Bass, University of Bremen, Research Group on African Development Perspectives.

ABSTRACT

This new publication stands out against a wide-spread overall pessimism, which affects the public and scientific opinion on Africa's development chances. According to our opinion, new results or discoveries were less important than to introduce a new perspective: Even though the level of poverty and misery continues to grow in Africa, there are many different approaches and successful experiences whose thorough discussion may lead to economically and socially successful development strategies. Considering the great number of authors, the reader cannot expect a complete conformity in all questions at issue in development policies. Common statements and positions, however, might be realized. They form a comprehensive view on the essential impediments to and perspectives of African development. The broad range of topics and the wide spectrum of authors also show, in a sense, the current state of the international discussion on Africa's present situation and its future. The main points of the analysis, assessments and programmes published in *Yearbook volume 1* may be subdivided into three groups:

Africa's present situation

Promising approaches cannot be perceived unless misdevelopments are thoroughly analysed. Therefore many contributions are dedicated to the analysis of the present situation of Africa. One of the most decisive factors in Africa's present condition are the structural adjustment programmes, mainly propagated in their conventional version by international organizations. But the European Community likewise linked the apportionment of her funds with the implementation of World Bank's and

IMF's programmes. The lack of consideration for social and political implications and for the actual living conditions particularly of the poorer social strata, resulting in the depreciation of productive human capacities, are the leading topics of the present yearbook. For the same reason the yearbook's subtitle refers to the human dimensions of adjustment.

Social aspects of structural adjustment programmes are illustrated by the experiences of sub-Saharan Africa's economically most important and most populous country, Nigeria. It would be by far too superficial to attribute the dramatic downward trend in the standard of living of a formerly fairly rich country like Nigeria merely to the collapse of crude oil prices since the mid 1980's, as the progressing impoverishment and the shrinking agricultural production date back to an earlier time. Rather should political mistakes be considered, which, made in preceding decades, have not yet been corrected by the stern Nigerian adjustment policies.

Particularly, the neglect of agricultural production and the rural population, common features of the majority of African countries, should be recognized in this instance. Via forced rural exodus and scarcity of food, this policy indirectly strikes the urban poor as well. The example of Nigeria clearly shows the fact that reforms of markets and prices alone are not able to remedy grievances in the agricultural sector. Considering Nigeria and other West African countries, the World Bank stated that a considerable number of emigrants had returned from cities and towns to rural areas to reassume agricultural activities, which has to be regarded as a sign of successful structural adjustment. According to our findings, however, remigration has to be

Bibliographie

ruled out, at least as far as Nigeria is concerned.

Like the social and human dimensions of Africa's development, symptoms of ecological crisis were neglected for a long time. But growing misery and inequality and a quickly growing population spell continuously aggravating ecological problems. As a result of their poverty, African nations are compelled to ruthlessly exploit the natural foundations of life, a fact, which, in addition to external causes like exportation of timber, monoculture, and toxic waste imports, is the main cause for the destruction of environment in Africa. Unless the international community makes an ample stand against this process, it will inevitably and autodynamically accelerate.

It is well known that the African continent is lagging behind the development of other Third World regions in different aspects. According to the criteria of economic, social and ecological indicators, deficiencies can be observed even when compared to its own performance in the 1970's. In order to specify this global, hardly controversial statement, some contributors studied those countries now and then termed "successful models": Zimbabwe, Botswana, and Ghana. Although the final decision about their development perspectives hasn't yet been taken, and obvious disadvantages advise against being rash in classifying these countries as successful models, we may, among other things, emphasize:

- suitable political measures may well be followed by gains in agricultural and industrial productivity
- governments are able to guarantee food security
- smallholders efficiently react to market incentives and can contribute to national food supply

— the implementation of efficient programmes to remedy ecological damage does have political chances.

In this context, the reader should not overlook local and subregional developments, nor those organizations of people taking matters into their own hands: rural institutions, craftsmen's or agricultural cooperatives, some of which came into being completely on their own initiative, others with the cooperation of national or international sponsors. Some essays study the chances and capacities of decentralized and autonomous institutions of this kind in Tanzania, Zimbabwe, Malil, Rwanda, Togo, and Senegal. Although their perspectives are not independent from the governments' benevolence, some of the organizations showed a considerable potential for participation in development issues, which even gave them weight in national politics.

Programmes and Priorities

Although the state of affairs in Africa seems to be hopeless when seen from a global point of view, and although many experts hold that in Africa pessimism means realism, promising attempts at economic and social reforms have been recorded. The yearbook documents and analyses some of these programmes and plans, which were important in regional, national or international discussions. While the terminologies partly differ, elements of a "development strategy with a human face" emerge, which the international community might agree to, in order to coordinate and intensify national and international development work.

Some contributions show the efforts of international organizations, national institutions of development cooperation, and African governments to formulate plans of economic reforms, which duly take into consideration social aspects and basic conditions of human development. Based on a systematic examination of the concrete conditions of the application and the political chances for implementation of economic reforms "with a human face", the contributors state specific requirements for realistic structural adjustment programmes:

- economic reforms are to be linked with plans for full employment policy, distributional policy, and social policy

— a strategy of debt relief is to be connected with new policy instruments in order to finance development of the poorest social strata

— the programmes should permanently be supervised with regard to their social and economic effects

— finally a balanced development of agriculture and industry should be guaranteed in order to obtain in the long run food security as well as a steady supply of basic consumer goods and capital.

On the basis of these results, the reader is presented with elements of an alternative structural adjustment plan, in which the productive potential of the poorest people plays an important role. This strategy, developed by UNICEF and others, goes crucially beyond programmes to offset social hardships of structural adjustment. It is not limited to merely guarantee the basic needs of vulnerable target groups while keeping up conventional structural adjustment strategies, but it is aimed at radical changes intending to bring into the focus of development policy the potentials and needs of the poor, i.e. the majority of the African people. Strengthening the productive powers of the poor and enabling them to satisfy their needs by their own activities are founded on changes in the primary income distribution (by agrarian reforms, lending programmes, educational schemes), as well as on measures, which create the economic and social prerequisites for effectively using or improving the productive capacities of the poor.

This target is to be reflected in the distribution of public funds, which might establish priorities, even in spite of the funds' shortage:

— rural sanitary posts instead of urban hospitals

— rural primary schools instead of universities

— assistance for women working in agriculture instead of subsidies for mechanizing and chemizing the agricultural production

— abolishing the discrimination against craftsmanship and small scale industries instead of protecting large scale enterprises, etc.

Further contributions discuss in detail the sectoral and local levels of an alternative plan. It would be a fatal error, if the necessary support of the still relatively neglected agricultural sector would be given in form of a priority treatment to big commercial

farmers and agrobusiness, as is already fact in some countries. This kind of agricultural policies to the smallholder's disadvantage would have a negative effect on national food security, income distribution, the situation of the urban poor, and the ecological development in many African countries.

African NGOs can play an important role in the implementation of alternative strategies. When compared to state-run institutions, NGOs proved to be able to act quickly and flexibly, being close to grass root levels, being politically independent, effective and innovative. Although it is difficult to generalize, especially as knowledge about NGOs is limited, one might state that in many regions NGOs supplied, e.g., social and infrastructural services in rural areas or took part in the productive mobilization of savings. These productive functions are still not fully appreciated and the ambivalent attitudes of governments impeded their development in many places. Given a suitable legal and political framework, however, they might be highly effective.

Problems of political implementation

These considerations imply a critical revision of the proposals on reforms, which were made by international organizations. The fact that a critical view was developed even within their own ranks clearly shows, how much the confrontation between those African countries in favour of the "Lagos Plan of Action", the international financial organizations, and the western countries responsibility, became watered down since the beginning of the 1980's. As early as 1986, the formulation of the UN Programme for Africa signalled the efforts of all parties involved, to find ways out of the crisis by an intensive international dialogue. The African governments as well as the international community of sponsors partly and at least verbally dropped their old irreconcilability and together emphasized that concerted action would be necessary: intensified political reforms on a national level in Africa and a financial commitment by the industrialized nations, the consent of the UN goes. The UN's provisional appraisal, however, reveals the fact that all parties involved had until now hardly got

beyond declarations of intent. Neither debt relief or financing schemes were carried out, nor did the necessary political reforms in African countries make much progress.

In spite of an obvious convergence in many issues of how to carry out Structural adjustment programmes there is still the risk for international cooperation to stagnate on a low

level. Therefore the editors of the present yearbook made it their business, to document results of previous discussions (the UN Programme for Africa, e.g.) and to rescue programmes, which might meet with general approval, from falling into oblivion (the Karthoum declaration, eg.). Even if none of the previous declarations and commitments

appear to be more than a list of well-meant, but non recoverable calls, the discussion of their scientific contents and their meaning in development issues is not at all in vain, since it is most important to support those moving in the right direction and to provide an international forum for their arguments and positions.

ASSOCIATION TRANSNATIONALES

TRANSNATIONAL ASSOCIATIONS

Some items in récent issues: <i>Parmi les thèmes traités récemment:</i>	Issue number: <i>Numéros:</i>
The recognition of the legal personality of INGOs <i>Co reconnaissance de la personnalité juridique des OING</i>	3/1986, 3/1990, 5/1990, 6/1990.
Latin American Associations <i>Les associations latino-américaines</i>	6/1986, 6/1989, 3/1990.
INGOs tomorrow <i>L'avenir des OING</i>	3/1987, 1/1990.
INGOs' vision of education for Peace <i>L'éducation pour la paix selon les OING</i>	6/1987, 3/1989.
New social movements <i>Les nouveaux mouvements sociaux</i>	1/1988, 6/1989, 1/1990, 3/1990.
Cooperatives in today's world <i>Les coopératives dans le monde contemporain</i>	3/1988, 1/1990, 5/1990.
Evaluation of association work <i>L'évaluation des projets associatifs</i>	5/1987, 4/1988, 4/1990.
Voluntary work <i>le travail volontaire</i>	2/1989, 3/1990, 4/1990, 6/1990.
Cooperation between INGOs and IGOs (Unesco, World Bank, EEC, ...) <i>La coopération entre les OING et les OIG (Unesco, Banque mondiale, CEE, ...)</i>	2/1990, 3/1990 2/1991.
INGOs' view of environmental problems <i>Les OING et les problèmes écologiques</i>	3/1989, 4/1989, 1/1990.
Humanitarian aid <i>L'aide humanitaire</i>	2/1988, 6/1989, 4/1990.
The future of trade-unions <i>L'avenir des syndicats</i>	2/1988, 5/1989, 6/1989.
Europe 1993	5/1990, 6/1990.
Language in a transnational perspective <i>Langage et transnationalité</i>	1/1991.

Forthcoming topics:

Dans les prochains numéros:

- Cooperation between INGOs and the World Bank.
Là coopération entre les OING et la Banque mondiale.
- NGOs and the Replication Trap
Les projets de développement des ONG sont-ils transférables ?
- Kill or Cure for the rain forests?
Les forêts tropicales en sursis
- German political foundations and their US counterparts
Les fondations politiques allemandes et américaines
- Social change in Eastern and Central Europe
L'évolution sociale en Europe centrale et orientale

Articles appearing in the journal are indexed in PAIS - Public Affairs Information Service.

